



LE DÉPARTEMENT



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

PLAN **D**ÉPARTEMENTAL POUR LA **P**ROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE ET LA **G**ESTION DES RESSOURCES PISCICOLES DE LA DRÔME

Période 2026 - 2031



Volume 1 : **N**ote technique

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
PREAMBULE	2
I. CONTEXTE	3
1.1. Contexte général et réglementaire	3
1.2. Portée de l’outil.....	4
1.3. Principes et objectifs du PDPG	4
II. RESUME NON TECHNIQUE	6
2.1. Evolution de l’état fonctionnel des stations et contextes.....	6
2.2. Evolution des perturbations identifiées par contexte.....	12
III. METHODOLOGIE.....	17
3.1. Outil de travail et support de communication.....	17
3.1.1. Evolutions nécessaires pour le PDPG 2026 - 2031.....	17
3.1.2. Présentation du WebPDPG	18
3.1.3. Construction du PDPG autour du WebPDPG	24
3.1.4. Validation technique et institutionnelle.....	26
3.2. Protocoles et méthodes techniques utilisés.....	26
3.2.1. Etat des lieux	26
3.2.2. Diagnostic fonctionnel.....	34
3.2.3. Planification opérationnelle.....	44
3.3. Stratégie de mise en œuvre du PDPG	45
ANNEXES.....	46
Annexe 1. Composition du Comité de pilotage (COPIL)	47
Annexe 2. Contextes piscicoles identifiés.....	48
Annexe 3. Stations d’inventaires piscicoles.....	50
Annexe 4. Opérations d’inventaires piscicoles	55
Annexe 5. Stations de suivis thermiques	60
Annexe 6. Pressions identifiées.....	64
Annexe 7. Synthèse programme d’actions	65

PREAMBULE

Le premier Plan Départemental de Protection du milieu aquatique et de Gestion des Ressources piscicoles (PDPG) de la Drôme fut réalisé en 2004. Celui-ci était devenu obsolète de par son ancienneté, l'importante évolution des milieux depuis cette période, l'évolution réglementaire, et la nette amélioration de la connaissance de nos cours d'eau. Ce premier document était en effet basé sur la méthodologie CSP (Conseil Supérieur de la Pêche) de 1994, pas toujours représentative de nos milieux, et assez théorique, avec des moyens techniques, humains et financiers restreints.

La FNPF (Fédération Nationale pour la pêche en France) a produit en 2015 un document cadre de référence en matière de méthodologie de réalisation des PDPG. Cet outil opérationnel national est la suite logique de l'ampleur qu'ont pris les PDPG en matière de référence au titre de la gestion piscicole et plus généralement la gestion et la restauration des milieux aquatiques.

Sur la base de cette note méthodologique, la FDPPMA26 (Fédération de la Drôme pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique) a réactualisé son PDPG pour la période 2016 – 2021, délai que la FDPPMA26 a prolongé jusqu'au renouvellement de celui-ci, à savoir 2025. Ainsi, le 3^e PDPG de la Drôme est entré en vigueur pour la période 2026 – 2031.

L'intégralité des documents cités dans ce préambule sont disponibles à l'adresse suivante :

<http://drome.federationpeche.fr/547-plan-departemental-de-protection-du-milieu-aquatique-et-de-gestion-de-la-ressource-piscicole.htm>

I. CONTEXTE

1.1. Contexte général et réglementaire

Les SAPL (Structures Associatives de Pêche de Loisir) en eau douce ont pendant longtemps pratiqué une politique d'intervention directe sur les populations piscicoles en privilégiant voire en systématisant les ré-empoissonnement.

Aujourd'hui, ces structures ont bien compris que la gestion piscicole était avant tout une gestion des milieux et que l'état de santé d'un peuplement piscicole reflète l'état du milieu dans lequel il vit, et plus généralement dans lequel il réalise l'ensemble des étapes du cycle biologique : Ecllosion, croissance, reproduction. Ainsi, des cours d'eau en bon état recèleront un peuplement piscicole diversifié et abondant.

La loi pêche de 1984 imposait déjà " *l'établissement d'un plan de gestion des ressources piscicoles pour tout détenteur de droit de pêche* ". Cette prérogative est désormais reprise par l'article L.433-3 du code de l'environnement.

Deux documents de référence ont par la suite été réalisés par les FDPPMA :

- Le SDVP (Schéma Départemental à Vocation Piscicole) : document administratif départemental élaboré avec les services de l'Etat décrivant de manière globale l'état des milieux aquatiques et les populations piscicoles ainsi que les mesures réglementaires à mettre en œuvre.
- Le PDPG (Plan Départemental de Protection du milieu aquatique et de Gestion des ressources piscicoles) : document opérationnel découlant des SDVP dans lequel figure un diagnostic précis de l'état des populations de poissons et un programme d'actions en vue de la protection, la restauration et la gestion des milieux aquatiques et des ressources piscicoles.

Désormais, le SDVP a disparu et a laissé place uniquement au PDPG dont le contenu s'est étoffé.

Depuis la loi pêche de 1984, la gouvernance écologique, la réglementation ainsi que les acteurs et structures impliqués dans le domaine de l'eau ont fortement évolué.

Les évolutions réglementaires clés sont la Directive Cadre sur l'Eau de 2000 et ses textes de transposition en droit français notamment dans la loi du 21 avril 2004 et la LEMA (Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques de 2006).

Ces textes de loi ont largement impulsé un modèle nouveau pour la biodiversité aquatique, le poisson devenant un témoin phare (bio-indicateur) de l'état qualitatif et quantitatif des cours d'eau, dans la perspective du bon état écologique des cours d'eau exigé par l'Europe.

Ces textes ont été renforcés par les lois Grenelle I et II.

Le contexte d'évolution technique et réglementaire, l'ancienneté et l'obsolescence de la majorité des PDPG rendant primordiale la réactualisation de ce document de référence, objet de la note

méthodologique nationale de 2015 produite par la FNPF. Celui-ci vise définir un cadre de révision global et harmonisé des PDPG, selon plusieurs objectifs :

- Permettre une révision des PDPG en harmonie avec les SDAGE (cohérence d'actions et de calendrier),
- Homogénéiser la méthodologie tout en s'adaptant aux spécificités hydrologiques locales,
- Simplifier le travail sur les bassins versants à cheval sur plusieurs départements,
- Donner plus de poids à cet outil,
- Renforcer la concertation avec l'ensemble des acteurs des milieux aquatiques.

1.2. Portée de l'outil

Le PDPG est identifié et valorisé par le SDAGE 2022 – 2027 via sa disposition 6C-01 « *Mettre en œuvre une gestion planifiée du patrimoine piscicole d'eau douce* », comme étant le « *document de référence en matière de diagnostic, de gestion, de protection et de restauration des milieux aquatiques et des populations piscicoles* ».

Le PDPG est également cité par la loi du 8 Aout 2016 pour la reconquête de la Biodiversité, qui prévoit la mise en compatibilité de ce document avec les SDAGE et les SAGE, ainsi que son approbation par le préfet.

La force du PDPG réside dans sa réalisation technique, basée sur la concertation. Chacune des étapes de réalisation est accomplie en concertation avec l'ensemble des acteurs de l'eau du territoire puis présenté et validé par un COPIL (Comité de Pilotage), dont la liste des membres et des structures est précisée en *Annexe 1*.

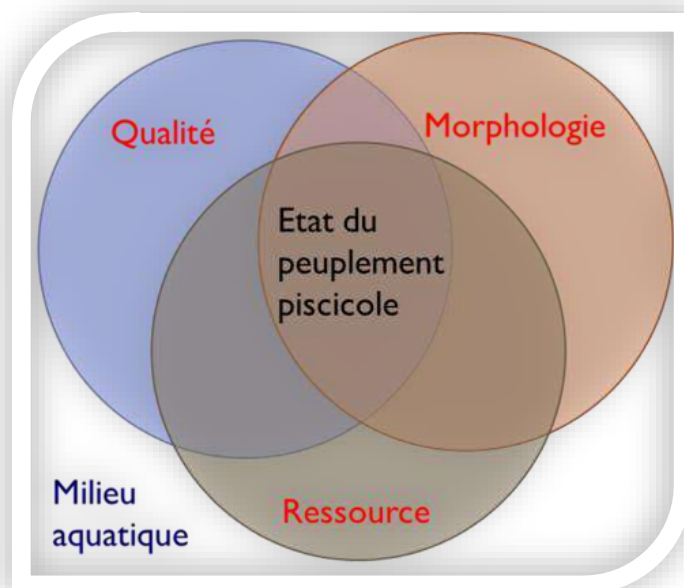
La réalisation technique de ce PDPG se déroule en étroite collaboration avec l'ensemble des partenaires techniques, administratifs, financiers, et associatifs. Sur le volet technique, les échanges se font notamment avec les intercommunalités gestionnaires de bassin, ayant la compétence GEMAPI (GESTion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations) dont les connaissances et compétences sur les divers bassins concernés sont incontournables.

Le programme d'action final, élaboré pour chaque contexte préconise majoritairement des actions de restauration du milieu, venant conforter et compléter les programmes d'actions existants. Son approbation large et concertée facilite grandement sa mise en œuvre opérationnelle.

Cette portée technico-règlementaire est primordiale, l'enjeu principal du PDPG étant la capacité à mettre en œuvre les actions préconisées. Le travail de forme est ainsi tout aussi important que le travail de fond.

1.3. Principes et objectifs du PDPG

Le PDPG est un outil de gestion qui diagnostique l'état du milieu en utilisant les poissons et les écrevisses comme indicateurs, partant du principe fondamental que la qualité piscicole et astacicole est une prime à la qualité du milieu, elle-même fonction des activités sur l'ensemble des bassins versants.



Étude et suivi de la composante piscicole comme indicateur de la qualité globale du milieu (gestion piscicole = gestion du milieu)

L'étude de la composante piscicole permet d'identifier les pressions exercées sur les milieux et proposer des solutions adaptées (programmes d'actions cohérentes sur le milieu) afin de retrouver un peuplement "conforme", c'est à dire un milieu de bonne qualité.

L'unité de gestion du PDPG est le « *contexte piscicole* » qui est défini comme étant un sous-bassin versant au sein duquel l'espèce repère effectue l'intégralité de son cycle biologique (éclosion, croissance, reproduction). Ainsi, un ou plusieurs contextes piscicoles sont identifiés par bassin versant.

Trois types des contextes piscicoles existent :

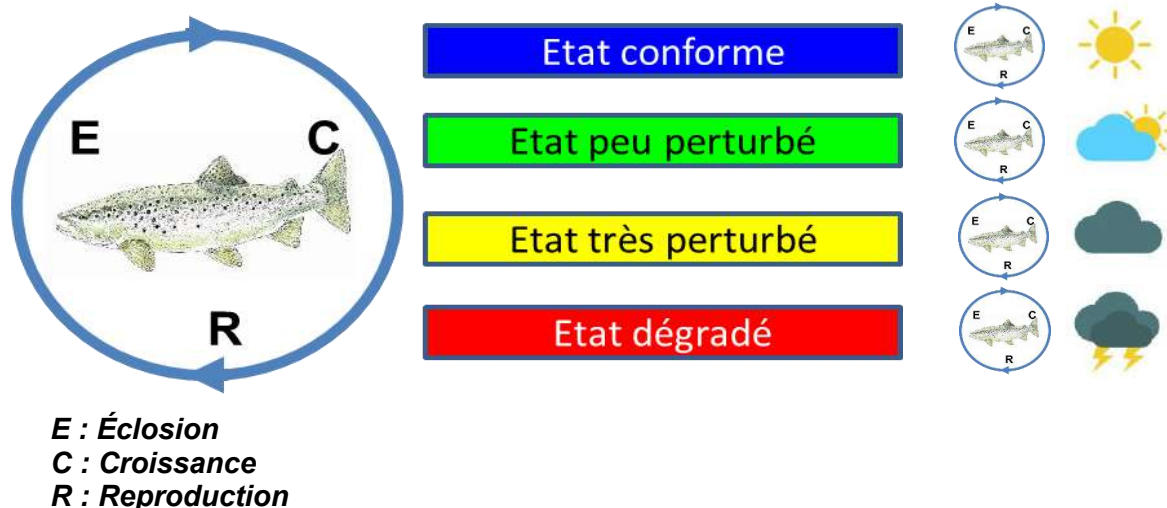
- Contextes salmonicoles (espèce repère : la Truite fario),
- Contextes intermédiaire (espèces repère les cyprinidés d'eau vive),
- Contextes cyprinicoles (espèce repère : le brochet et cyprinidés d'eau calme).

Pour chaque contexte piscicole sont définies également des espèces cibles (espèces patrimoniales accompagnantes).

Un diagnostic est ensuite établi à partir de la comparaison entre les données observées (issues des résultats des suivis) et les données de référence (indices piscicoles, richesse spécifique, densité, biomasse, cohortes de taille, indices piscicoles, évolution spatiale et temporelle, etc ...).

Sont alors déterminés l'état du peuplement par station, puis par contexte piscicole, avec 4 cas possibles :

- Etat conforme : L'espèce repère (ER) accomplit son cycle biologique (CB)
- Etat peu perturbé : L'ER accomplit son CB, mais sa répartition peut montrer des irrégularités
- Etat très perturbé : L'ER accomplit difficilement son CB
- Etat dégradé : Le CB de l'ER est interrompu



Les perturbations responsables des dysfonctionnements observés sont alors déterminées, puis hiérarchisées.

Des programmes d'actions opérationnels élaborés à l'échelle des contextes piscicoles répondant à ces perturbations sont alors préconisés, dans l'objectif de réduire voire supprimer leurs effets sur le peuplement piscicole et donc sur le milieu.

Tout comme le PDPG 2016 – 2021, ce PDPG n'intègre pas le travail sur les contextes piscicoles relatifs aux « Grands milieux » (L'Isère et le Rhône), qui feront l'objet d'un travail ultérieur, avec une méthodologie spécifique en cours d'élaboration et un portage à plus grande échelle.

II. RESUME NON TECHNIQUE

Le PDPG a été mis à jour en conservant la même base technique que la version précédente, afin de garantir une comparaison équitable et de mesurer avec précision l'évolution du milieu. La seule innovation réside dans sa présentation : le document est désormais accessible via un outil de cartographie interactive (le WebPDPG), qui facilite la consultation des données, la lecture des informations, ainsi que l'optimisation de la valorisation et de la diffusion du document.

Chaque partenaire de la FDPPMA26 a reçu un lien de connexion, accompagné d'un identifiant et d'un mot de passe personnalisés, permettant l'accès à l'intégralité des informations du PDPG 2026 – 2031.

Ainsi, à partir des données recueillies depuis le PDPG 2016 – 2021, l'état des lieux, les diagnostics et les propositions d'actions ont été actualisés et sont consultables directement sur le WebPDPG.

Les paragraphes suivants présentent respectivement :

- L'évolution de l'état fonctionnel des milieux
- L'évolution des perturbations

2.1. Evolution de l'état fonctionnel des stations de suivis et des contextes piscicoles

Ce nouveau PDPG permet non seulement de déterminer l'état fonctionnel du peuplement piscicole (à l'échelle de la station de suivi puis à l'échelle du contexte piscicole) mais permet également de comparer ces résultats avec ceux du PDPG 2016 – 2021.

Cette évaluation s'effectue à partir des résultats de terrain et de leur exploitation : pêches électriques, suivis thermiques, recensements écrevisses. Pour le volet piscicole (le plus prépondérant) des indices sont déterminés ou calculés, facilitant la détermination de cet état fonctionnel.

Un système de classes de conformité a été mis en place pour leur évaluation :

Etat peuplement	Code couleur
1. Excellent	Blue
2. Bon	Green
3. Perturbé	Yellow
4. Altéré	Orange
5. Très altéré	Red
6. Apiscicole	Purple
7. Non renseigné	Grey

Grille d'évaluation globale état peuplement piscicole par station

Etat fonctionnel	Code couleur
1. Conforme	Blue
2. Peu perturbé	Green
3. Très perturbé	Yellow
4. Dégradé	Red
5. Non renseigné	Grey

Grille d'évaluation globale état fonctionnel contexte

Concernant l'état fonctionnel des contextes piscicoles, le changement de classe de conformité est généralement très significatif. Toutefois, certaines évolutions restent importantes sans entraîner de changement de catégorie. Un niveau intermédiaire a donc été ajouté, représenté par des flèches, comme indiqué dans la légende ci-dessous :

-  Stable
-  Baisse
-  Forte baisse
-  Hausse
-  Forte hausse

Ainsi, les symboles de flèches simples signifient que l'évolution est notable, mais qu'aucune classe de conformité n'est franchie, et les symboles de flèches doubles signifient que l'évolution est forte et qu'une à plusieurs classes est (sont) franchie(s).

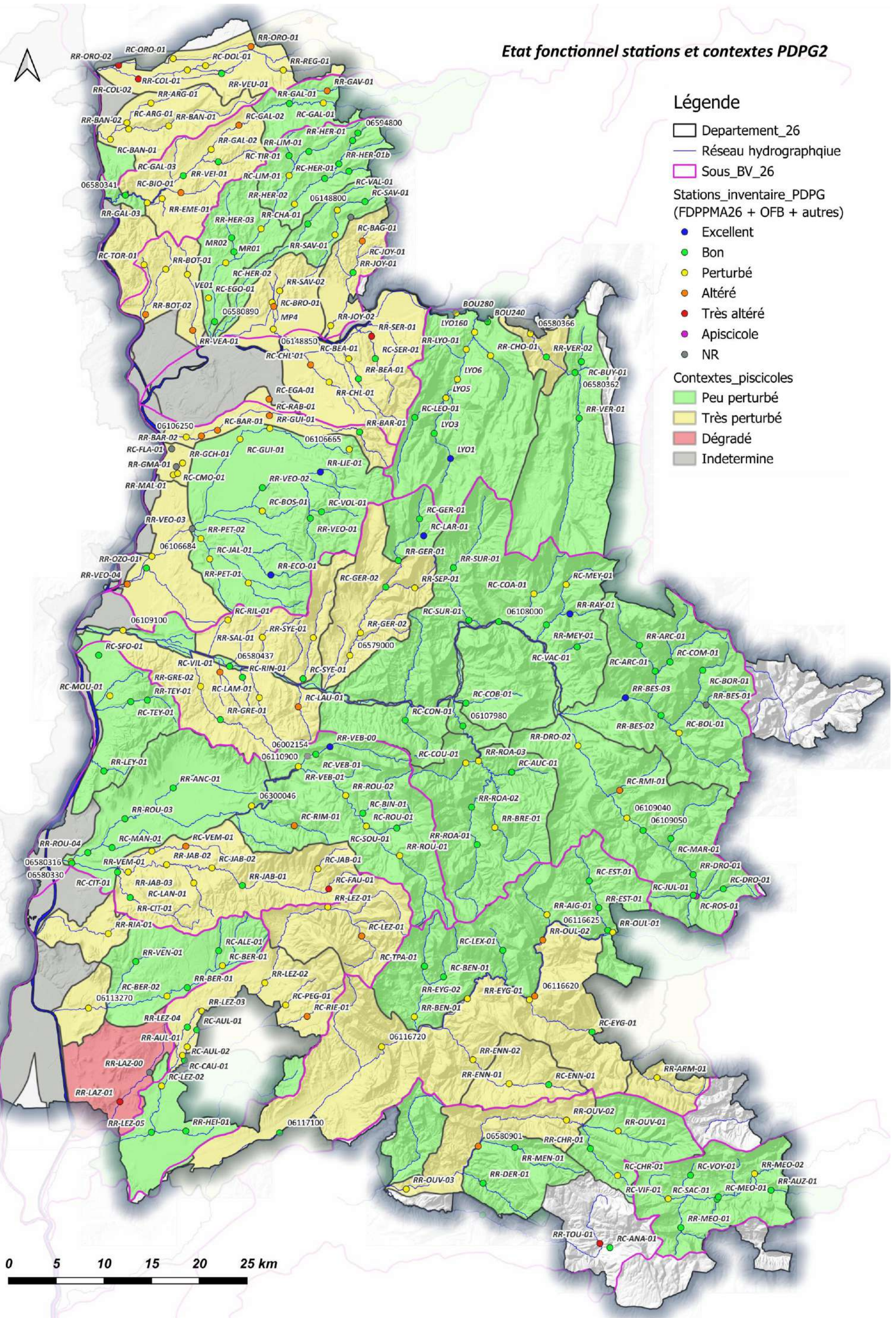
Les résultats ont tous été compilés dans un tableur, station par station, contexte par contexte et bassin par bassin. Ces tableurs ont ensuite servi de base à la réalisation d'une présentation cartographique des résultats.

Les cartes suivantes présentent les résultats obtenus : d'abord le bilan des états fonctionnels servant de référence pour le PDPG 2 (période 2016 – 2021), puis celui servant de référence pour le PDPG 3 (période 2026 – 2031), accompagné de leur évolution.

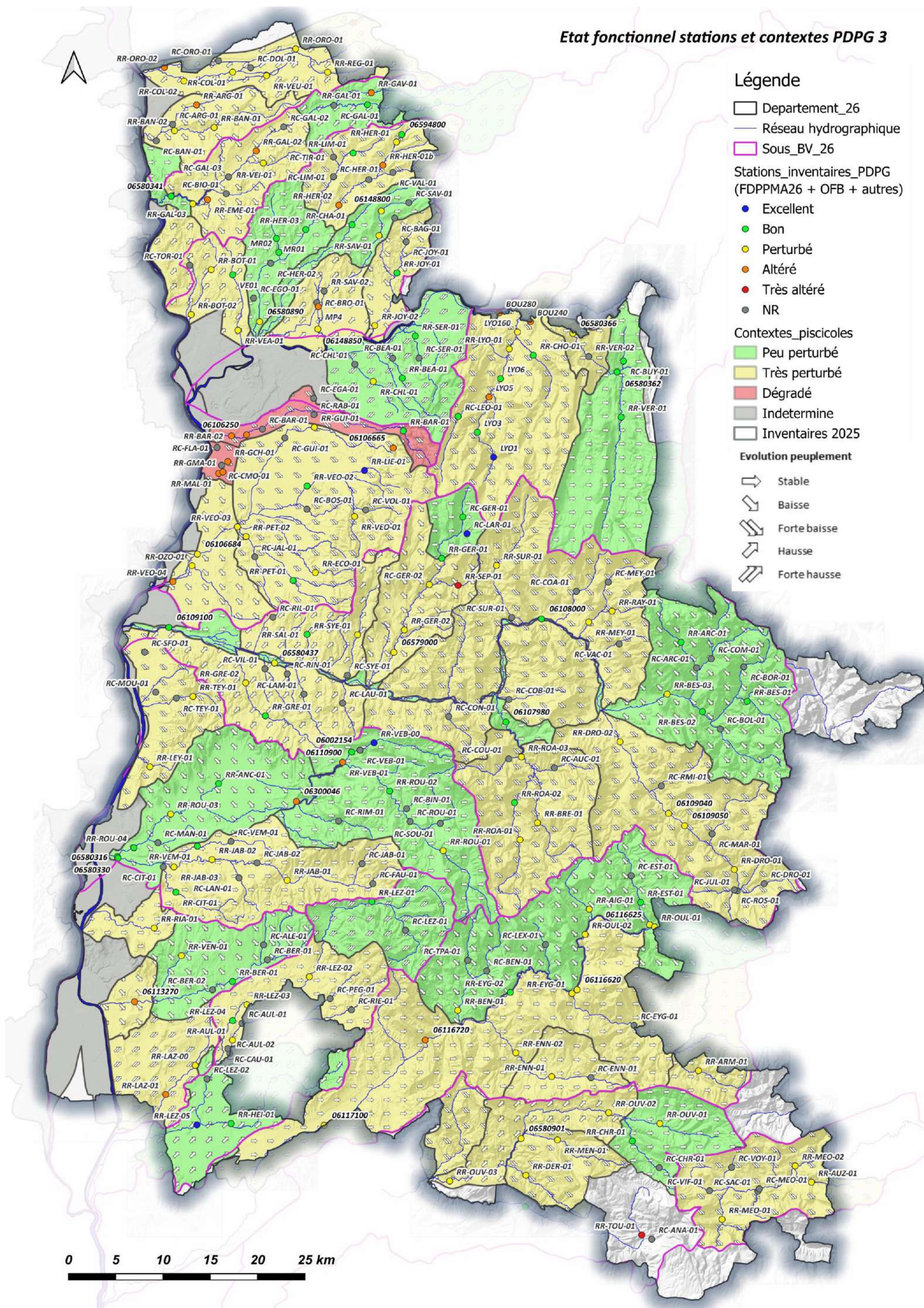
Etat fonctionnel stations et contextes PDPG2

Légende

- Departement_26
- Réseau hydrographique
- Sous_BV_26
- Stations_inventaire_PDPG (FDPPMA26 + OFB + autres)
- Excellent
- Bon
- Perturbé
- Altéré
- Très altéré
- Apiscicole
- NR
- Contextes_piscicoles
- Peu perturbé
- Très perturbé
- Dégradé
- Indetermine



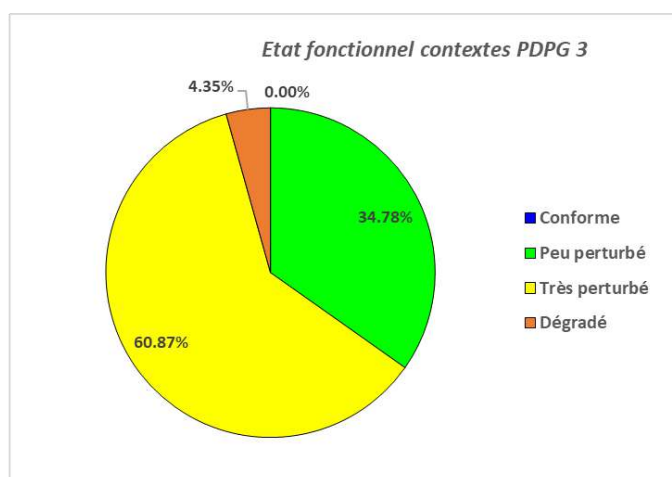
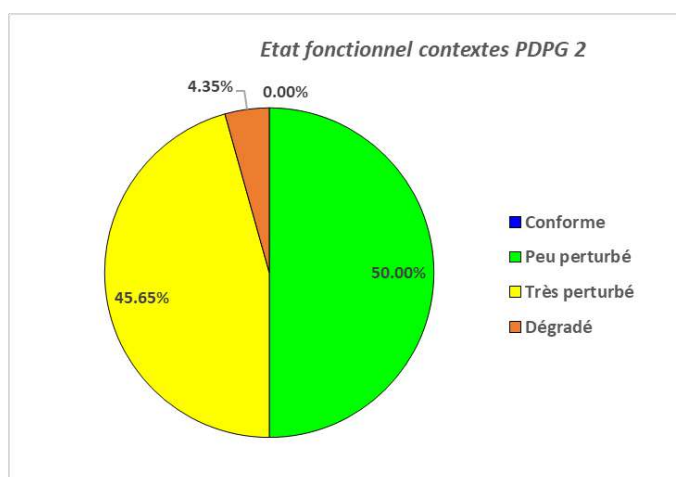
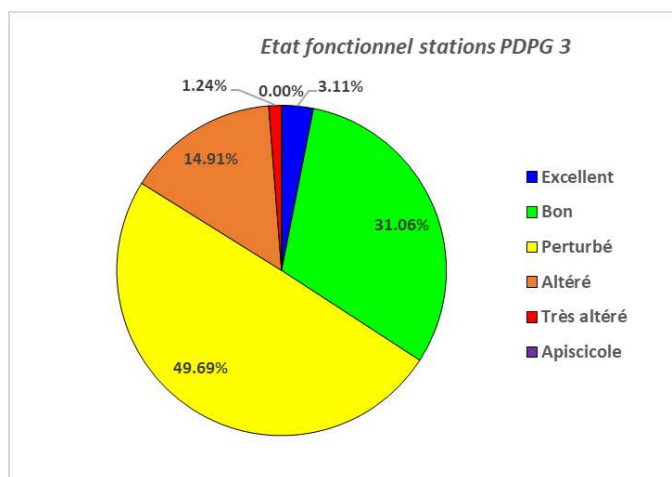
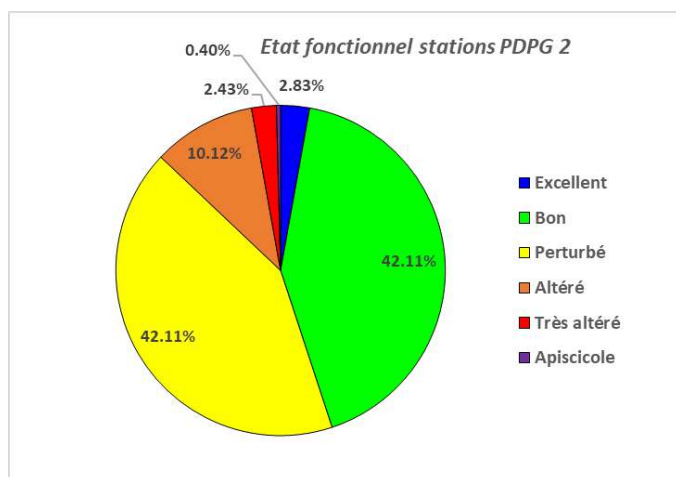
Etat fonctionnel stations et contextes PDPG 3



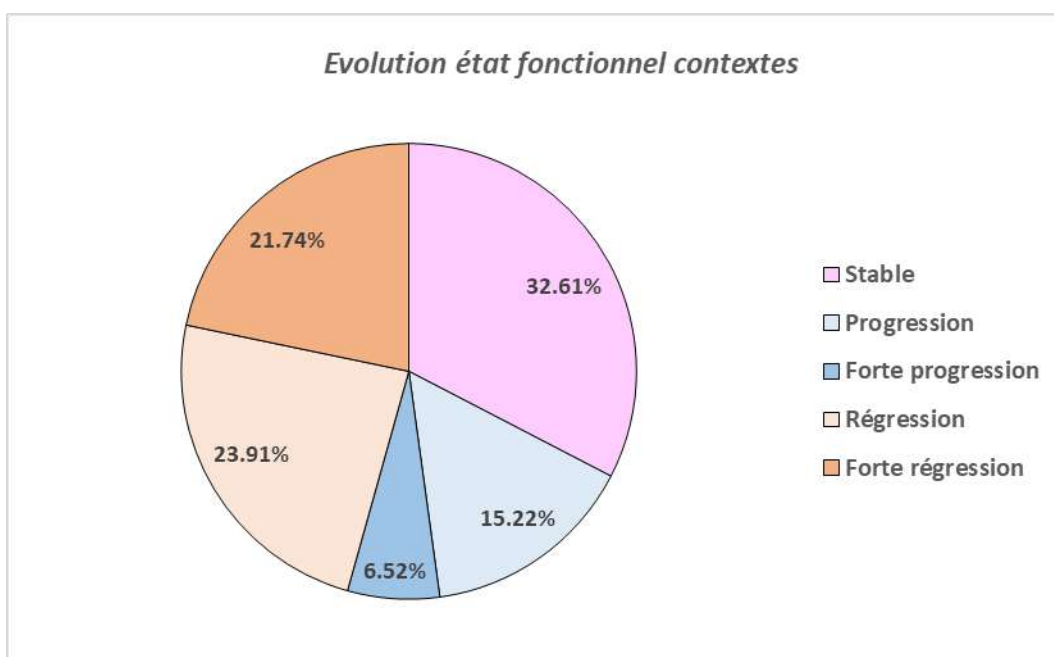
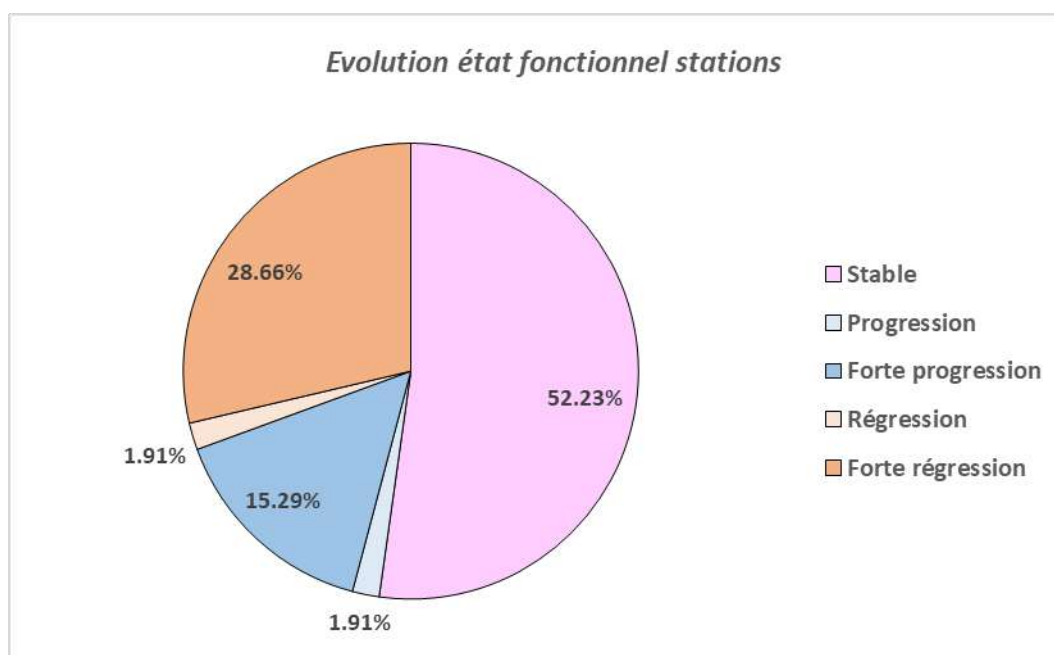
Le bilan fonctionnel est présenté ci-après :

	ETAT FONCTIONNEL STATIONS													
	Excellent	Bon	Perturbé	Altéré	Très altéré	Apiscicole	Stable	Progression	Forte progression	Régression	Forte régression	STABILITE	AMELIORATION	DEGRADATION
PDPG2 (nb)	7	104	104	25	6	1								
PDPG2 (%)	2.83%	42.11%	42.11%	10.12%	2.43%	0.40%								
PDPG3 (nb)	5	50	80	24	2	0	82	3	24	3	45	82	27	48
PDPG3 (%)	3.11%	31.06%	49.69%	14.91%	1.24%	0.00%	52.23%	1.91%	15.29%	1.91%	28.66%	52.23%	17.20%	30.57%

	ETAT FONCTIONNEL CONTEXTES													
	Conforme	Peu perturbé	Très perturbé	Dégradé			Stable	Progression	Forte progression	Régression	Forte régression	STABILITE	AMELIORATION	DEGRADATION
PDPG2 (nb)	0	23	21	2										
PDPG2 (%)	0.00%	50.00%	45.65%	4.35%										
PDPG3 (nb)	0	16	28	2			15	7	3	11	10	15	10	21
PDPG3 (%)	0.00%	34.78%	60.87%	4.35%			32.61%	15.22%	6.52%	23.91%	21.74%	32.61%	21.74%	45.65%



Enfin, le bilan de l'évolution fonctionnelle des stations et contextes est présenté via les deux graphiques suivants :



Ces résultats montrent une nette dégradation observée ces 10 dernières années avec un passage de 50 % de milieux en « état fonctionnel correct » (contextes conformes et peu perturbés) à moins de 35 %.

Au regard de l'extension de la dégradation affectant divers contextes à l'échelle de l'ensemble du département, celle-ci paraît relever d'un phénomène global.

2.2. Evolution des perturbations identifiées par contexte

L'analyse des résultats, la connaissance de terrain et l'expertise a permis d'identifier ou de donner des pistes quant aux perturbations qui engendrent des disparités entre le peuplement observé le peuplement de référence (que l'on est en droit d'attendre).

Dans le cadre du PDPG, on parle de « facteur limitant », qui se définit comme une perturbation (ou pression) ayant une incidence significative sur le peuplement piscicole, et donc d'une manière générale, affecte la fonctionnalité du milieu.

Il a été identifié 6 pressions facteurs limitants principaux :

- La morphologie
- La continuité écologique
- L'hydrologie
- La qualité
- L'impact des plans d'eau
- La thermie

Certaines sont transversales, comme les plans d'eau par exemple, qui peuvent engendrer des problématiques thermiques (réchauffement des eaux), qualitatives, mais aussi continuité lorsqu'ils dérivent les eaux ou sont situés directement en barrage sur les cours d'eau.

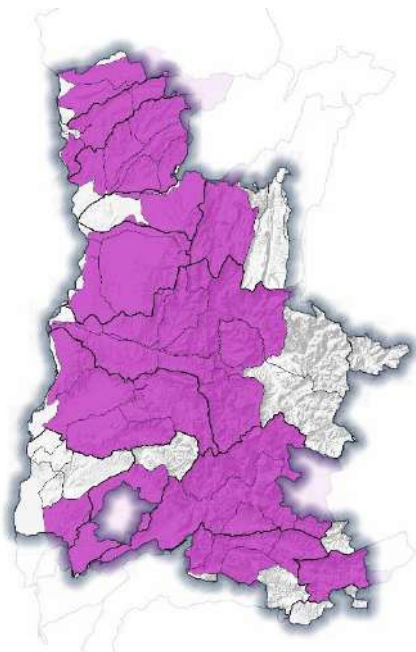
La capacité d'accueil est quant à elle régit à la fois par la morphologie de la rivière mais également par une quantité d'eau suffisante.

Les impacts sur la qualité sont beaucoup plus difficiles à détecter avec l'approche du PDPG. La perturbation n'est signalée que lorsque des dégradations qualitatives manifestes sont observées.

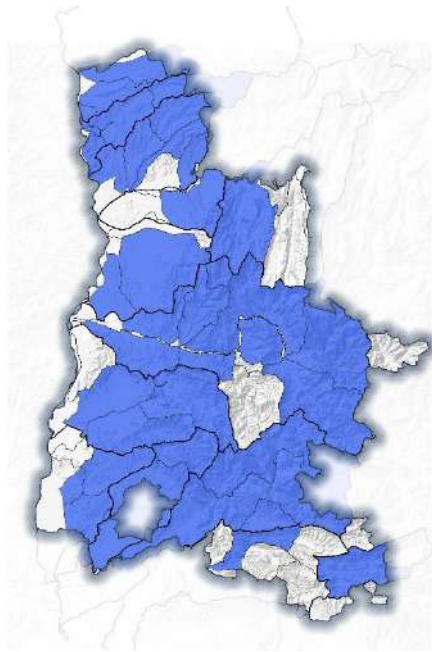
Les cartes suivantes dressent un bilan de l'évolution des facteurs limitants identifiées ainsi que leur évolution.

Pressions identifiées PDPG 2 (2016 – 2021)

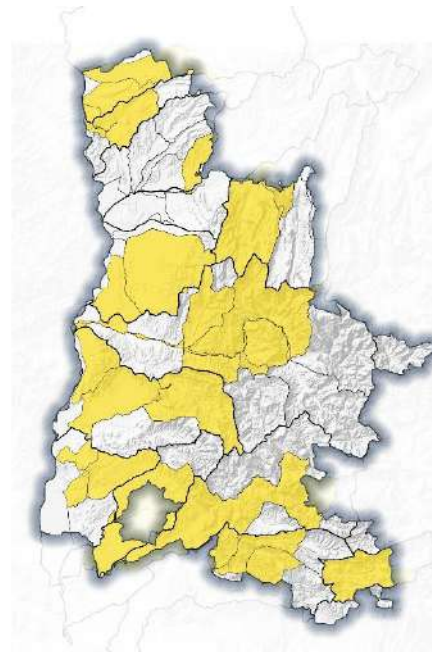
Morphologie



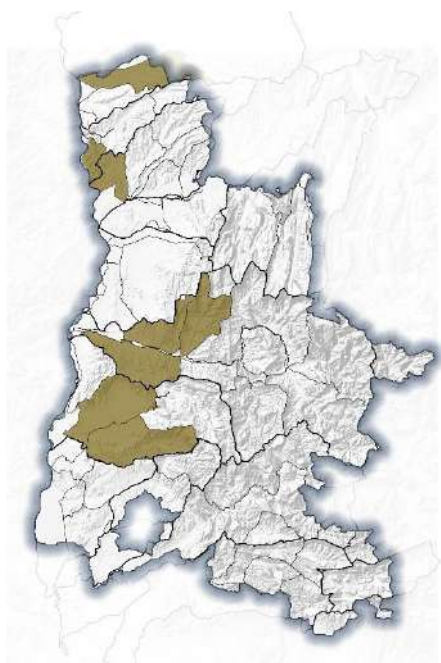
Continuité



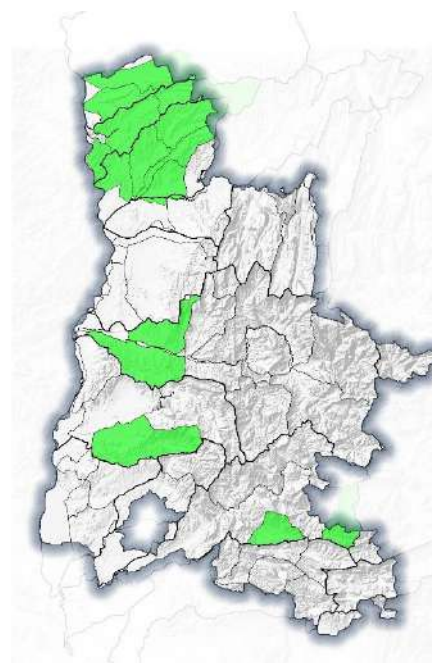
Hydrologie



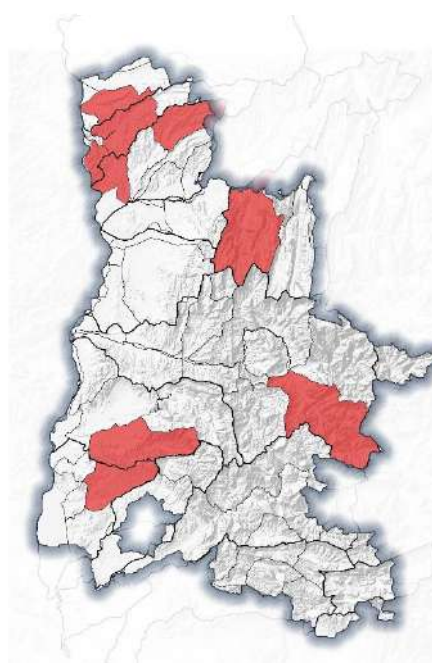
Qualité



Plans d'eau

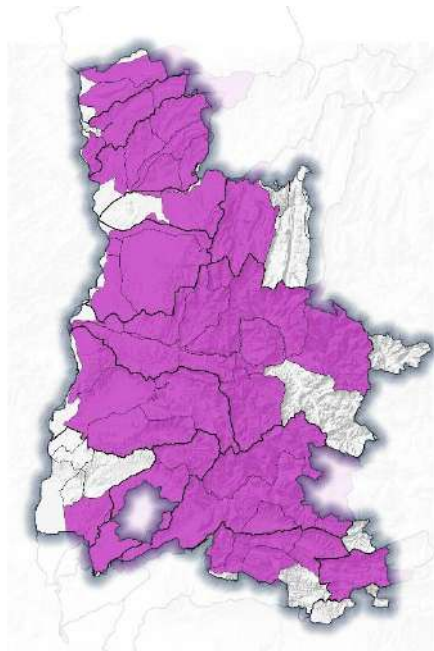


Thermie

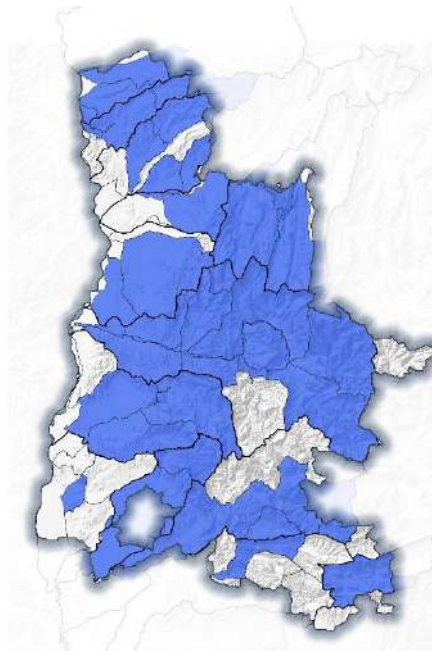


Pressions identifiées PDPG 3 (2026 – 2031)

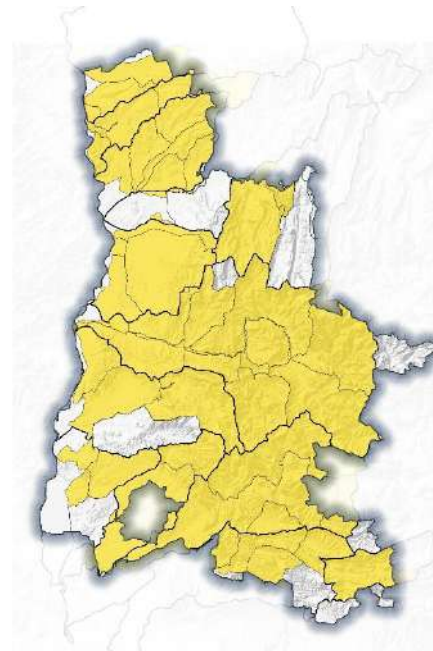
Morphologie



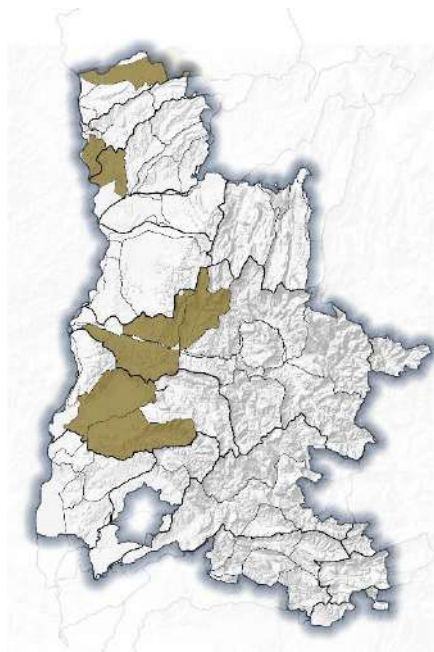
Continuité



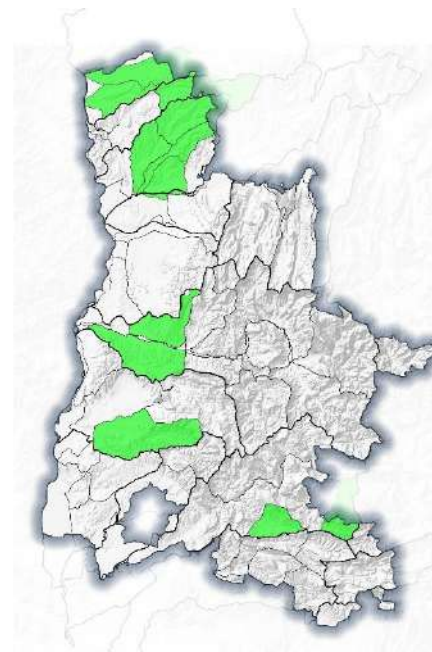
Hydrologie



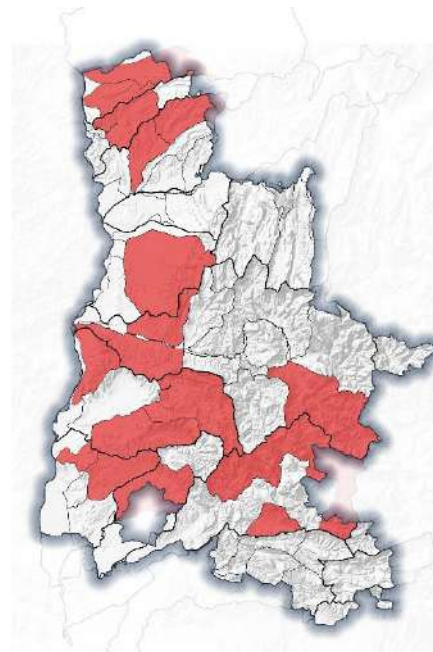
Qualité



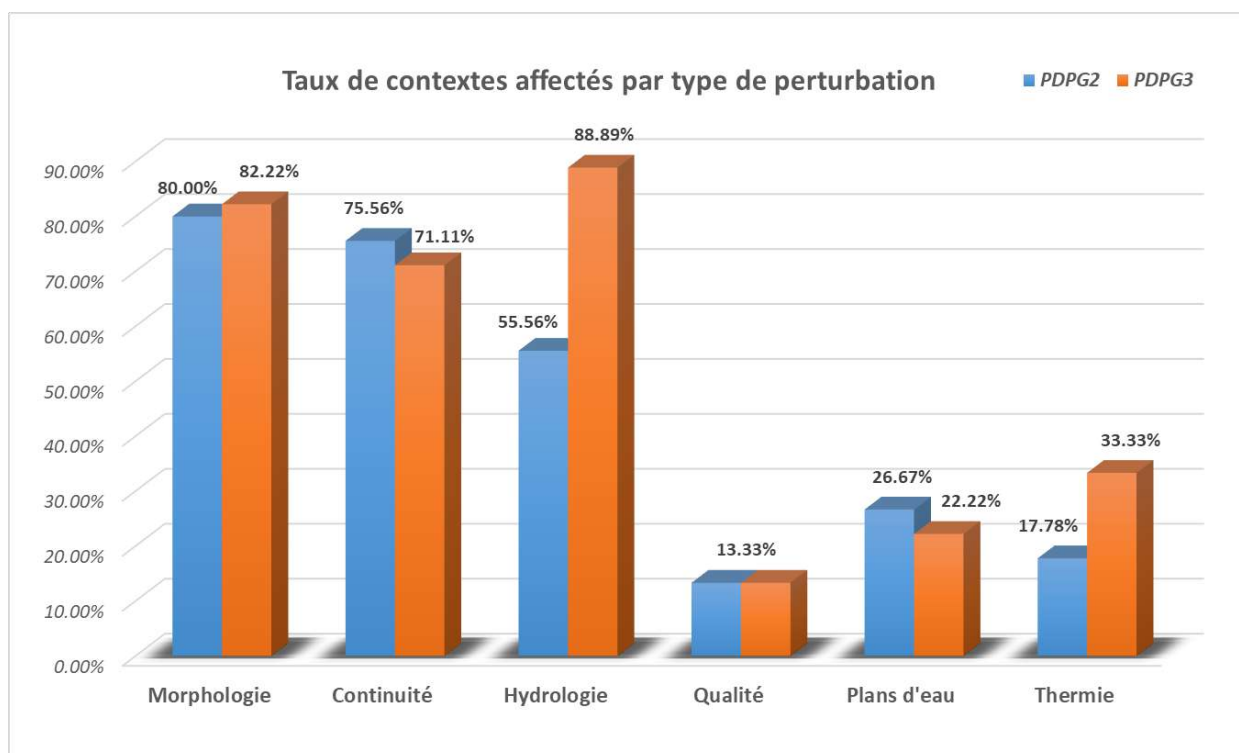
Plans d'eau



Thermie



Le graphique suivant présente la nature et l'ampleur des principales perturbations identifiées à l'échelle départementale. Le pourcentage représente la proportion de contextes concernés par la problématique rapporté au nombre de contextes total.



Le graphique montre peu d'évolution concernant les pressions morphologie, continuité et qualité. Ceci s'explique par le fait que pour que la pressions soit supprimée à l'échelle du contexte, les opérations de restaurations de milieux se doivent d'être significatives. Cela ne veut pas dire que rien n'a été fait ou que cela n'a pas été efficace, mais qu'il faut poursuivre les interventions.

Concernant la continuité, de nombreuses interventions ont eu lieu ces dernières années, cependant, il reste encore des ouvrages non traités. De plus, avec l'évolution des milieux ces dernières années, les enjeux relatifs à la continuité écologique ont évolué et les tronçons concernés se sont déplacé, simultanément à la baisse des débit et l'augmentation des températures rendant prépondérante la nécessité des déplacements de populations piscicoles sur les périodes d'étiage.

En ce qui concerne la qualité, comme indiqué précédemment, seuls les secteurs présentant des dégradations évidentes ont été identifiés. D'autres études, plus spécifiques à ce facteur, existent et sont mieux adaptées pour traiter ces problématiques.

La problématique de l'incidence des plans d'eau semble avoir évolué positivement. En réalité, cette amélioration repose sur des cas relativement isolés de plans d'eau ayant bénéficié de mesures de réduction des impacts. Globalement, cette problématique reste prépondérante, en particulier dans de nombreux secteurs caractérisés par de fortes concentrations, avec des effets cumulés marqués en tête de bassin.

En revanche, une nette dégradation est observée en ce qui concerne l'hydrologie, notamment en lien avec les prélèvements, ainsi que la thermie, qui devient localement un facteur limitant pour certaines espèces piscicoles par rapport à la décennie précédente. Cette évolution est marquée, rapide, et concerne l'ensemble des zones géographiques du département, traduisant une problématique globale. Elle peut probablement être attribuée au changement climatique, accentué par une demande en eau croissante et par des mesures de limitation ou de réduction des prélèvements encore insuffisantes.

Ainsi, la problématique hydrologique est devenue, en l'espace de quelques années seulement, la pression la plus impactante pour nos milieux, et ce à l'échelle de l'ensemble du territoire. La mise en place de mesures structurelles et ambitieuses visant une gestion efficace de la ressource en eau apparaît désormais impérative.

III. METHODOLOGIE

3.1. Outil de travail et support de communication

3.1.1. Evolutions nécessaires pour le PDPG 2026 - 2031

Le PDPG 2016 – 2021 a intégré les nouvelles spécifications du document cadre national à la fois techniques administratives. Il se déclinait en 3 volumes :

- Volume 1 : Une note méthodologique explicitant sa conception technique
- Volume 2 : Une compilation de fiches contextes regroupant le résumé non technique, les données de description des contextes, les enjeux, le diagnostic, les programmes d'action et les modalités de gestion
- Volume 3 : Une compilation et analyse des données élaborées des suivis réalisés

L'ensemble de ces documents représentait un corpus volumineux de plus de 2 500 pages en format PDF et a engendré des difficultés pour les différents acteurs en matière d'accessibilité, de lisibilité et d'exploitation des données. Par ailleurs, ce format dense et peu attractif, limitait l'accessibilité des informations, entravant ainsi leur consultation et leur mise en valeur.

En outre, la compilation et l'exploitation des données en particulier relatives aux suivis thermiques posent de gros problèmes aux vues du volume de données acquises.

Autre inconvénient, ce format « figé » ne permettait pas l'incrémentation de nouvelles données. Ainsi, afin de pallier à ces inconvénients majeurs, la FDPPMA26 a fait le choix de se doter d'un outil technique performant, permettant une gestion optimisée des données, une amélioration de leur mise en valeur et une diffusion plus efficiente des informations.

Une telle démarche vise à structurer l'information de manière plus ergonomique, à simplifier les mises à jour et à renforcer la mise en œuvre des actions en faveur de la préservation des milieux aquatiques et des ressources piscicoles. L'amélioration de la lisibilité et de l'accessibilité des données constitue ainsi un levier stratégique pour garantir l'efficacité du PDPG et assurer une gestion durable des écosystèmes aquatiques.

Le choix s'est ainsi porté sur un outil informatique de type « cartographie interactive » dont la présentation est détaillée dans le paragraphe suivant.

3.1.2. Présentation du WebPDPG

Face aux défis structurels liés à l'accessibilité, la mise à jour et l'exploitation des données du PDPG, la FDPPMA26 a adopté en février 2024 une solution numérique innovante : le WebPDPG. Développé par la société Nanogis, basée dans les Pyrénées-Orientales, cet outil cartographique interactif est conçu spécifiquement pour répondre aux besoins des Fédérations Départementales de Pêche. Déjà plébiscité au niveau national avec plus de 50 Fédérations adhérentes en 2025 et des retours largement positifs, il offre une solution centralisée et ergonomique pour la gestion des données scientifiques et piscicoles, garantissant une communication optimisée et une sécurisation accrue des informations.

L'intérêt stratégique de cet outil réside dans sa capacité à structurer et rationaliser la gestion des données, tout en améliorant leur lisibilité et leur valorisation. Il permet une consultation simplifiée, une mise à jour dynamique et une diffusion optimisée des informations, assurant ainsi une meilleure prise de décision pour les acteurs concernés. Son interactivité et son adaptabilité aux spécificités locales en font un levier essentiel pour la modernisation du PDPG.



Les services proposés sont les suivantes :

- Interfaces cartographiques : Faciliter l'expertise et apporter une plus-value aux activités par les représentations cartographiques des territoires de compétence. Les fonctionnalités des géo portails-métiers développées sont dédiées et adaptées aux domaines d'intervention. Sélection des données cartographiques de son choix, saisie et partage des analyses au moyen d'accès sécurisés avec les différents utilisateurs.
- Analyse et traitement de données : Vérification, amélioration et structuration des données géo localisées et attributaires afin de mettre à disposition des données de qualité. Importation des données Open Data produites par d'autres structures dont les utilisateurs peuvent avoir besoin pour les analyses. Face à l'hétérogénéité des formats

et au besoin d'agrégation de sources d'informations, production de croisements afin de consacrer le temps aux diagnostics territoriaux.

- SIG externalisé : Un support pour les utilisateurs des logiciels de cartographie pour une première manipulation des données terrain. Hébergement des données sur un serveur dédié à la structure avec possibilité de connecter des logiciels de cartographie.
- Hébergement et évolutivité : Hébergement des données et applications de manière sécurisée en mode Saas (mise à disposition d'un logiciel accessible aux utilisateurs via internet). Gestion de la maintenance du serveur et mises à jour des logiciels nécessaires pour les données spatiales. Déploiement continu des applications par itérations successives, garant de l'évolution constante des fonctionnalités selon les besoins

L'intérêt de posséder un tel outil est apparu comme une évidence à plusieurs titres : un outil intuitif et interactif, une communication facilitée, un partage contrôlé des données, une sécurisation forte des données, une adaptabilité (réponse à des demandes ou commandes spécifiques en fonction des besoins), une très bonne rentabilité (gain de temps conséquent avec notamment la mise à jour très régulière des données SIG), une forte réactivité, etc.

Ce type d'outil va de plus permettre d'avoir une réactualisation des données quasiment en temps réel (une réactualisation par an), ce qui permettra de posséder des données à jour en tout temps, avec une disponibilité de l'information immédiate, pour la FDPPMA26 mais aussi l'ensemble des partenaires. L'outil, en cours de développement sera ainsi bientôt accessible aux partenaires. La recherche d'informations sera très facile via son support interactif cartographique.

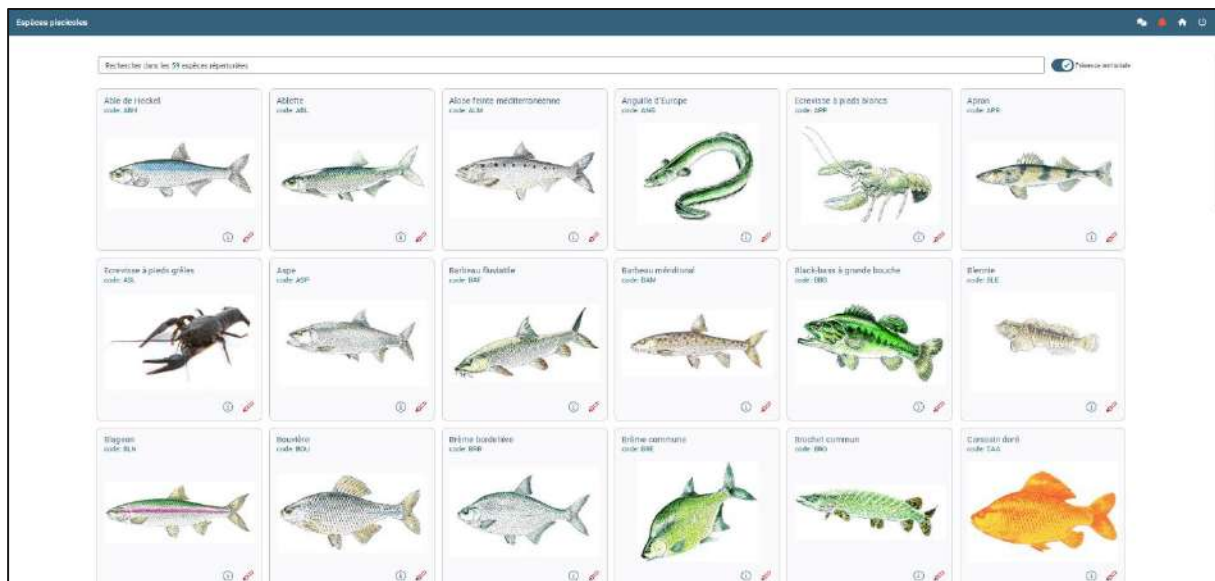
Initialement créé spécifiquement pour la gestion technique des PDPG, cet outil a évolué en outil de gestion, et de communication des actions réalisées et des préconisations des FDPPMA Il ne faut donc pas se fier à la nomination de cet outil qui pourrait porter à confusion quant aux objectifs de celui-ci.

La FDPPMA26 a fait le choix de disposer dans un premier temps de la formule de base, comprenant 3 modules principaux, chacun répondant à des enjeux spécifiques :

Module Espèces

Il regroupe l'ensemble des espèces piscicoles connues en France, avec la possibilité pour une meilleure lisibilité de sélectionner les espèces uniquement recensées dans son département. Ainsi, la FDPPMA26 a retenu 59 espèces piscicoles connues sur le département de la Drôme.

Pour chaque espèce, diverses informations essentielles sont présentes et très régulièrement mise à jour telles que les données de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN), les préférendums thermiques, les périodes de reproduction et les classes d'abondance. L'objectif est d'offrir une vision détaillée des peuplements piscicoles et de faciliter l'analyse des dynamiques de populations

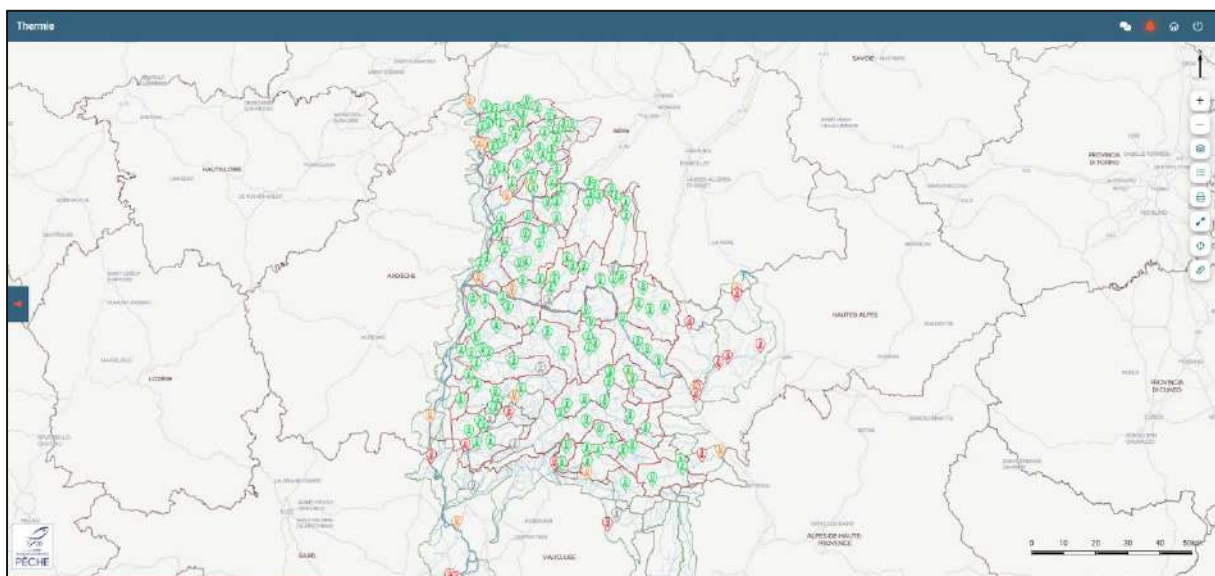


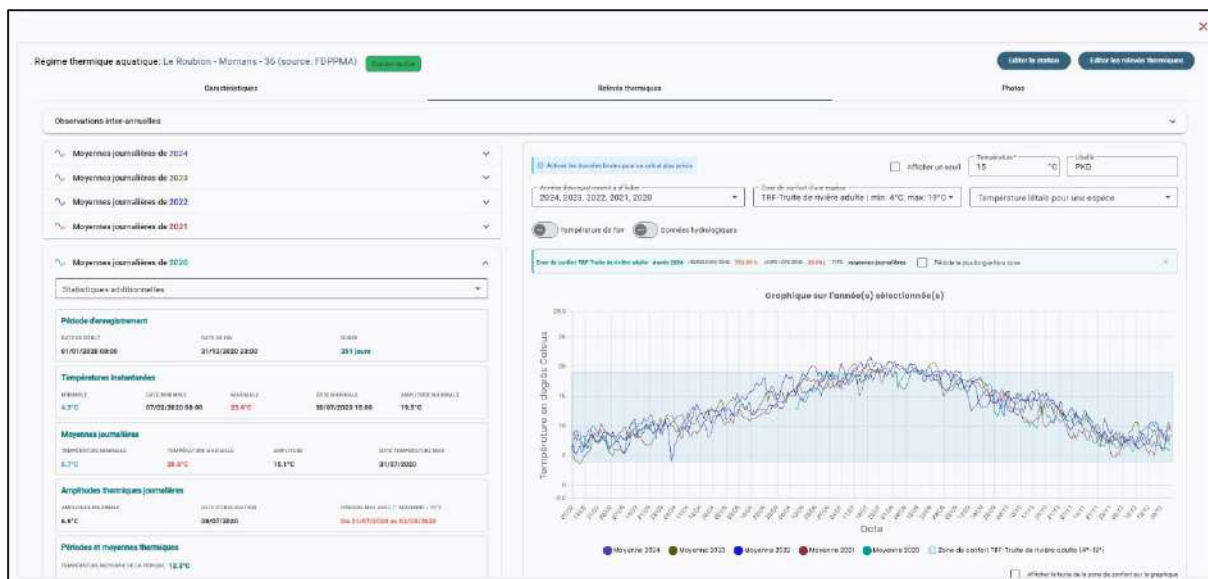
Module Thermie :

Il regroupe et analyse les données thermiques collectées sur les différentes stations de mesure réparties dans la Drôme. Ces stations, classifiées par catégorie (stations de référence, complémentaires, stations de l'OFB) permettent une surveillance fine des variations de température sur plusieurs années.

L'interface interactive offre la possibilité de comparer ces variations sur plusieurs années et de corréler ces informations avec les préférences thermiques des espèces d'intérêt piscicole.

Cette mise en relation entre données thermiques et exigences écologiques permet d'identifier les facteurs limitant la présence d'espèces sensibles, notamment les salmonidés, dans certains contextes hydrographiques.





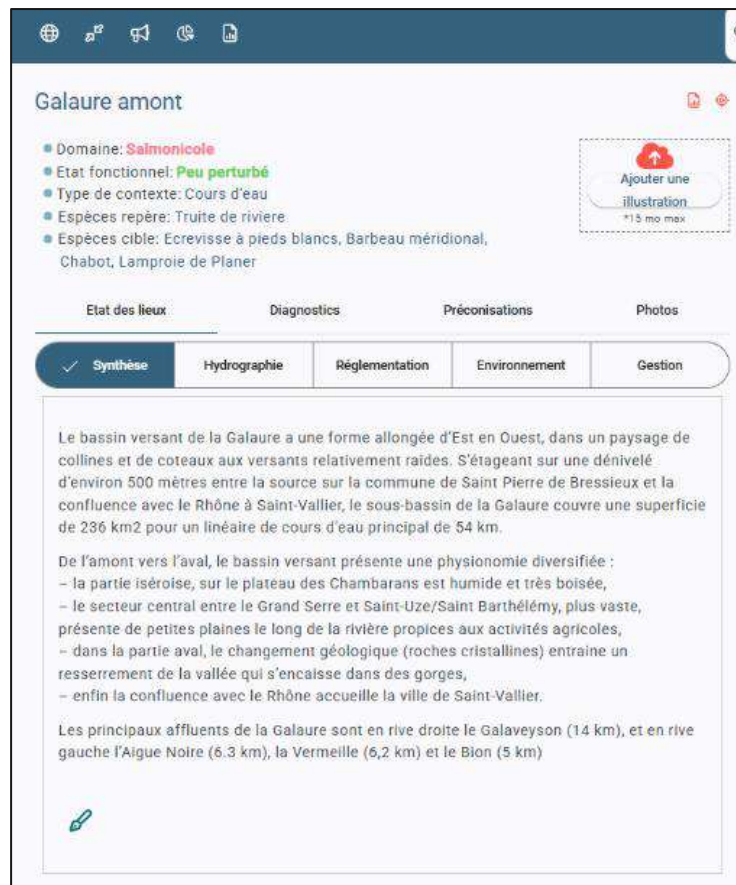
Module PDPG :

Le dernier et principal module est le plus dense et regroupe les données des PDPG. On y retrouve une cartographie interactive de la Drôme délimitée par les contextes précédemment établis.

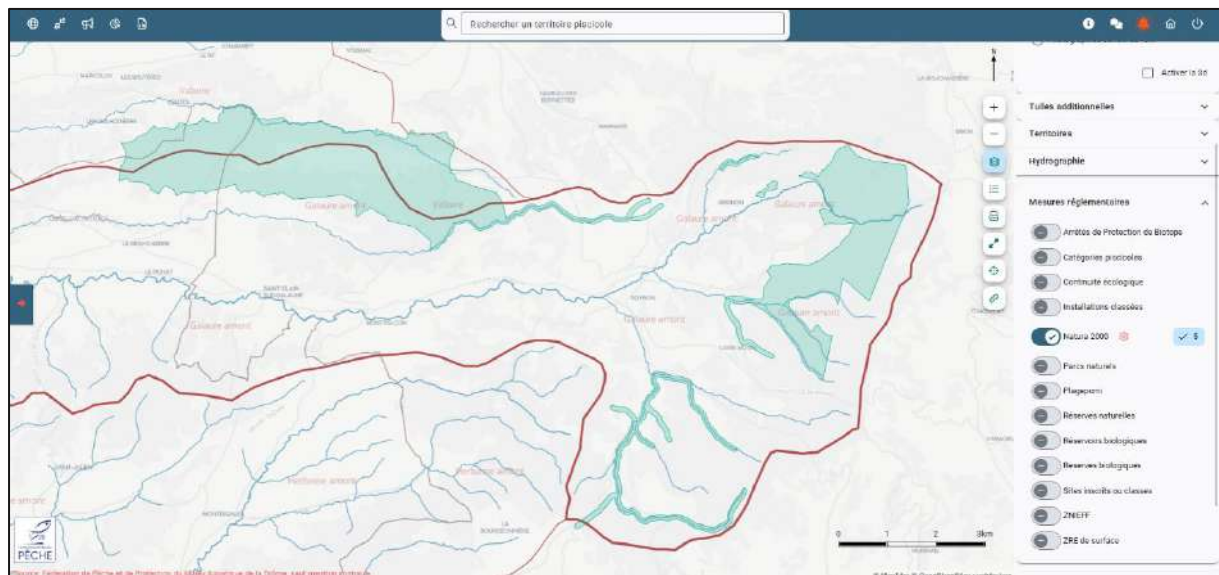


Les données de chaque contexte sont divisées dans 3 grandes catégories :

- **Etat des lieux :** Cette rubrique concentre les informations initiales du contexte, telles que l'hydrographie, la réglementation (continuités écologiques, installations classées, Natura 2000, ZNIEFF, etc.), l'environnement (géographie, géologie), ainsi que les acteurs de gestions (Police de l'eau et de la pêche, etc.). La majorité de ces données sont ajoutées automatiquement par l'interface, et évoluent ainsi continuellement en fonction des potentiels changements de statuts.



L'ensemble de ces données peut être affiché graphiquement à travers différentes couches cartographiques. Les données de la thermie ainsi que des pêches par stations suivent le même affichage.



- **Diagnostics :** Cette section analyse les peuplements piscicoles et les pressions exercées sur le milieu. Elle comprend des informations détaillées sur la zonation piscicole, le biocénotype, ainsi que le peuplement actuel et potentiel. L'outil permet de croiser ces données avec les différentes pressions anthropiques identifiées, afin d'élaborer un diagnostic précis des problématiques écologiques propres à chaque contexte.

Autres modules :

Nanogis propose d'autres modules en option, notamment le module « Pêches électriques » qui permet d'intégrer directement les résultats de pêches électriques lorsque les FDPPMA26 le souhaitent. La FDPPMA26 a fait le choix dans un premier temps de ne pas utiliser cet outil car elle possède une base de données de saisie des pêches électriques plutôt performante, développée et améliorée annuellement.

Un module « Export WebPDPG » a été spécialement conçu afin d'intégrer facilement les données saisies dans le WebPDPG via un script.

Il est aussi possible de demander à Nanogis des développements spécifiques afin de répondre à des demandes particulières ou bien s'adapter à des spécificités locales.

3.1.3. Construction du PDPG autour du WebPDPG

L'actualisation du PDPG de la Drôme sur la plateforme WebPDPG s'articule en plusieurs étapes clés, dont certaines ont été réalisées simultanément :

1. Délimitation des contextes et des cours d'eau

Dans un premier temps, un travail de cartographie est réalisé sur l'interface du WebPDPG. Cette étape implique l'utilisation du référentiel BD Topage afin de délimiter précisément les différents contextes piscicoles et cours d'eau concernés. La cartographie permet de visualiser les zones d'étude, facilitant ainsi la planification des actions futures.

2. Rétro-saisie des données piscicoles

Toutes les données des opérations de pêche électrique effectuées depuis 15 ans sont compilées et intégrées dans une base Excel dédiée pour assurer un suivi précis et cohérent. Les données sont ensuite importées dans la plateforme WebPDPG, et disponibles via la couche cartographique « Données Piscicoles ».

3. Intégration des données du PDPG 2016-2021

Les informations relatives à l'état des lieux, au diagnostic des milieux aquatiques et aux plans d'action piscicole du PDPG 2016-2021 sont saisies dans la plateforme. Ce référentiel de comparaison est constitué afin de suivre l'évolution des milieux aquatiques jusqu'en 2025. L'analyse des tendances piscicoles et environnementales est menée pour identifier les évolutions sur la période écoulée, permettant ainsi une vision claire des progrès réalisés et des défis à venir.

4. Détermination des états fonctionnels stations et contextes

A partir des données pêches précédemment rétro-saisies, les états stations et l'état global de chaque contexte sont déterminés par l'étude des indices piscicoles (typologie de Verneau, IPR et IPR+). Les états stations et contexte du PDPG 2016-2021 sont de même réactualisés en fonction des nouvelles données thermiques. Cette détermination est effectuée en fonction des spécificités de chaque territoire et de leurs pressions respectives.

5. Bilan des actions du PDPG 2016-2021

Un bilan des actions menées sous le précédent plan de gestion piscicole est réalisé. Une évaluation détaillée des actions mises en œuvre sur la base des préconisations du PDPG 2016-2021 est effectuée. Ce bilan permet de déterminer si les préconisations ont été réalisées, non réalisées ou en cours, ainsi que leur justification. Il vise également à identifier les difficultés rencontrées dans l'application du plan, ainsi que la reconduite de certaines opérations, en vue d'améliorer l'élaboration du nouveau plan de gestion.

6. Sauvegarde du PDPG 2016 - 2021

Une fois saisi en intégralité, le PDPG 2016 – 2021 une fois saisi dans sa forme « WebPDPG » est sauvegardé sous forme d'un export global. Puis, l'espace est libéré pour saisir les informations du nouveau PDPG, qui sera en vigueur pour la période 2026 – 2031.

7. Rédaction d'une note technique

Une note technique est rédigée afin de préciser le contexte global, la méthodologie employée et les principaux résultats obtenus et leur évolution. Ce document permet d'apporter des informations essentielles qui ne figurent pas dans le WebPDPG et sert de référence pour l'ensemble des partenaires. Ce document sera mis à jour à chaque réactualisation du PDPG.

8. Réactualisation des diagnostics

Le diagnostic écologique est actualisé en tenant compte des nouvelles pressions affectant les contextes piscicoles. Cela inclut les impacts environnementaux récents et leurs effets sur la faune et la flore aquatiques. Les résultats sont croisés avec les données piscicoles récentes, ce qui permet d'affiner le diagnostic et d'orienter les actions futures.

9. Réactualisation des programmes d'actions

Sur la base des informations collectées et notamment des diagnostics écologiques, des nouveaux programmes d'actions sont élaborés pour chaque contexte piscicole et pour les six années à venir. Les priorités d'actions sont définies en fonction des enjeux identifiés lors des étapes précédentes. Ce plan inclut des recommandations spécifiques, adaptées aux besoins des milieux aquatiques et aux pressions observées.

3.1.4. Validation technique et institutionnelle

Tout comme lors de la dernière réactualisation du PDPG, ce travail est suivi par un Comité de pilotage (COPIL) qui a en charge la validation de chaque étape technique, et dont la composition est détaillée en *Annexe xx*. Au total, 5 COPIL ont été organisés afin de mener à bien ce projet de réactualisation. Plusieurs Groupes de travaux ont également été organisés en comités restreints pour avancer sur des thématiques spécifiques, telles que la continuité écologique par exemple.

In fine, une fois le document validé techniquement, la FDPPMA26 effectue une demande de validation administrative par la préfecture de la Drôme. Pour cela, la DDT a demandé que les informations suivantes soient transmises sous forme de rapport, un simple lien d'accès au WebPDPG ne permettant pas une validation officielle :

- Un corpus méthodologique
- Un résumé non technique
- Par contexte piscicole : un descriptif sommaire, un diagnostic de fonctionnalité, la référence des données utilisées, une stratégie de gestion, et préconisations opérationnelles)
- Un tableau récapitulatif des tous les inventaires piscicoles utilisés

Ainsi, afin de satisfaire aux exigences réglementaires tout en proposant un document clair et fluide, il a été choisi de le structurer en deux volumes :

- **Volume 1 : Une note technique** (présent document) contenant les éléments de contexte, le résumé non technique, la méthodologie ainsi que des annexes contenant notamment la synthèse des stations d'inventaires et des opérations réalisées, la synthèse des facteurs limitants et la synthèse des programmes d'actions.
- **Volume 2 : Un export du PDPG** regroupant les informations essentielles pour chaque contexte piscicole (description, diagnostics, modalités de gestion et préconisations d'actions). Lors de l'export, le WebPDPG permet facilement de sélectionner les éléments à inclure.

3.2. Protocoles et méthodes techniques utilisées

3.2.1. Etat des lieux

Inventaires piscicoles :

La FDPPMA26 a déterminé 221 stations d'inventaires piscicoles, permettant d'obtenir un niveau d'information suffisant pour effectuer des analyse et diagnostics locaux. Deux types de stations ont été définis :

- Stations de référence (123 stations) : les plus représentatives, à conserver impérativement
- Stations complémentaires (98 stations) : donnant des informations additionnelles parfois nécessaires pour le diagnostic

Les stations ont été identifiées selon des critères de choix suivants :

- Leur représentativité d'un cours d'eau, tronçon de cours d'eau ou d'un sous bassin versant
- Les enjeux opérationnels locaux
- Leur nombre suffisant pour caractériser le territoire concerné
- Les connaissances piscicoles antérieures sur ces stations
- La présence d'autres stations de suivis piscicoles existants (ex : suivis réalisés par l'OFB (Office Français de la Biodiversité) sur les réseaux RCS, RCO et REF du SDAGE RMC)
- Les autres connaissances existantes sur ces stations, notamment suivis DCE ou autre (données physicochimiques, IBGN, hydrologiques, etc...), ces données étant nécessaires pour un diagnostic complet et fiable
- L'accès aux sites (le matériel principalement utilisé est un groupe à moteur thermique EFKO FEG8000, matériel lourd à manipuler)
- La prise en compte des avis des acteurs locaux et institutionnels

Le PDPG porte également son analyse sur d'autres stations, notamment le réseau de l'OFB (31 stations) et d'autres réseaux spécifiques comme le réseau SID sur la Bourne et la Lyonne (3 stations).

La liste exhaustive de l'ensemble de ces stations ainsi que leur localisation sont présentées en *Annexe 2*.

Cette liste a fait l'objet d'un choix collégial avec un certain nombre d'acteurs, notamment l'Agence de l'Eau RMC. La FDPPMA26 a de plus en 2024 demandé une codification SANDRE de chacune de ses stations (sauf quand un code SANDRE existait déjà) afin de légitimer ces points de suivis et les porter à connaissance.

Les résultats des investigations sont saisis sur une base de données interne développée sous Excel du niveau de performance et de précision de « ASPE » comprenant :

- Un formulaire de saisie des données station et opération
- Une fiche de saisie biométrique des poissons (taille, poids, en individuel, par lots)
- Une feuille de calcul des données brutes et élaborées (répartition, densités estimées, biomasses estimées)
- Une fiche présentant la structure du peuplement (répartition des cohortes de taille de chaque espèce)
- Un fichier présentant les différents indices piscicoles (Approche typologique, IPR, IPR+), avec le détail de chaque métrique, le calcul des indices et l'évaluation de l'état à partir des grilles d'évaluation.
- Des exports spécifiques permettant des passerelles vers d'autres bases de données (Trame d'échange Agence de l'Eau, compte rendu annuel DDT/OFB, Géoportail de Nanogis)

La mise en œuvre d'un chantier de pêche électrique nécessite de remplir plusieurs conditions :

- Nombre d'intervenant suffisant pour couvrir les différents post

- Personnel formé à la réalisation des pêches électriques et notamment aux règles de sécurité,
- Personnel habilité BE manœuvre (formé aux risques électriques)
- Personnel formé aux premiers secours (SST)
- Être détenteur d'une autorisation préfectorale définissant les modalités liées aux captures des espèces piscicoles et astacicoles

L'appui des AAPPMA (Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique) est indispensable, avec une proportion en général allant de 1 à 2 bénévoles pour 1 salarié. Chaque chantier demande en effet un nombre conséquent d'intervenants afin de respecter les règles de sécurité et d'être le plus efficace possible.

La FDPPMA26 possède à ce jour 5 appareils de pêche à l'électricité (marque Iméo) :

- 2 « Volta » et 1 « Pulsium » : matériel portatif à batterie
- 1 « FEG1500 » : matériel portatif à moteur thermique
- 1 « FEG8000 » : matériel fixe à moteur thermique et groupe électrogène (le plus utilisé)

Ces interventions nécessitent également un équipement annexe spécifique : EPI (Equipements de Protection Individuels), véhicules adaptés, bobines, épuisettes, seaux, bacs, table de biométrie, balance de précision, réglette, benzocaïne, télémètre, pige, multimètre (mesures physicochimiques), etc ...

Lors de chaque opération de terrain, une description de la station est effectuée, car celle-ci peut évoluer avec le temps, notamment au gré des conditions hydromorphologique. Les faciès découlement et les faciès benthiques sont décrits succinctement.

Des mesures physicochimiques de base sont également effectuées à l'aide d'un multimètre : Température, Conductivité, pH, Oxygène dissous et taux d'oxygène.

Suivis thermiques :

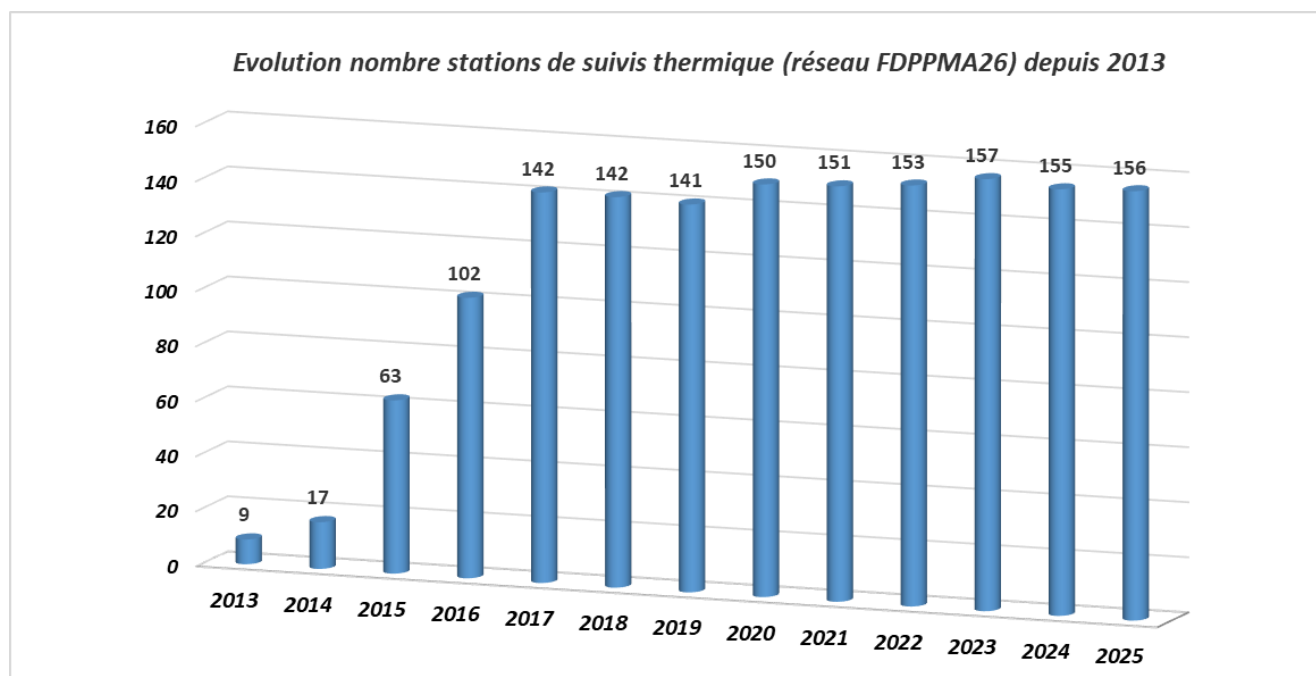
Comme évoqué au paragraphe précédent, la mise en place de sondes thermiques enregistreuses est indispensable, car cette composante est déterminante dans la structure du peuplement piscicole et est indispensable pour l'analyse biotypologique. En effet, le paramètre thermique intervient à 45% dans la composition d'un peuplement piscicole. Plus précisément, la valeur de référence thermique est la moyenne des 30 jours consécutifs les plus chauds (M30), basé sur les valeurs instantanées.

La FDPPMA26 gère aujourd'hui un réseau de 156 stations de suivi thermique, équipées chacune d'une sonde enregistreuse de température effectuant des mesures en continu. Elles sont réparties de manière représentative, tout comme les stations d'inventaires piscicoles. La liste exhaustive des stations ainsi que leur localisation sont présentées en *Annexes 3*.

Les sondes sont fixées dans des dispositifs lestés les protégeant des chocs (type tube pvc associé à un plomb), et immergées préférentiellement dans des zones de dissipation d'énergie (surprofondeurs ou retournes). Elles sont reliées à un câble aluminium, si possible peu visible, afin de limiter les risques de vandalisme.



Le maillage de suivi a progressivement évolué depuis la mise en place des premières sondes avant d’atteindre un plateau « optimal », comme le montre le graphique suivant :



Les modèles de sondes utilisées par la FDPPMA26 sont des sondes enregistreuses de Marque Hobo, modèle UA-001-64, qui donne une bonne satisfaction en termes d’utilisation, d’entretien, de durée de vie et de coût.

Les principales caractéristiques de ce modèle de sondes sont les suivantes :

- Marque : HOBO
- Modèle : UA-001-64
- Dimensions (mm) : 58 x 33 x 23
- Masse : 18 g
- Mémoire : 64 Ko
- Etanchéité : 30 m
- Plage de fonctionnement : - 20 à + 70°C
- Précision : 0.47 °C à 25°C
- Résolution : 0.10 °C à 25 °C
- Transmission données : manuelle
- Batterie : Pile CR2032, remplaçable
- Durée moyenne batterie : 1 an

Les sondes ont été paramétrées pour mesurer et enregistrer la température à fréquence horaire. Elles sont déchargées une fois par an principalement en début d'année lors de l'étiage hivernal, afin notamment de s'assurer de leur bon fonctionnement en période estivale. En fonction des observations (de terrain et des mesures relevées), les sondes peuvent nécessiter un déplacement ou un repositionnement voire un remplacement en cas de dysfonctionnement ou de perte. A chaque relevé, les intervenants vérifient le système de fixation, nettoient la sonde bien souvent prise par les dépôts calcaires et remplacent la batterie.

Le recueil des données s'effectue directement sur place à l'aide d'une navette permettant de réaliser le transfert des données de la sonde vers une tablette de type Android (ou éventuellement un smartphone).

La gestion et l'exploitation des données s'effectue ensuite grâce à un logiciel spécifique de traitement : HOBOWARE PRO. Cet outil permet d'extraire un grand nombre de métriques celles relatives aux exigences écologiques des espèces comme le M30 (Moyenne des 30 jours consécutifs les plus chauds). Si certaines de ces métriques sont à même d'expliquer des dysfonctionnements des peuplements, elles sont mises en relief dans l'interprétation visant à établir un état de l'évolution de la thermie sur le chevelu hydrographique étudié.

En plus de l'utilisation de cet outil, une bancarisation des données et une exploitation est réalisée sur tableur, actualisée à mesure des divers relevés effectués. Il a ainsi été réalisé pour chaque station :

- Une fiche technique qui reprend les informations générales telles que la localisation détaillée agrémentée de cartes, la date de mise en service, la date du dernier relevé, etc. ..., les graphiques annuels des températures instantanées et des moyennes journalières, ainsi qu'un bilan statistique (température instantanée et journalière maximale, minimale, M30, taux de mesures fiables, etc) ainsi que l'historique des interventions sur la station.
- Une fiche technique qui reprend les informations générales telles que la localisation détaillée agrémentée de cartes, la date de mise en service, la date du dernier relevé, etc. ..., les graphiques annuels des températures instantanées et des moyennes journalières, ainsi qu'un bilan statistique (température instantanée et journalière maximale, minimale

M30, taux de mesures fiables, etc) ainsi que l'historique des interventions sur la station.

- Une fiche technique qui reprend les informations générales telles que la localisation détaillée agrémentée de cartes, la date de mise en service, la date du dernier relevé, etc. ..., les graphiques annuels des températures instantanées et des moyennes journalières, ainsi qu'un bilan statistique (température instantanée et journalière maximale, minimale, M30, taux de mesures fiables, etc) ainsi que l'historique des interventions sur la station.
- Un fichier capitalisant l'ensemble des données brutes triées par année (températures horaires et moyennes journalières).

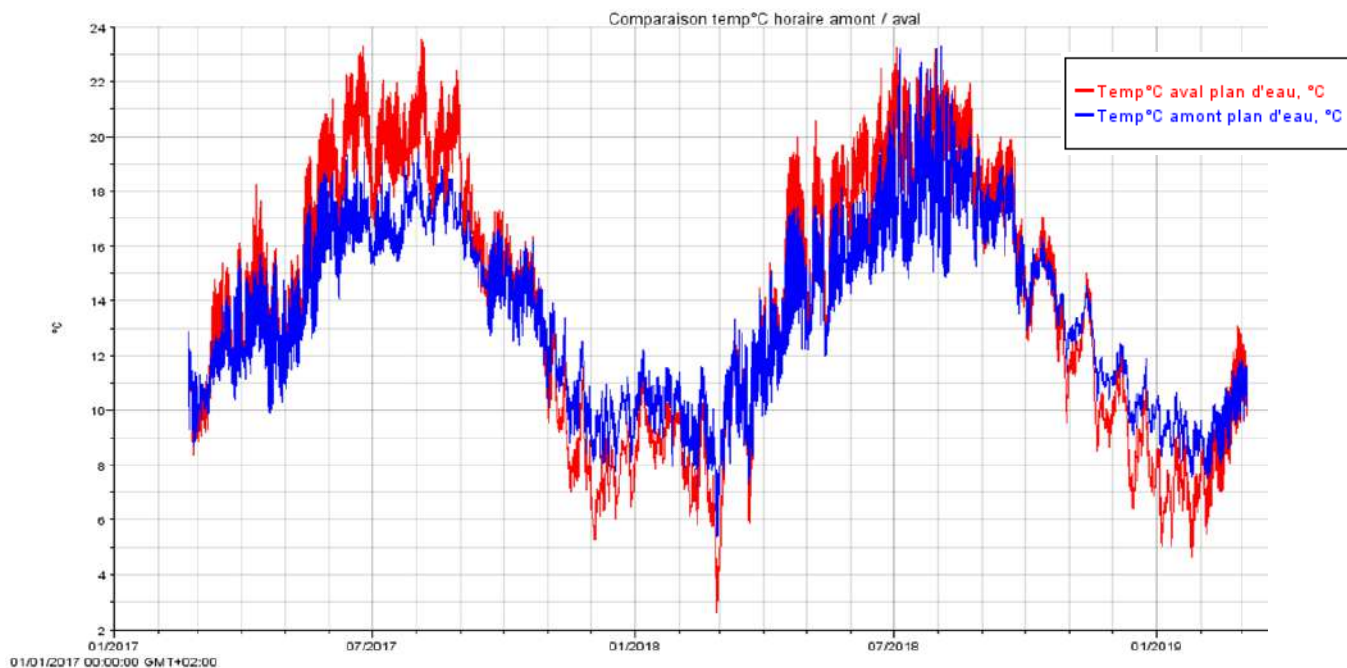
Ainsi, les valeurs relevées ont permis de déterminer les M30 avec un recul suffisamment important pour avoir de la donnée fiable. Néanmoins, il est indispensable de poursuivre ce suivi afin de consolider cette valeur de M30 qui sera estimé en réalisant une moyenne sur une chronique assez longue. Cela permettra de consolider les valeurs de référence des stations d'inventaire piscicole.

En outre, un second objectif majeur incite à poursuivre ce suivi : scruter l'évolution du milieu en regard des effets du changement climatique, dont les premières conséquences se traduisent généralement par une diminution des débits associée à une augmentation de la température de l'eau. Ces effets sont en outre accompagnés de pressions anthropiques supplémentaires notamment une augmentation des besoins en eau pour divers usages.

Ce suivi permettra ainsi de lancer des alertes sur des mesures de préservation à prendre afin de protéger au mieux les milieux mais également d'optimiser la gestion, notamment des espèces telles que la truite fario, particulièrement sensible aux variations de températures.

L'étude des premières chroniques de données a permis de plus de mettre en avant de nombreuses problématiques localisées comme l'incidence de la présence de plans d'eau en barrage, les effets d'une coupe à blanc, l'indentification d'un rejet, les effets des éclusées, des assecs, etc Le suivi thermique peut donc être mis en place afin d'évaluer l'effet d'une perturbation sur le milieu, mais également les effets d'une action de restauration.

Le graphique présenté en page suivante montre l'évolution de la température d'un cours d'eau en aval et en amont d'un plan d'eau situé en barrage.



Exemple de suivi : Effet du plan d'eau du Mouchet sur la Thermie de la rivière Veaune (Chavannes)

D'autres suivis thermiques existent, mais ils sont trop sporadiques et avec des objectifs différents : suivi OFB (seulement 16 stations sur le département, pas toutes fonctionnelles), suivis ponctuels réalisés par le Conseil Départemental de la Drôme (aujourd'hui stoppé), suivi dans le cadre de projets spécifiques (suivi Veaune – Bouterne par ARCHE Agglo, suivi sur la rivière Drôme (Programme LIFE Apron, etc ...). Seul le suivi mis en place par la FDPPMA26 permet d'avoir une vision représentative de l'état thermique de nos cours d'eau et de leur évolution. En outre, la Fédération a besoin d'avoir la maîtrise sur la gestion des suivis thermique, et ne pas dépendre d'autres structures ayant des modalités de gestion différentes.

Suivis astaciques :

Les recensements de la faune astacicole notamment l'écrevisse à pattes blanches, espèce autochtone bioindicateur par excellence de la qualité des milieux, sont complémentaires aux suivis piscicoles. En Drôme, près de 130 populations d'écrevisses à pattes blanches sont actuellement recensées sur le département. Cette espèce à forte valeur patrimoniale est protégée par la Directive Habitats Natura 2000 (Annexes II et IV) et est classée « en danger » sur la liste rouge mondiale de l'UICN depuis 2010 et classée « vulnérable » de manière générale en France métropolitaine. Celle-ci est en nette régression, et la connaissance de ses aires de répartitions et de leur évolution est indispensable.

Les recensements écrevisses font l'objet d'un volet spécifique car le mode de prospection est différent de celui des inventaires piscicoles. Il est en effet possible de capturer des écrevisses en pêche électrique, mais ce matériel est peu efficace sur l'espèce. Il est également complexe et sans trop d'intérêt (sauf cas particulier) d'effectuer des estimations de densités et biomasses sur ces invertébrés (protocoles lourds de type CMR – Capture, Marquage, Recapture). De plus, il n'existe pas de valeurs de référence typologique sur les écrevisses. On sait en revanche que cette espèce est inféodée aux zones fraîches et oxygénées, les suivis thermiques ayant alors tout leur intérêt vis-à-vis de cette espèce.

Plusieurs protocoles de recensements existent :

- La prospection à pied, principalement nocturne pour cibler au mieux la période d'activité de cette espèce
- Les captures à l'aide de nasses ou de balances afin de couvrir de plus grands secteurs ou lorsque les conditions d'observation sont inappropriées (fortes profondeurs ou turbidité importante)
- L'ADN environnemental

L'objectif principal est de déterminer la présence ou l'absence, les limites amont et aval des populations, en scrutant les classes de taille observées, le sexe, et parfois estimer une densité moyenne. Les limites de répartition des populations apportent des informations très précieuses sur les conditions de vie, et leur suivi permet d'apprécier l'évolution des populations en regard des pressions sur le milieu. Il a notamment été observé récemment des raréfactions plutôt inexplicables de certaines populations, et surtout une explosion de l'écrevisse de Californie, véritable menace pour les populations d'écrevisses autochtones.

Ces populations font ainsi également l'objet de suivis, notamment sur les cours d'eau colonisés par les deux espèces. Pour information, un travail de sensibilisation aux risques de l'introduction de l'écrevisse signal a été réalisé en 2020, avec notamment la réalisation d'une plaquette d'information diffusée très largement. L'objectif majeur étant de limiter la propagation de cette espèce, les recherches relatives à des processus d'éradication ne donnant toujours pas de résultats satisfaisants.

Les efforts en matière de recensement des populations doivent se concentrer sur :

- Les secteurs méconnus où l'espèce est susceptible d'être présente
- Les secteurs où la donnée est ancienne
- Les secteurs où a été signalée sa présence
- Les secteurs nécessitant de définir plus précisément les limites amont / aval d'une population,
- Les secteurs vulnérables (évolution négative, perturbation, présence de l'écrevisse de Californie, ...)

Les données recueillies pour le volet écrevisse sont saisies dans un tableur et un SIG reprenant les principales informations suivantes :

- Date d'intervention, cours d'eau, méthode utilisée
- Linéaires recensés avec les limites amont / aval
- Linéaires colonisés avec les limites amont / aval
- Nombre d'individus recensés
- Observations diverses (conditions météorologiques, conditions hydrologiques, biométrie ponctuelle, présence de pathologies, etc. ...)

Au-delà des connaissances de terrain, la FDPPMA26 est en réflexion sur la mise en place d'un véritable programme de gestion des écrevisses et de lutte contre les EEE, avec une analyse approfondie des conditions optimales de vie des espèces, la mise en place de plans de préservation, de programmes de réintroduction de l'écrevisse à pattes blanches, etc

3.2.2. Diagnostic fonctionnel

Détermination des indices :

Les données permettant d'obtenir les informations les plus probantes pour réaliser un véritable diagnostic milieu sont les données issues des inventaires piscicoles. En effet, elles permettent de déterminer un certain nombre d'indicateurs complémentaires les uns avec les autres. Ceux-ci sont décrits dans les paragraphes suivants.

Approche typologique :

Plusieurs approches typologiques ont été réalisées ces dernières décennies, à l'image du tableau suivant :

Profil longitudinal	Géomorphie fluviale	Illies (1961) Invertébrés	Zonation de Huet (1949) Poissons	Typologie de Verneaux (1981) Poissons	Roché (1986) Oiseaux nicheurs
Amont ↓ Aval	Sources	Crénon	/	B0 - B1	Zone à Cincle
	Cascades	Rithron	Zone à Truite	B2	
	Tresses			B3	
			Anastomoses	Zone à Ombre	B4
	B5				
	Méandres	Potamon	Zone à Barbeau	B6	Zone à Sterne
			Zone à Brème	B7	

La plus utilisée est l'approche de Verneaux (1973) : elle basée sur la détermination des paramètres qui interviennent dans la caractérisation d'un peuplement piscicole. Verneaux a ainsi pu mettre en évidence 3 composantes fondamentales régissant la répartition qualitative et quantitative de l'ichtyo faune : les composantes thermique, trophique et morphodynamique. Chacune d'elle joue une part différente dans l'explication de la répartition des espèces le long du gradient amont-aval des cours d'eau. Un Biotype (ou Biocénotype) est alors déterminé à partir du calcul du NTT (Niveau Typologique Théorique) qui intègre ces 3 composantes fondamentales. Ce calcul est donné par la formule suivante :

$$\text{NTT} = 0.45 \text{ T1} + 0.3 \text{ T2} + 0.25 \text{ T3}$$

Avec :

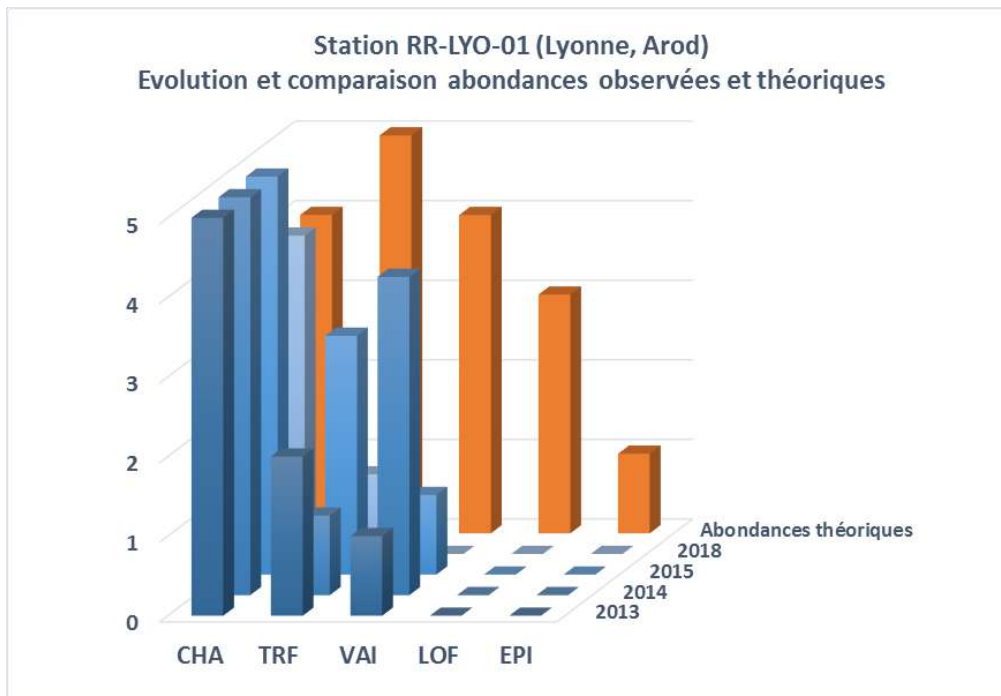
- $\text{T1} = 0.55 \text{ t} - 4.34$
- $\text{T2} = 1.17 \ln (\text{do} \cdot \text{D}/100) + 1.5$
- $\text{T3} = 1.75 \ln (100 \cdot \text{Sm}/\text{p} \cdot \text{l}^2) + 3.92$

t : Température (en °C) des 30 jours les plus chauds (estimée par des mesures instantanées)
do : Distance à la source (en km)
D : Dureté calco-magnésienne (en mg/L)
l : Largeur du lit mineur (en m)
Sm : Section mouillée à l'étiage (en m²)
p : Pente (en ‰)

Comme le rappelle Verneaux, l'intérêt majeur de cette démarche est de « reconstituer la composition normale des peuplements électifs des différents types de milieu, et d'apprécier, par comparaison, l'état général du site d'après la nature et le nombre d'espèces recensées ». La définition des NTT doit permettre de définir des peuplements de référence auxquels seront confrontés les peuplements effectivement observés lors des inventaires piscicoles.

La valeur obtenue donne ainsi la zonation typologique de la station, allant de B0 à B9 (B0 correspondant aux zones de sources apiscicoles et B9 les zones estuariennes des grands fleuves). Chaque Biotype correspond à une liste d'espèces potentiellement présentes avec pour chaque espèce et chaque Biotype une valeur d'abondance théorique. L'abondance correspond à un indice de densité numérique et de biomasse.

Cet indice identifié par espèce et par biotype a été déterminé sur la base d'un gros échantillonnage de stations inventoriées dans les années 1970 sur des secteurs exempts de toutes perturbations. Il détermine donc ce que l'on est en droit d'attendre sur chaque station. Il suffit ensuite de le comparer aux valeurs d'abondance déterminé lors de l'inventaire piscicole, à l'image du graphique suivant :



Exemple de graphique : Comparaison des abondances théoriques avec les valeurs observées lors des différents inventaires

L'état du peuplement est ainsi déterminé à partir de la grille suivante :

Etat qualitatif (espèces)	Etat quantitatif (abondances)	Classe qualité	Code couleur
Concordance	Concordance	1. Excellent	
Concordance	Légère discordance	2. Bon	
Légère discordance	Concordance		
Légère discordance	Légère discordance		
Concordance	Forte discordance	3. Perturbé	
Légère discordance	Forte discordance		
Forte discordance	Forte discordance	4. Altéré	
Forte discordance	Très forte discordance	5. Très altéré	
Très forte discordance	Très forte discordance		
Apiscicole	Apiscicole	6. Hors classe	

L'application de cette méthode quantitative nécessite ainsi :

Une connaissance pour chaque station des différentes valeurs des paramètres cités précédemment. Ils sont assez facilement accessibles, hormis les données thermiques, qui nécessitent la mise en place de sondes enregistreuses. Ce volet est développé au paragraphe 2.3.

La détermination du peuplement réel (qui permettra par la suite de le comparer à sa valeur de référence). Pour ce faire, il est indispensable de connaître de manière quantitative le peuplement piscicole sur chaque station. Il est ainsi réalisé des captures complètes par épuisement. Ces captures sont réalisées grâce à des pêches électriques dont les modalités d'utilisation sont précisées ci-après. Il est impossible de capturer tous les individus sur une station, néanmoins, il existe une méthode statistique (méthode de DeLury) qui permet à partir de la réalisation de plusieurs passages successifs (en général 2 suffisent) d'estimer de manière précise les densités numériques et pondérales réelles. Est alors utilisée la formule suivante :

$$N = C1^2 / (C1 - C2)$$

Avec :

- N : Effectif total estimé de la population étudiée
- C1 et C2 : Captures au premier et au second passage

Approche indicielle : IPR

Selon le même principe que la Biotypologie, l'IPR (Indice Poisson Rivière) se base sur l'étude de l'ichtyofaune (peuplement de poissons) pour évaluer la qualité physico-chimique, l'habitat et l'hydro-morphologie d'un cours d'eau. Cet indice permet de mesurer l'écart entre le peuplement observé à partir d'un échantillonnage par pêche électrique et le peuplement de référence, c'est-à-dire dans un milieu peu impacté par les humains. Il permet ainsi d'évaluer le niveau d'altération des peuplements piscicoles à partir de différentes caractéristiques (métriques) sensibles à l'intensité des perturbations anthropiques.

Cet indice est le fruit d'un travail collectif piloté par le CSP (Conseil Supérieur de la Pêche) et associant de nombreux partenaires. Ce travail a été réalisé dans le cadre du Programme national Indices Poissons (1996-2001) cofinancé par le Ministère chargé de l'environnement, le CSP, le GIP Hydrosystèmes et les Agences de l'eau. Cet indice a été normalisé dans le cadre de l'AFNOR en mai 2004 (NF T90-344), puis actualisé en juillet 2011.

Le calcul de cet indice est essentiel, car il est le seul indice piscicole normalisé, officiel et DCE compatible.

Le calcul de l'indice IPR nécessite :

- Les résultats de l'échantillonnage de la station : surface échantillonnée et nombre d'individus capturés pour chaque espèce
- Les données de 9 variables environnementales
- Les 7 métriques, sensibles à l'intensité des perturbations anthropiques et qui rendent compte, notamment, de la composition taxonomique, de la structure trophique et de l'abondance des espèces.

Concernant les données stations, celles-ci intègrent uniquement les informations recueillies lors du premier passage. Ainsi, les investigations de terrain ne nécessitent pas de pêche à deux passages avec utilisation de la méthode de De Lury. Néanmoins, la FDPPMA26 réalise systématiquement deux passages, afin d'obtenir systématiquement des données quantitatives les plus précises, et notamment pour appliquer la méthode de la Biotypologie (paragraphe précédent).

Les variables environnementales utilisées sont les suivantes :

- SBV : Surface bassin versant drainé (en km)
- DS : Distance à la source (en km)
- LAR : Largeur moyenne en eau de la station (en m)
- PEN : Pente du cours d'eau (en pm)
- PROF : Profondeur moyenne de la station (en m)
- ALT : Altitude (en m)
- Tjuillet : Température moyenne interannuelle de l'air au mois de juillet (en °C)
- Tjanvier : Température moyenne interannuelle de l'air au mois de janvier (en °C)
- UH : Unité hydrographique

Les métriques, caractéristiques de leur sensibilité aux perturbations anthropiques sont les suivantes :

- NER : Nombre d'espèces rhéophiles
- NEL : Nombre des espèces lithophiles
- NTE : Nombre total d'espèces
- DIT : Densité d'individus tolérants
- DIO : Densité d'individus omnivores
- DII : Densité d'individus invertivores
- DTI : Densité totale d'individus

Le Score IPR est alors déterminé par la formule suivante :

$$\text{Score IPR} = \text{NER} + \text{NEL} + \text{NTE} + \text{DIT} + \text{DIO} + \text{DII} + \text{DTI}$$

Le score associé à chaque métrique est fonction de l'importance de l'écart observé entre le résultat de l'échantillonnage et la valeur de la métrique attendue en situation de référence.

L'état du peuplement est ainsi déterminé à partir de la grille suivante :

Type station	Note IPR	Classe qualité	Code couleur
Toutes	≤ 5	1. Très bon	
Altitude < 500 m	] 5 - 16]	2. Bon	
Altitude > 500 m	] 5 - 14.5]		
Altitude < 500 m	] 16 - 25]	3. Moyen	
Altitude > 500 m	] 14.5 - 25]		
Toutes	] 25 - 36]	4. Médiocre	
Toutes	> 36	5. Mauvais	

La note de l'IPR varie donc de 0 (peuplement non perturbé, conforme au peuplement théorique de référence) à l'infini. L'IPR dépasse rarement une valeur de 150 dans les situations les plus altérées.

L'IPR a évolué vers l'IPR+ (Indice Poissons Rivière Plus). Le principe de l'IPR+ se base sur la comparaison de la structure fonctionnelle de la biocénose observée avec la structure fonctionnelle attendue en l'absence de perturbation d'origine anthropique. Il a pour objectif de corriger les « imperfections » de l'IPR qui connaît certaines limites dans son application. En revanche, cet indice n'a pas été développé à grande échelle au niveau national et n'a pas encore fait l'objet d'une normalisation AFNOR.

Parti de l'IPR, l'indice a été amélioré au niveau européen (Pont et al. 2006 ; Pont et al. 2007) à l'occasion de deux projets de recherche successifs (FAME, 5e PCRD et EFI+, 6e PCRD), puis la méthode a été testée sur les cours d'eau de l'ouest des États-Unis (Pont et al. 2009). Beaucoup plus de sites ont été testés (environ 2000) pour mettre au point cet outil.

Le calcul de l'indice IPR+ nécessite :

- Les résultats de l'échantillonnage de la station : surface échantillonnée, nombre d'individus capturés pour chaque espèce et taille des individus de l'espèce truite lorsque cette dernière est présente
- Les données de 11 variables environnementales
- Les 11 métriques, sensibles à l'intensité des perturbations anthropiques

Tout comme l'IPR, les données stations intègrent uniquement les informations recueillies lors du premier passage.

Les variables environnementales utilisées sont les suivantes :

- SBV : Surface bassin versant drainé (en km)
- REG4_GV : Régime hydrologique
- GEOL : Formation géologique du bassin versant
- LAR : Largeur moyenne en eau de la station (en m)
- PEN : Pente du cours d'eau (en pm)
- STRATEG : Stratégie d'échantillonnage
- BASSIN : Bassin concerné
- TEMP_MEAN_BV : Température moyenne interannuelle de l'air du bassin versant amont (°C)
- PREC_MEAN_BV : Précipitation moyenne interannuelle de l'air du bassin versant amont (mm)
- TEMP_AMPL_STA : Amplitude thermique interannuelle maximale de la station (°C)
- TEMP_MEAN_STA : Température moyenne interannuelle de l'air de la station (°C)

Les métriques, caractéristiques de leur sensibilité aux perturbations anthropiques sont les suivantes :

- S_TOL : Richesse de tolérance à la qualité générale de l'eau
- S_STTHER : Richesse de tolérance à de faibles variations de température
- S_LIPAR : Richesse de lieu de ponte préférentiellement en eaux stagnantes
- S_OMNI : Richesse de régime alimentaire généraliste
- S_INTOL : Richesse d'intolérance à la qualité générale de l'eau
- S_O2INTOL : Richesse d'intolérance à de basses concentrations d'oxygène
- S_LIMNO : Richesse du lieu de vie préférentiellement en eaux calmes voir stagnantes
- N_O2INTOL : Abondance d'intolérance à de basses concentrations en oxygène
- N_HINTOL : Abondance d'intolérance à la dégradation de l'habitat
- N_RHPAR : Abondance de lieu de ponte préférentiellement en eaux courantes
- N_TRUITE : Abondance en juvéniles de truites de l'année

Le Score IPR+ est alors déterminé par la formule suivante :

$$\text{Score IPR+} = (\text{Moyenne des 2 métriques abondance les plus basses} + \text{Moyenne des 4 métriques richesse les plus basses}) / 2$$

L'état du peuplement est ainsi déterminé à partir de la grille suivante :

Note IPR+	Classe qualité	Code couleur
0,855 - 1	Très bonne	
0,7 - 0,855	Bonne	
0,467 - 0,7	Moyenne	
0,233 - 0,467	Médiocre	
0 - 0,233	Mauvaise	

Les valeurs possibles sont exprimées en EQR (Ecological Quality Ratios), permettant de rendre compte d'un écart à la référence. Ces valeurs sont donc comprises dans l'intervalle [0;1], avec une valeur médiane des sites de référence de 0,8.

La base de données de saisie des pêches électriques développée en interne par la FDPPMA26, est continuellement développée et améliorée régulièrement. Elle permet désormais de renseigner directement l'indice typologique (Biocénotype, peuplement théorique, peuplement observé, classe d'abondances, graphique) et l'indice IPR (note définitive mais également la note pour chacune des 7 métriques), en revanche, elle ne permet pas de calculer directement l'indice IPR+, faisant l'objet d'un script spécifique. Cependant, un export dédié a été développé en interne permettant d'extraire les métriques nécessaires au calcul de l'indice et au bon format. Ces données sont ensuite exportées dans le portail d'évaluation des eaux SEEE (Système d'Evaluation de l'Etat des Eaux), outil disponible en ligne à l'adresse suivante : <https://seee.eaufrance.fr/>

Les résultats sont ensuite réimportés dans la base de données, avec la note globale, mais aussi la note des 11 métriques le composant.

Fiabilité des indices et limites :

Contrairement à un indice très robuste tel que l'I2M2 pour l'étude des macro-invertébrés, il n'existe pas véritablement d'indice piscicole infallible et adaptable en toutes circonstances. Chaque méthode, présentée précédemment, connaît des limites d'application, même concernant l'approche typologique, plutôt plébiscitée par les FDPPMA.

Ainsi, il est important de connaître les conditions dans lesquelles ont été construits ces indices et leur champ d'application. La FDPPMA26 a ainsi tenté de dresser une synthèse avantages / inconvénients pour chacun d'entre eux.

Paramètre	Biotypologie	IPR	IPR+
Echantillonnage	250 stations dont 60 % située en Franche Comté	2 000 stations	2 000 stations diversifiées
Sensibilité	Très sensible	Sensibilité moyenne (faible si peu d'espèces, et face à certaines pressions comme l'hydrologie et la qualité de l'eau)	Peu sensible (de fortes variations sont nécessaires pour faire varier l'indice)
Métriques utilisées	Représentatives mais quelques biais comme la largeur du lit mineur	Intéressantes, mais pas de prise en compte des classes de taille	Fonctionnelles et métrique spécifique TRF
Prise en compte des métriques évaluées	Toutes prises en compte, et pondérées en fonction de leur importance	Toutes prises en compte, et pondérées en fonction de leur importance	Pas toutes prises en compte dans le calcul
Modélisation des conditions de référence	A priori fiable, mais influencé par l'échantillonnage limité et parfois par les aménagements humains	Pas formalisées de manière homogène, influencées par les aménagements humains et l'effort d'échantillonnage	Bonne robustesse face aux modifications anthropiques et à l'effort d'échantillonnage
Paramètre thermique	Température de l'eau, mesures locales, précises, fréquentes	Températures de l'air, valeurs extrapolées pour ajustement	Températures de l'air, valeurs extrapolées pour ajustement
Diversité d'espèces prises en compte	37 espèces	36 espèces	Toutes les espèces
Nature données prises en compte	Données qualitatives et quantitatives (densités, biomasses, abondances)	Données qualitatives uniquement	Données qualitatives et partiellement quantitatives
Nombre de passages utilisés pour le calcul	Plusieurs passages successifs (données estimées)	Données uniquement du 1er passage	Données uniquement du 1er passage
Normalisation de l'outil	Non normalisé	Normalisé (AFNOR NF T90-344)	Non normalisé
Compatibilité DCE	Non compatible (pas de valeur EQR)	Non compatible (ne prend pas en compte les classes de taille, ni de valeur EQR)	Compatible
Ancienneté de l'outil	Plutôt ancien	Plutôt ancien	Récent
Détermination de l'état du peuplement	Manuel, aspect qualitatif et quantitatif	Automatique, varie de 0 à l'infini	Automatique, varie de 0 à 1

Ainsi, malgré les avancées des dernières années, notamment avec la mise en place de l'IPR+, celui-ci n'est pas exempt de limites. De plus, il n'a pas encore été utilisé à large échelle, ni normalisé. Son utilisation repose encore sur une connaissance approfondie du terrain et une interprétation experte des résultats. Comme tout indicateur, il reste un outil d'aide à la décision qui doit être complété par d'autres sources d'information (données environnementales, observations de terrain, analyses locales).

La stratégie développée par la FDPPMA de la Drôme consiste donc à employer les trois méthodes actuellement connues afin de comparer les résultats entre eux, et s'entourer d'un maximum d'informations afin d'optimiser les diagnostics. Cela permet en outre de voir dans quelles conditions certains indices fonctionnent mieux que d'autres et aussi de contribuer au développement et à l'amélioration de ces outils.

L'expérience montre que ces indices sont une aide indispensable pour les diagnostics piscicoles, mais qu'ils ne remplacent en aucun cas des études plus approfondies et une analyse de la situation à dire d'expert, notamment par la connaissance de terrain et la compilation des connaissances et expertise de l'ensemble des acteurs locaux.

Détermination de l'état fonctionnel :

A partir des 3 indices, des connaissances des limites de chacun, et de l'expertise, est déduit l'état fonctionnel de chaque opération du réseau FDPPMA26 et OFB. Puis, un bilan de l'état « station » est déterminé pour chaque PDPG. Afin de pouvoir comparer les résultats entre le PDPG 2016 – 2021 et le PDPG 2026 – 2031, tout comme il a été nécessaire d'effectuer une rétro saisie des données, il est également indispensable d'effectuer un rétro diagnostic. En effet, il faut intégrer les évolutions méthodologiques et techniques, à savoir :

- L'ajustement du biocénotype pour chaque station grâce à une meilleure robustesse des données thermiques, grâce à des chroniques plus longues
- L'intégration de toutes les données de suivis de l'OFB
- L'approche indicielle plus conséquente
- Le calcul du nouvel indice IPR+, même pour les données plus anciennes
- L'évolution de la grille d'évaluation de l'IPR
- L'adaptation de l'état station à la grille d'évaluation proposée par le WebPDPG
- L'amélioration des connaissances des peuplements piscicoles

Les données piscicoles prises en compte pour le PDPG 2 sont celles de 2011 à 2017, et celle prises en compte pour le PDPG 3 sont celles de 2018 à 2025. L'état fonctionnel de chaque contexte piscicole en est alors déduit, également pour chaque PDPG.

Les illustrations suivantes présentent respectivement :

- La grille d'évaluation finale de l'état « station »
- La grille d'évaluation finale de l'état « contexte »
- La grille de correspondance entre l'état station et l'état contexte, permettant de faciliter la détermination de l'état fonctionnel final du contexte à partir de plusieurs états stations

Etat peuplement	Code couleur
1. Excellent	
2. Bon	
3. Perturbé	
4. Altéré	
5. Très altéré	
6. Apiscicole	
7. Non renseigné	

Grille d'évaluation globale état peuplement piscicole par station

Etat fonctionnel	Code couleur
1. Conforme	
2. Peu perturbé	
3. Très perturbé	
4. Dégradé	
5. Non renseigné	

Grille d'évaluation globale état fonctionnel contexte

ETAT STATION		ETAT CONTEXTE	
Valeurs limites	Code couleur	Code couleur	Valeurs limites
0	Excellent (0.5)	Conforme	0
1	Bon (1.5)	Peu perturbé	1.25
2	Perturbé (2.5)	Très perturbé	2.5
3	Altéré (3.5)	Dégradé	3.75
4	Très altéré (4.5)		
5	Apiscicole (5.5)		
6	Non renseigné	Non renseigné	6

Correspondance état station / état contexte

Identification des facteurs limitants :

Le diagnostic consiste alors à déterminer à partir des écarts entre le peuplement théorique et le peuplement observé dans un premier temps si ces disparités sont d'ordre naturelles ou anthropiques, puis de déterminer dans ce dernier cas, quelle(s) est (sont) la (les) cause(s) qui en est (sont) à l'origine.

Pour se faire, les données élaborées des résultats des suivis notamment des suivis piscicoles sont étudiées de très près, individuellement puis à l'échelle du contexte piscicole. La diversité des indicateurs utilisés cités et étudiés précédemment permet d'avoir des approches complémentaires et converger vers une analyse robuste :

- L'approche typologique, dont les paramètres examinés sont les suivants : richesse spécifique, composition du peuplement, densités numériques et pondérales de chaque espèce, comparaison avec les valeurs de référence, répartition des classes de taille, etc....
- L'approche indicielle, dont les paramètres examinés sont les différentes métriques utilisées pour le calcul des indices. Elles sont basées sur des caractéristiques fonctionnelles des peuplements et les plus déclassantes permettent de savoir sur quel type d'espèces là (les) pression(s) s'exerce(nt), donnant des indications sur la nature de celle(s)-ci.

Les données thermiques sont également étudiées, car outre leur utilisation pour la détermination des peuplements de référence, elles permettent également de vérifier si les valeurs observées sont bien compatibles aux préférendums des espèces repères et espèces cibles. Lorsque la thermie devient limitante, l'enjeu continuité en période d'étiage est fort car certaines espèces doivent pouvoir effectuer des migrations pour accomplir convenablement leur cycle biologique (cas de la Truite fario par exemple). Pour la période de reproduction, les données de l'arrêt « frayères » sont utilisées, et quand elles existent les connaissances de terrain. Ces informations sont alors croisées avec la base de données ROE (Référentiel des Obstacles à l'Ecoulement), permettant de déterminer les ouvrages à traiter en priorité ainsi que les espèces cibles.

Les données sont également comparées dans l'espace et dans le temps au sein d'un même contexte, permettant d'enregistrer des informations utiles à la précision du diagnostic.

De nombreuses autres informations sont également utilisées telles que :

- Les descriptions de stations de suivi (faciès d'écoulement, faciès benthiques, qualité et diversité de l'habitat, sinuosité, végétation, présence de prélèvement, etc ...)
- Les indicateurs complémentaires (données physicochimiques, morphologiques, macro invertébrés, études spécifiques, connaissances de terrain, etc)
- Les documents techniques de planification et de gestion existants (Contrat de milieu, SAGE, PTGE, PDM du SDAGE, etc)
- Les connaissances de terrain et expertises des acteurs du territoire
- La présence de réservoirs biologiques ou autres classement remarquable
- Les facteurs limitants identifiés lors des précédentes versions du PDPG

Cette analyse approfondie permet de déterminer ou de formuler des hypothèses sur la nature de facteurs limitants en présence, leur niveau d'incidence, et la ou les phases concernée(s) du cycle biologique de l'espèce repère.

Une priorisation en termes d'impact et d'intervention est alors déterminée.

3.2.3. Planification opérationnelle

Programmes d'actions :

L'enjeu de cette phase est de proposer des solutions ayant comme objectif de réduire voire supprimer les facteurs limitants identifiés, mais aussi proposer des actions de préservation là où aucun facteur limitant n'a été identifié.

Les actions sont regroupées par types (ex : Morphologie, continuité, ressource, ...) et détaillées (descriptif, localisation, milieu concerné, etc ...). Une évaluation de l'effet attendu est déterminée (effets sur les espèces repères, les espèces cibles, le peuplement en général, effet sur le milieu) et un estimatif financier puis une pré-identification de maîtres d'ouvrages potentiels est proposée. La compatibilité avec le SDAGE RMC 2022 - 2027 (Orientations fondamentales, dispositions, programmes de mesures, ...) est vérifiée pour chaque action.

Le document cadre propose un certain nombre de critères permettant de hiérarchiser chaque action (levée des facteurs limitants, gain écologique, linéaire restauré, faisabilité, intérêt expérimental, pédagogique et lien avec les programmes existants).

La majorité des actions identifiées sont des actions de restauration des milieux à destination de maîtres d'ouvrages divers en fonction des problématiques et pressions identifiées. Certaines actions peuvent être réalisées par les instances de la pêche dans leurs limites de capacité d'intervention (moyens humains et financiers).

Il arrive parfois que les éléments recueillis ne permettent pas de déterminer précisément la nature de la ou des perturbations. Sont alors formulées des hypothèses, puis lors de la phase préconisation d'actions, des études complémentaires peuvent être préconisées.

Les actions peuvent également être à vocation réglementaire, de valorisation et de communication, etc

Modalités de gestion :

L'analyse milieu réalisée, ainsi que les connaissances en matière de génétique des populations permet de définir des modalités de gestion piscicole en cohérence avec le diagnostic et les perturbations identifiées.

Ce travail fait l'objet d'une analyse spécifique discutée avec l'ensemble des AAPPMA (Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique) à l'échelle de chaque contexte piscicole. Les trois types de gestion possibles sont :

- La gestion patrimoniale : aucun empoissonnement
- La gestion raisonnée : alevinage (la plupart du temps en TRF, dont les secteurs, les quantités et les stades de déversement sont à déterminer)
- La gestion d'usage : déversement de poissons surdensitaires (TRF ou TAC) en général sur des secteurs très fortement perturbés ou dégradés.

Le guide prévoit également la possibilité de mettre en place une gestion spécifique locale différente de la préconisation de gestion globale du contexte, en fonction des particularités locales ou de présence de milieux spécifiques, etc

3.2.3. Stratégie de mise en œuvre du PDPG

La réactualisation du PDPG et sa validation officielle par les services de la préfecture ne constituent pas une finalité en soi, mais plutôt le point de départ d'une phase de mise en œuvre opérationnelle du document. L'objectif final est la mise en œuvre opérationnelle des actions préconisées, quel que soit le maître d'ouvrage pressenti.

Pour se faire, il est indispensable de mettre en place une feuille de route stratégique dans laquelle vont figurer :

- Définir une approche à l'échelle départementale
- Organiser des suivis annuels pour permettre la réactualisation régulière du document
- Identifier les informations à renseigner et/ou actualiser sur le WebPDPG ainsi que leur fréquence
- Définir les thématiques prioritaires
- Hiérarchiser les actions par thème prioritaire
- Désigner les porteurs de projets et identifier les sources de financement
- Mettre en place une stratégie de communication et de sensibilisation
- Faire évoluer les approches grâce aux innovations technologiques et scientifiques

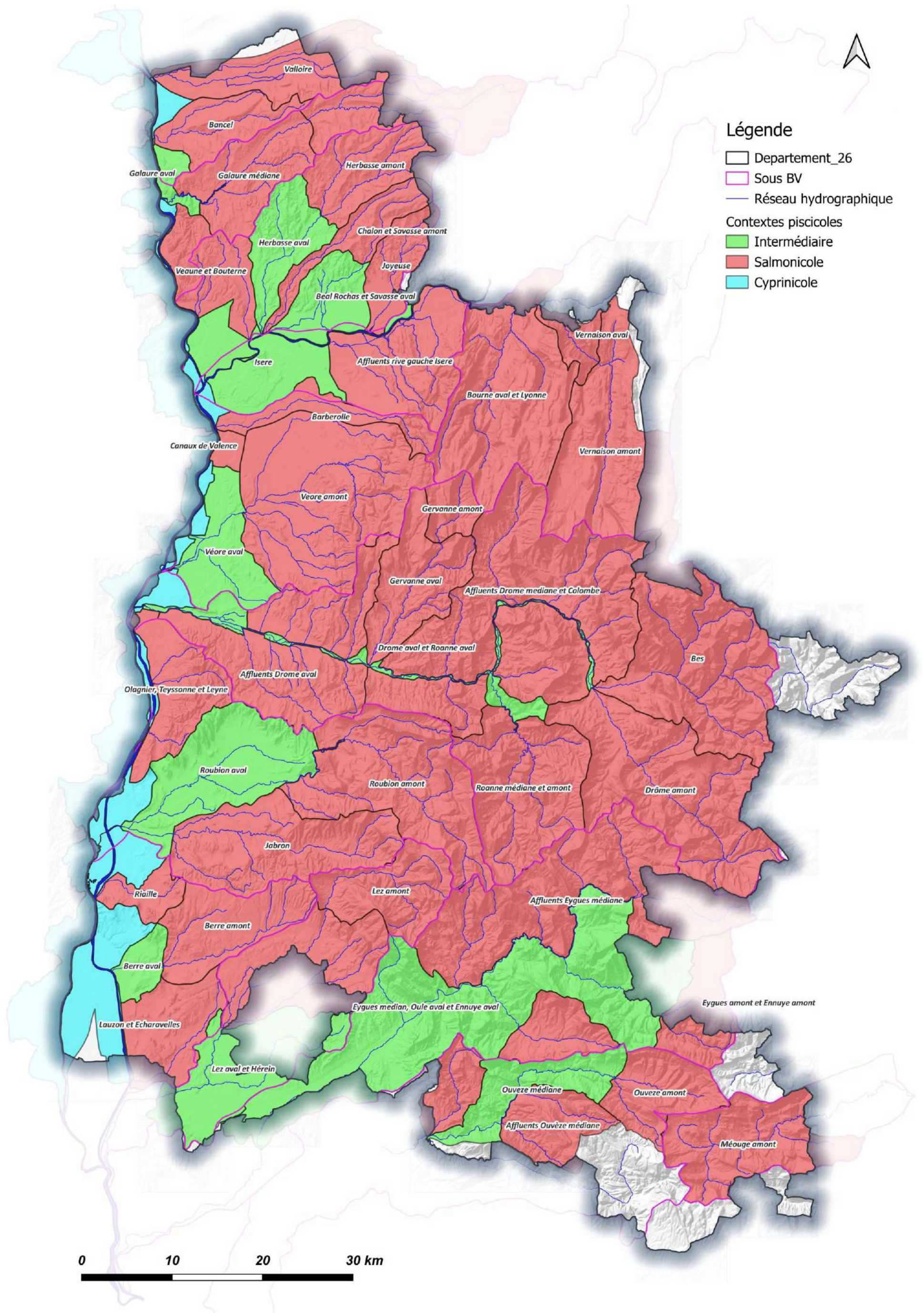
Ce document stratégique sera réalisé sous forme d'un tableau de bord général de suivi opérationnel, permettant d'assurer le suivi, l'évaluation et l'ajustement des actions engagées dans le temps. Ce travail sera engagé immédiatement suite à la validation finale du document.

ANNEXES

Annexe 1. Composition du Comité de Pilotage (COPIL)

Logo	Structure	Abréviation	Référent	Personne(s) à contacter
	Fédération de la Drôme pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	FDPPMA 26	Mr le Président et/ou son (ou ses) représentant (s)	Christian BRELY Christian PECLIER
	Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse	AERMC	Mr le Directeur et/ou son (ou ses) représentant (s)	Sylvain IRRMANN
	Direction Départementale des Territoires de la Drôme	DDT 26	Mr le Directeur et/ou son (ou ses) représentant (s)	Mathis BRUSSETTI
	Office Français de la Biodiversité	OFB	Mr le Directeur et/ou son (ou ses) représentant (s)	David POURAT (SD26) Nicolas ROSET (DR5)
	Migrateurs Rhône Méditerranée	MRM	Mr le Président et/ou son (ou ses) représentant (s)	Pierre CAMPTON
	Conseil Départemental de la Drôme	CD26	Mr le Président et/ou son (ou ses) représentant (s)	Nathalie LESAFFRE Maxime CHATEAUVIEUX
	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	CRARA	Mr le Président et/ou son (ou ses) représentant (s)	Sandrine CHARRET
	Union des Fédérations du Bassin Rhône Méditerranée et Corse	UFBPMC	Mr le Président et/ou son (ou ses) représentant (s)	Fabien CHIRI

Annexe 2. Contextes piscicoles identifiés sur le département



Sous-bassin Versant	Code Contexte Piscicole	Numero Contexte	Identifiant Nanogis	Gestionnaire(s)	Administrateur WebPDPG	Libellé contexte	Vocation piscicole	Superficie contexte (km2)	Cours d'eau principaux et affluents principaux	AAPPMA gestionnaires	Nombre stations inventaires piscicoles							Nombre stations suivi thermique					
											Reseau REF FDPMA26	Reseau COMP FDPMA26	Reseau FDPMA limitrophes	Réseau OFB	Autres réseaux	Total	Total par BV	Reseau FDPMA26	Reseau FDPMA limitrophes	Réseau OFB	Autres réseaux	Total	Total par BV
Bièvre-Liers-Valloire (RM_08_03)	VALLOIRE-26.03-S	Contexte 03	260045	FD26	FD26	Valloire	Salmonicole	147	Claire - Oron - Collières - Veuzes - Dolure - Regrimay	GRA - GA - TVO	6	2	0	1	0	9	14	9	0	0	0	9	14
	BANCEL-26.04-S	Contexte 04	260043	FD26	FD26	Bancel	Salmonicole	72	Bancel - Argentelle	AA - GA	3	2	0	0	0	5		5	0	0	0	5	
Galaure (RM_08_06)	GALAURE1-26.05-S	Contexte 05	260011	FD26	FD26	Galaure amont	Salmonicole	123	Galaure (amont Hauterives) - Galaveyson	TG	2	1	0	1	0	4	12	2	0	0	0	2	10
	GALAURE2-26.06-S	Contexte 06	260027	FD26	FD26	Galaure médiane	Salmonicole	109	Galaure (La Motte à Hauterives) - Vermeille - Bion - Emeil	TG	3	3	0	0	0	6		5	0	0	0	5	
	GALAURE3-26.07-I	Contexte 07	260042	FD26	FD26	Galaure aval	Intermediaire	20	Galaure (aval La Motte)	TG - PPSV	1	0	0	1	0	2		2	0	1	0	3	
Drôme des Collines (ID_10_02)	HERBASSE1-26.08-S	Contexte 08	260037	FD26	FD26	Herbasse amont	Salmonicole	115	Herbasse (amont confluence Limone) - Valéré - Verne - Limone - Tirette	GRP - APSCL	4	4	0	1	0	9	32	6	0	1	0	7	25
	HERBASSE2-26.09-I	Contexte 09	260038	FD26	FD26	Herbasse aval	Intermediaire	81	Herbasse (aval confluence Limone) - Merdaret	GRP	1	4	0	1	0	6		3	0	0	0	3	
	CHASAV-26.10-S	Contexte 10	260039	FD26	FD26	Chalon et Savasse amont	Salmonicole	64	Chalon - Savasse amont	GRP	2	2	0	1	0	5		3	0	1	0	4	
	BROSAV-26.11-I	Contexte 11	260017	FD26	FD26	Beal Rochas et Savasse aval	Intermediaire	70	Beal Rochas - Martinette - Savasse (aval confluence Druvette) - Gèle	GRP	2	1	0	1	0	4		4	0	1	0	5	
	JOYEUSE-26.12-S	Contexte 12	260029	FD26	FD26	Joyeuse	Salmonicole	58	Joyeuse - Aygala - Merdalon	GRP	2	1	0	0	0	3		2	0	0	0	2	
	VEAUBOU-26.13-S	Contexte 13	260012	FD26	FD26	Veauene et Bouterne	Salmonicole	92	Veauene - Bouterne - Torras - Riverolles	TBT - GRP - PPSV	4	1	0	0	0	5		3	0	0	1	4	
Isère aval et Bas Grésivaudan (ID_10_03)	ISERE-26.02-I	Contexte 02	260016	FD26	FD26	Isère	Intermediaire	121	Isere - Isere canalisée - Basse Bourne - Basse Joyeuse	GRP	0	0	0	0	1	1	7	0	0	1	1	2	5
	AFFRGISERE-26.14-S	Contexte 14	260003	FD26	FD26	Affluents rive gauche Isère	Salmonicole	150	Charlieu - Béaure - Serne	GRP	3	3	0	0	0	6		3	0	0	0	3	
Vercors (ID_10_07)	BOULYO-26.15-S	Contexte 15	260004	FD26	FD26	Bourne aval et Lyonne	Salmonicole	260	Bourne (Bouvieries à confluence Vernaison) - Lyonne - Cholet - Prune - Leoncel	GRP - GRO	7	1	0	0	2	10	15	6	0	0	0	6	11
	VERNAISON1-26.16-S	Contexte 16	260014	FD26	FD26	Vernaison amont	Salmonicole	222	Vernaison (amont des Baraques) - Adouin - Buyeche - Luire	TVR	1	1	0	1	0	3		2	0	1	0	3	
	VERNAISON2-26.17-S	Contexte 17	260006	FD26	FD26	Vernaison aval	Salmonicole	30	Vernaison (aval des Baraques)	GRO	1	0	0	1	0	2		2	0	0	0	2	
Véore - Barberolle (ID_10_06)	BARBEROLLE-26.18-S	Contexte 18	260013	FD26	FD26	Barberolle	Salmonicole	55	Barberolle - Volpi - Rau des Rabattes - Eygalar	APPV - GRP	2	3	0	1	0	6	27	2	0	0	0	2	17
	CANVAL-26.19-S	Contexte 19	260047	FD26	FD26	Canaux de Valence	Salmonicole	12	Malcontents - Grand Charran - Grande Marquise - Epervière - Flavie	APPV	3	2	0	0	0	5		3	0	0	0	3	
	VEORE1-26.20-S	Contexte 20	260033	FD26	FD26	Véore amont	Salmonicole	308	Véore (amont confluence Ecoutay) - Pétouchin - Ecoutay - Guimand - Petite Véore - Bost - Lierne - Vollongue	APPV - TVE	7	4	0	1	0	12		8	0	1	0	9	
	VEORE2-26.21-I	Contexte 21	260031	FD26	FD26	Véore aval	Intermediaire	90	Véore (aval confluence Ecoutay) - Ozon	APPV - EHBVD	3	0	0	1	0	4		3	0	0	0	3	
Drôme (ID_10_07)	DROME1-26.22-S	Contexte 22	260021	FD26	FD26	Drome amont	Salmonicole	277	Drome (amont confluence Bes) - Rif Miscon - Maravel - Villard - Rossas - Juliane	TDI	2	5	0	2	0	9	53	4	0	0	0	4	36
	DROME2-26.23-I	Contexte 23	260023	FD26	FD26	Drome aval et Roanne aval	Intermediaire	53	Drôme (aval confluence Bes) - Roanne (aval confluence Courance)	GL - EHBVD - PMVD - TDI - TDE	0	0	0	4	0	4		4	0	4	0	8	
	BES-26.24-S	Contexte 24	260001	FD26	FD26	Bes	Salmonicole	280	Bes - Archiane - Combeau - Sarreymond - Borne - Grimone - Boulc	TDI	4	4	0	0	0	8		4	0	0	0	4	
	ROANNE-26.25-S	Contexte 25	260002	FD26	FD26	Roanne mediane et amont	Salmonicole	193	Roanne (amont confluence Courance) - Courance - Rau de Betton - Brette - Auelon	TDE	4	2	0	0	0	6		4	0	0	0	4	
	AFFDROMED-26.26-S	Contexte 26	260015	FD26	FD26	Affluents Drome mediane	Salmonicole	468	Rioussel - Sure - Comane - Meyrosse - Rays - Valcroissant - Colombe - Contècle	TDI - TDE	3	6	0	0	0	9		7	0	0	0	7	
	GERVANNE1-26.27-S	Contexte 27	260044	FD26	FD26	Gervanne amont	Salmonicole	35	Gervanne (amont chute de la Druipe) - Rau de Lardenne	PG	1	2	0	0	0	3		1	0	0	0	1	
	GERVANNE2-26.28-S	Contexte 28	260022	FD26	FD26	Gervanne aval	Salmonicole	117	Gervanne (aval chute de la Druipe) - Sepie - Vaugetette	PG	2	1	0	1	0	4		4	0	0	0	4	
	AFFDROAVA-26.29-S	Contexte 29	260005	FD26	FD26	Affluents Drome aval	Salmonicole	234	Grenette - Villeneuve - Lambres - Rif Noir - Lausens - Sye - Saleine - Riaille	GL - EHBVD - PMVD	4	6	0	0	0	10		4	0	0	0	4	
Roubion - Jabron (ID_10_05)	OLATEYLEY-26.30-S	Contexte 30	260040	FD26	FD26	Olagnier, Teyssonne et Leyne	Salmonicole	102	Olagnier - Mouillon - Teyssonne - Leyne - Ventis	GL - GM	2	3	0	0	0	5	33	3	0	0	0	3	15
	ROUBION1-26.31-S	Contexte 31	260008	FD26	FD26	Roubion amont	Salmonicole	239	Roubion (amont confluence Vèbre) - Vèbre - Rimandoule - Salette - Eyzarrette - Bine - Soubriou	GM - TVB - TBO	4	5	0	1	0	10		3	0	1	0	4	
	ROUBION2-26.32-I	Contexte 32	260007	FD26	FD26	Roubion aval	Intermediaire	173	Roubion (aval confluence Vèbre) - Jabron (aval confluence Citelles) - Ancelle - Manson	GM - TVB	3	1	0	3	0	7		4	0	0	0	4	
	JABRON-26.33-S	Contexte 33	260041	FD26	FD26	Jabron	Salmonicole	191	Jabron (amont confluence Citelles) - Vermonon - Citelles - Lanson - Fau	GM - TJ	5	6	0	0	0	11		4	0	0	0	4	
Berre (ID_10_08)	RIAILLE-26.34-S	Contexte 34	260046	FD26	FD26	Riaille	Salmonicole	36	Riaille	GM	1	0	0	0	0	1	9	1	0	0	0	1	7
	BERREL-26.35-S	Contexte 35	260009	FD26	FD26	Berre amont	Salmonicole	117	Berre (amont confluence Vence) - Vence - Aleyrac - Seynières	GT	2	3	0	0	0	5		2	0	0	0	2	
	BERREZ-26.36-I	Contexte 36	260020	FD26	FD26	Berre aval	Intermediaire	31	Berre (aval confluence Vence)	GP - AD	0	0	0	1	0	1		1	0	1	0	2	
	LAUZON-26.37-S	Contexte 37	260010	FD26	FD26	Lauzon et Echaravelles	Salmonicole	99	Lauzon - Rau des Echaravelles	GT - GP	2	0	0	0	0	2		2	0	0	0	2	
Lez (DU_10_04)	LEZ1-26.38-S	Contexte 38	260034	FD26, FD84	FD26	Lez amont	Salmonicole	103	Lez (amont Ravin de la Riaille) - Veyssanne - Combe Maret	GT	1	1	0	0	0	2	15	1	0	0	0	1	8
	LEZ2-26.39-S	Contexte 39	840016	FD26, FD84	FD84	Lez médian et Coronne	Salmonicole	166	Lez (aval Ravin de la Riaille à confluence Coronne) - Coronne - Pègue - Rieumeau - Aulière	GT - GC	4	5	0	1	0	10		4	0	0	0	4	
	LEZ3-26.40-I	Contexte 40	260035	FD26, FD84	FD26	Lez aval et Hèrein	Intermediaire	158	Lez (aval confluence Coronne à confluence canal du Comte) - Talobre - Hèrein	GT - GC	2	1	0	0	0	3		3	0	0	0	3	
Eygues (DU_11_02)	EYGENN-26.41-S	Contexte 41	260028	FD26	FD26	Eygues amont et Ennuye amont	Salmonicole	143	Eygues (amont confluence Armalauze) - Armalauze - Ennuyé (amont Ste-Jalle)	GEO	2	1	0	0	0	3	20	2	0	0	0	2	13
	AFFEYGMED-26.42-S	Contexte 42	260025	FD26	FD26	Affluents Eygues médian	Salmonicole	317	Oule (amont confluence Estabiet) - Estabiet - Aiguebelle - Leoux - Bentrux - Trente Pas	GEO	4	4	0	1	0	9		4	0	1	0	5	
	EYGOULENN-26.43-I	Contexte 43	260024	FD26	FD26	Eygues médian, Oule aval et Ennuye aval	Intermediaire	467	Eygues (confluence Armalauze à Cairanne, pont de la RD8) - Oule (aval confluence Estabiet) - Ennuye (aval Ste Jalle) - Sauve	GEO - GT	4	1	0	3	0	8		6	0	0	0	6	
Ouvèze Vauclusienne (DU_11_08)	OUIVEZE1-26.44-S	Contexte 44	260026	FD26	FD26	Ouveze amont	Salmonicole	87	Ouveze (amont confluence Charruis) - Charruis	TO	2	1	0	0	0	3	8	2	0	0	0	2	8
	OUIVEZE2-26.45-I	Contexte 45	260030	FD26	FD26	Ouveze mediane	Intermediaire	87	Ouveze (confluence Charruis à confluence Toulourenc)	TO	2	0	0	1	0	3		3	0	0	0	3	
	AFFOUVMED-26.46-S	Contexte 46	260032	FD26	FD26	Affluents Ouveze médiane	Salmonicole	125	Menon - Derboux - Ayguemarse	TO	2	0	0	0	0	2		3	0	0	0	3	
Méouge (DU_13_17)	MEOUGE1-26.47-S	Contexte 47	260019	FD26	FD26	Méouge amont	Salmonicole	155	Meouge (amont limite départementale 26/05) - Voluy - Villefranche - Riancon - Saucie - Ausance	TM	3	4	0	0	0	7	7	3	0	0	0	3	3
/	RHONE-26.07.01-C	Contexte 01	070048	FD26, FD07	FD07	Rhône (Drôme - Ardèche)	Cyprinicole	633	Vieux Rhone - Rhone canalisé - Contre canaux - Lones - Confluences - Mayres - Vieux Roubion - Meyrol - ...	GRA - PPSV - GRP - APPV - EHBVD - GL - GM - AD - GP	0	0	0	2	0	2	4	0	0	2	0	2	2
TOTAL											122	97	0	32	3	254	156	0	16	2	174		



Sous Bassin versant	Contexte piscicole	Code station	Code SANDRE	Nom station	Cours d'eau	Dép	Commune(s)	Localisation	Opérateur	Réseau	L93 X	L93 Y	AAPPMA gestionnaire
Bièvre-Liers-Valloire (RM_08_03)	VALLOIRE-26.03-S (Contexte 03)	06101205	06101205	L'Oron à St-Barthélémy	Oron	38	St-Barthélémy	La Goutériat, amont de la prise d'eau	Presta OFB	RCS - RCO	863 877	6 473 435	Truite de l'Oron
		RR-ORO-01	06101216	L'Oron à Lapeyrouse-Mornay	Oron	26	Manthes / Lapeyrouse-Mornay	Amont pont les Bardelières	FDPPMA26	Référence	857 790	6 470 690	TVO
		RC-ORO-01	06101230	L'Oron à Epinouze 2	Oron	26	Epinouze	Aval pont la Richaudière	FDPPMA26	Complémentaire	849 630	6 469 430	TVO
		RR-ORO-02	06101240	L'Oron à St-Rambert-d'Albon 1	Oron	26	St-Rambert-d'Albon	Pont station pompage	FDPPMA26	Référence	843 910	6 468 720	GRA
		RR-COL-01	06101260	Les Collières à St-Sorlin-en-Valloire 1	Collières	26	St-Sorlin-en-Valloire / Epinouze	Pont Milan	FDPPMA26	Référence	851 125	6 468 232	TVO
		RR-COL-02	06001919	Les Collières à Anneyron 2	Collières	26	Anneyron	Pont Coinaud	FDPPMA26	Référence	845 985	6 467 289	GA
		RC-DOL-01	06001920	Le Dolure à St-Sorlin-en-Valloire 1	Dolure	26	St-Sorlin-en-Valloire	Amont confluence Chandonzet	FDPPMA26	Complémentaire	853 027	6 468 695	TVO
		RR-REG-01	06101250	Ruisseau de Régrimay à Lens-Lestang 1	Régrimay	26	Lens-Lestang	Gué St-Didier	FDPPMA26	Référence	861 179	6 468 221	TVO
		RR-VEU-01	06001921	Veuse à St-Sorlin-en-Valloire 2	Grande Veuze	26	St-Sorlin-en-Valloire	Aval pont TGV	FDPPMA26	Référence	854 717	6 467 863	TVO
	BANCEL-26.04-S (Contexte 04)	RR-BAN-01	06101280	Le Bancel à Anneyron 2	Bancel	26	Albon / Anneyron	Aval gué Bois Roti	FDPPMA26	Référence	849 173	6 462 368	AA
		RR-BAN-02	06001922	Le Bancel à Albon 6	Bancel	26	Albon	Pont des jardins, St-Romain d'Albon	FDPPMA26	Référence	844 979	6 462 036	AA
		RC-BAN-01	06001923	Le Bancel à Beausembiant 1	Bancel	26	Beausembiant	Aval pont Lautufet	FDPPMA26	Complémentaire	843 053	6 460 962	AA
		RR-ARG-01	06101645	L'Argentelle à Anneyron 3	Argentelle	26	Anneyron	Aval passage à gué Anneyron	FDPPMA26	Référence	847 306	6 464 757	GA
		RC-ARG-01	06001924	L'Argentelle à Albon 2	Argentelle	26	Albon	Aval pont RD301	FDPPMA26	Complémentaire	844 787	6 462 692	AA
Galaure (RM_08_06)	GALAURE1-26.05-S (Contexte 05)	06580402	06580402	Combe à Roybon	Combe Monnier	38	Roybon	Le Monnier	OFB	RHP	872 802	6 465 065	Haute Galaure
		RR-GAL-01	06580349	La Galaure au Grand-Serre 1	Galaure	26	Le Grand-Serre	Aval gué le Pichat	FDPPMA26	Référence	865 381	6 464 778	TG
		RC-GAL-01	06580351	La Galaure à Hauterives 2	Galaure	26	Hauterives	Gué la Massetièrre	FDPPMA26	Complémentaire	861 824	6 464 713	TG
		RR-GAV-01	06001925	Le Galaveyson au Grand-Serre 1	Galaveyson	26	Le Grand-Serre	Aval pont le Moulin	FDPPMA26	Référence	865 789	6 466 048	TG
	GALAURE2-26.06-S (Contexte 06)	RC-GAL-02	06001926	La Galaure à Chateauneuf-de-Galaure 4	Galaure	26	Chateauneuf-de-Galaure / Hauterives	Gué de Treigneux	FDPPMA26	Complémentaire	856 525	6 462 443	TG
		RR-GAL-02	06001927	La Galaure à Chateauneuf-de-Galaure 5	Galaure	26	Chateauneuf-de-Galaure	Pré Cossin	FDPPMA26	Référence	853 617	6 459 904	TG
		RC-GAL-03	06001928	La Galaure à St-Jean-de-Galaure 1	Galaure	26	St-Jean-de-Galaure / Claveyson	Pont TGV	FDPPMA26	Complémentaire	850 691	6 457 144	TG
		RR-VEI-01	06001929	La Vermeille à Chateauneuf-de-Galaure 2	Vermeille	26	Chateauneuf-de-Galaure / St-Avit / St-Martin d'Aout	Pont la Vermeille	FDPPMA26	Référence	854 365	6 458 608	TG
		RC-BIO-01	06001930	Le Bion à Claveyson 1	Bion	26	Claveyson	Aval gué les Cazattes	FDPPMA26	Complémentaire	850 450	6 455 370	TG
		RR-EME-01	06001931	L'Emeil à St-Barthélémy-de-Vals 3	Emeil	26	St-Barthélémy-de-Vals	Aval pont de Villeneuve	FDPPMA26	Référence	848 473	6 454 742	TG
		RR-GAL-03	06001932	La Galaure à St-Barthélémy-de-Vals 3	Galaure	26	St-Barthélémy-de-Vals	Aval pont submersible	FDPPMA26	Référence	846 910	6 454 304	TG
	GALAURE3-26.07-I (Contexte 07)	06580341	06580341	La Galaure à St-Barthélémy-de-Vals	Galaure	26	St-Barthélémy-de-Vals	Rochetaillée	Presta OFB	RCS	845 147	6 455 106	PPSV
Drôme des Collines (ID_10_02)	HERBASSE1-26.08-S (Contexte 08)	06594800	06594800	L'Herbasse à Montrigaud 4	Herbasse	26	Valherbasse	Ancienne passerelle amont village, Le Many	OFB	RRP	869 003	6 461 619	GRP
		RR-HER-01	06001933	L'Herbasse à Valherbasse 1	Herbasse	26	Valherbasse	Pont du Many	FDPPMA26	Référence	868 454	6 460 837	GRP
		RR-HER-01bis	06001934	L'Herbasse à Valherbasse 2	Herbasse	26	Valherbasse	Aval pont du Martinet	FDPPMA26	Référence	867 012	6 458 384	GRP
		RC-HER-01	06001935	L'Herbasse à St-Laurent-d'Onay 1	Herbasse	26	Valherbasse / St-Laurent-d'Onay	Gathelet	FDPPMA26	Complémentaire	865 529	6 456 853	GRP
		RR-HER-02	06001936	L'Herbasse à Crépol 2	Herbasse	26	Crépol	Pont de la RD67b	FDPPMA26	Référence	862 362	6 454 159	GRP
		RC-VAL-01	06001937	Le Valéré à Valherbasse 2	Valéré	26	Valherbasse	Pont Château de Solage	FDPPMA26	Complémentaire	868 064	6 457 611	GRP
		RR-LIM-01	06001938	La Limone à St-Christophe-et-le-Laris 1	Limone	26	St-Christophe-et-le-Laris	Gué les Couvières	FDPPMA26	Référence	863 867	6 459 676	APSCL
		RC-LIM-01	06001939	La Limone à Montchenu 2	Limone	26	Montchenu	Aval pont du Poulet	FDPPMA26	Complémentaire	861 797	6 457 167	APSCL
	HERBASSE2-26.09-I (Contexte 09)	RC-TIR-01	06001940	La Tirette à St-Christophe-et-le-Laris 1	Tirette	26	St-Christophe-et-le-Laris	Confluence Rachinier	FDPPMA26	Complémentaire	861 788	6 459 251	APSCL
		RR-HER-03	06580870	L'Herbasse à Charmes-sur-l'Herbasse	Herbasse	26	Charmes-sur-l'Herbasse	Pont RD121	FDPPMA26	Référence	858 855	6 451 576	GRP
		RC-HER-02	06001941	L'Herbasse à St-Donat-sur-l'Herbasse 6	Herbasse	26	St-Donat-sur-l'Herbasse	Les Ferrands	FDPPMA26	Complémentaire	855 150	6 448 014	GRP
		06580890	06580890	L'Herbasse à Clérieux 4	Herbasse	26	Clérieux	Pont SNCF	Presta OFB	RCS-RCO	853 982	6 441 835	GRP
		MR01	06001942	Le Merdaret à St-Donat-sur-l'Herbasse 2	Merdaret	26	St-Donat-sur-l'Herbasse	Prés de Collonge	FDPPMA26	Complémentaire	855 762	6 450 633	GRP
		MR02	06001943	Le Merdaret à St-Donat-sur-l'Herbasse 3	Merdaret	26	St-Donat-sur-l'Herbasse	Allée des Villates	FDPPMA26	Complémentaire	856 013	6 449 159	GRP
		RC-EGO-01	06001944	L'Egouté à Clérieux 1	Egouté	26	Clérieux	Pont TGV	FDPPMA26	Complémentaire	853 344	6 444 323	GRP
		RR-CHA-01	06001945	Le Chalon au Chalon 2	Chalon	26	Le Chalon	Pont Bourret	FDPPMA26	Référence	863 753	6 452 087	GRP
	CHASAV-26.10-S (Contexte 10)	RC-SAV-01	06001946	La Savasse à Montmiral 1	Savasse	26	Montmiral	Chemin le Gourrat	FDPPMA26	Complémentaire	869 751	6 454 424	GRP
		06580890	06580890	La Savasse à St-Michel-sur-Savasse 2	Savasse	26	St-Michel-sur-Savasse	Amont Pont Serans	OFB	RRP	866 849	6 453 539	GRP
		RR-SAV-01	06001947	La Savasse à St-Michel-sur-Savasse 4	Savasse	26	St-Michel-sur-Savasse	Pont RD184	FDPPMA26	Référence	866 603	6 450 943	GRP
		RC-BAG-01	06001948	Le Bagnol à Montmiral 1	Bagnol	26	Montmiral	Pont RD52	FDPPMA26	Complémentaire	868 261	6 452 792	GRP
		RR-SAV-02	06148830	La Savasse à Peyrins	Savasse	26	Peyrins	Gué de Peyrins	FDPPMA26	Référence	860 802	6 445 073	GRP
	BROSAV-26.11-I (Contexte 11)	06148850	06148850	La Savasse à Romans-sur-Isère 2	Savasse	26	Romans-sur-Isère	Pont route de St-Pardoux	OFB	RCS	860 134	6 441 051	GRP
		RC-BRO-01	06001949	Le Béal Rochas à Peyrins 1	Béal Rochas	26	Peyrins	Aval chemin des Prés	FDPPMA26	Complémentaire	860 022	6 443 859	GRP
		MP4	06001951	La Martinette à Peyrins 1	Martinette	26	Peyrins	Prise d'eau étang de Chaleyre n°1	FDPPMA26	Référence	860 183	6 443 429	GRP
		RC-JOY-01	06001952	La Joyeuse à Montmiral 3	Joyeuse	26	Montmiral	Confluence Moucherand	FDPPMA26	Complémentaire	869 473	6 450 288	GRP
	JOYEUSE-26.12-S (Contexte 12)	RR-JOY-01	06001953	La Joyeuse à Parnans	Joyeuse	26	Parnans	Les Combes	FDPPMA26	Référence	868 498	6 446 989	GRP
		RR-JOY-02	06341240	La Joyeuse à St-Paul-les-Romans 2	Joyeuse	26	St-Paul-les-Romans	Aval pont les Buissières	FDPPMA26	Référence	866 154	6 441 420	GRP
	VEAUBOU-26.13-S (Contexte 13)	VE01	06149250	La Veaune à Chavannes 1	Veaune	26	Chavannes	Pont de la RD115	FDPPMA26	Référence	851 131	6 446 790	GRP
		RR-VEA-01	06149270	La Veaune à Chanos-Curson 1	Veaune	26	Chanos-Curson / Beaumont-Monteux	Moulin de Terrail	FDPPMA26	Référence	851 686	6 440 929	GRP
		RR-BOT-01	06001954	La Bouterne à Chantemerle-les-Blés 7	Bouterne	26	Chantemerle-les-Blés	Pré Brédoux	FDPPMA26	Référence	848 861	6 447 337	TBT
		RR-BOT-02	06001955	La Bouterne à Tain-l'Hermitage 3	Bouterne	26	Tain-l'Hermitage	Impasse des Levées	FDPPMA26	Référence	846 743	6 442 588	TBT
		RC-TOR-01	06540150	Le Torras à Larnage 1	Torras	26	Larnage	Amont pont de la RD163	FDPPMA26	Complémentaire	846 584	6 447 806	TBT
Isère aval et Bas Gresivaudan (ID_10_03)	AFFRGISERE-26.14-S (Contexte 14)	RC-SER-01	06840590	La Serne à Jaillans 1	Serne	26	Jaillans	Serne	FDPPMA26	Complémentaire	870 829	6 437 976	GRP
		RR-SER-01	06840600	La Serne à Jaillans 2	Serne	26	Jaillans	Pont les Acacias	FDPPMA26	Référence	870 441	6 440 315	GRP
		RR-BEA-01	06840570	La Béaure à Rochefort-Samson	Béaure	26	Rochefort-Samson	Pont les Souffleuses	FDPPMA26	Référence	869 064	6 435 859	GRP
		RC-BEA-01	06840580	La Béaure à Beauregard-Baret	Béaure	26	Chatuzange-le-Goubet / Beauregard-Baret	Beau Barret	FDPPMA26	Complémentaire	868 049	6 437 962	GRP
		RR-CHL-01	06840530	Le Charlieu à Chatuzange-le-Goubet	Charlieu	26	Chatuzange-le-Goubet	La Part-Dieu	FDPPMA26	Référence	865 993	6 435 513	GRP
		RC-CHL-01	06001956	Le Charlieu à Chatuzange-le-Goubet 2	Charlieu	26	Chatuzange-le-Goubet	Pont route Olivier de Serres	FDPPMA26	Complémentaire	864 045	6 437 322	GRP

Vercors (ID_10_07)	BOULYO-26.15-S (Contexte 15)	BOU240	06148290	La Bourne à Auberives-en-Royans	Bourne	26	St-Laurent-en-Royans / Auberives-en-Royans	Les Blaches	SID	Suivi Auberives	882 598	6 441 849	GRP
		BOU280	06148000	La Bourne à St-Just-de-Claix	Bourne	26	St-Thomas-en-Royans / St-Just-de-Claix	Pont de Manne	SID	Suivi Auberives	879 308	6 442 762	GRP
		LYO1	06001968	La Lyonne à Bouvante 3	Lyonne	26	Bouvante	Bouvante le Haut	EDF/FDPPMA26	Suivi Bouvante	878 701	6 427 494	GRO
		LYO3	06001969	La Lyonne à Bouvante 4	Lyonne	26	Bouvante / Léoncel	Grotte des Maquisards	EDF/FDPPMA26	Suivi Bouvante	876 992	6 430 136	GRO
		LYO5	06001971	La Lyonne à Bouvante 5	Lyonne	26	Bouvante / Oriol-en-Royans	Roche Chien	EDF/FDPPMA26	Suivi Bouvante	878 220	6 433 860	GRO
		LYO6	06148530	La Lyonne à Oriol-en-Royans 3	Lyonne	26	Oriol-en-Royans / St-Jean-en-Royans	Terrain de sport	EDF/FDPPMA26	Suivi Bouvante	879 434	6 435 805	GRO
		RR-LYO-01	06001972	La Lyonne à St-Jean-en-Royans 3	Lyonne	26	St-Jean-en-Royans	L'Arod	FDPPMA26	Référence	880 355	6 438 945	GRO
		LVO160	06580340	La Lyonne à St-Laurent-en-Royans	Lyonne	26	St-Thomas-en-Royans / St-Laurent-en-Royans	Pont RD216	SID/FDPPMA26	Suivi Auberives	881 230	6 440 735	GRO
		RC-LEO-01	06001973	Le Léoncel à Léoncel 2	Léoncel	26	Leoncel	Maniguet	FDPPMA26	Complémentaire	874 973	6 431 807	GRO
	RR-CHO-01	06001974	Le Cholet à St-Jean-en-Royans 1	Cholet	26	St-Jean-en-Royans / St-Laurent-en-Royans	Amont les Forges	FDPPMA26	Référence	882 899	6 438 283	GRO	
	VERNAISON1-26.16-S (Contexte 16)	RR-VER-01	06148270	La Vernaïson à St-Agnan-en-Vercors	Vernaïson	26	St-Agnan-en-Vercors	Chabotte	FDPPMA26	Référence	892 191	6 431 726	TVR
		06580362	06580362	La Vernaïson à St-Martin-en-Vercors 2	Vernaïson	26	La Chapelle-en-Vercors / St-Martin-en-Vercors	Bobache	OFB	RCS-RRP	891 760	6 436 507	TVR
RC-BUY-01		06001975	Le Buyèche à St-Martin-en-Vercors 3	Buyèche	26	St-Martin-en-Vercors	Pont des Michalons	FDPPMA26	Complémentaire	892 430	6 437 660	TVR	
VERNAISON2-26.17-S (Contexte 17)	RR-VER-02	06580364	La Vernaïson à Echevis 1	Vernaïson	26	Echevis	Amont pisciculture Borel	FDPPMA26	Référence	888 757	6 438 140	Grands Goulets	
	06580366	06580366	La Vernaïson à Echevis 3	Vernaïson	26	Echevis	Pont d'Echevis	OFB	RHP	887 084	6 440 591	GRO	
Véore - Barberolle (ID_10_06)	BARBEROLLE-26.18-S (Contexte 18)	RR-BAR-01	06001976	La Barberolle à Barbières 2	Barberolle	26	Barbières	Pont Guillot	FDPPMA26	Référence	869 181	6 430 280	APPV
		RC-BAR-01	06800004	La Barberolle à St-Marcel-Les-Valence	Barberolle	26	St-Marcel-Les-Valence	Pont de Thodore	FDPPMA26	Complémentaire	854 279	6 430 464	APPV
		06106250	06106250	La Barberolle à Valence 2	Barberolle	26	Valence	Les Couleures	Presta OFB	RCS-RCO	852 607	6 429 878	APPV
		RR-BAR-02	06001977	La Barberolle à Bourg-Les-Valence 2	Barberolle	26	Bourg-Les-Valence	Champ fleuri	FDPPMA26	Référence	851 010	6 429 750	APPV
		RC-RAB-01	06001979	Les Rabattes à Alixan 1	Rau des Rabattes	26	Alixan	Aval du stade	FDPPMA26	Complémentaire	859 730	6 432 000	APPV
		RC-EGA-01	06001978	L'Eygalar à Alixan 2	Eygalar	26	Alixan	Amont pont des Peyres	FDPPMA26	Complémentaire	859 690	6 433 726	GRP
	CANVAL-26.19-S (Contexte 19)	RR-GCH-01	06001981	Le Grand Charran à Valence 1	Grand Charran	26	Valence	Grand Charran	FDPPMA26	Référence	850 622	6 427 025	APPV
		RR-GMA-01	06001982	La Grande Marquise à Valence 1	Grande Marquise	26	Valence	Ecole des Robinsons	FDPPMA26	Référence	850 099	6 425 930	APPV
		RR-MAL-01	06001983	Les Malcontents Sud à Valence 1	Malcontents Sud	26	Valence	Les Baumes	FDPPMA26	Référence	849 651	6 425 783	APPV
		RC-CMO-01	06001984	Le Canal du Moulin à Valence 1	Canal du Moulin	26	Valence	Square Stendhal	FDPPMA26	Complémentaire	849 960	6 426 640	APPV
		RC-FLA-01	06840610	Flavie à Bourg-les-Valence	Flavie	26	Bourg-les-Valence	Passage Currière	FDPPMA26	Complémentaire	849 480	6 428 516	APPV
	VEORE1-26.20-S (Contexte 20)	RR-VEO-01	06001986	La Véore à Combovin 3	Véore	26	Combovin	Amont cimetière	FDPPMA26	Référence	864 019	6 421 225	TVE
		RR-VEO-02	06001987	La Véore à Chabeuil 5	Véore	26	Chabeuil	Dojo	FDPPMA26	Référence	858 999	6 424 441	TVE
		RC-VOL-01	06001988	La Vollonge à Combovin 1	Vollonge	26	Combovin	Amont la Picardière	FDPPMA26	Complémentaire	865 189	6 421 911	TVE
		RR-LIE-01	06001989	La Lierne à Peyrus 1	Lierne	26	Peyrus	Petit Lierne	FDPPMA26	Référence	865 067	6 426 082	TVE
		RC-BOS-01	06106661	Le Bost à Montvendre 1	Bost	26	Montvendre	Pont de Bost	FDPPMA26	Complémentaire	858 983	6 421 994	TVE
		RR-GUI-01	06000625	Le Guimand à Montéliér 2	Guimand	26	Montéliér	Amont pont RD538	FDPPMA26	Référence	859 765	6 430 661	APPV
		RC-GUI-01	06106668	Le Guimand à Montéliér	Guimand	26	Montéliér	Aval pont RD143, Fauconnières	FDPPMA26	Complémentaire	856 645	6 429 529	APPV
		06106665	06106665	La Boisse à St-Vincent-La-Commanderie	Boisse	26	St-Vincent-La-Commanderie	Passage à gué du Pertuis	OFB	RRP	867 909	6 428 574	APPV
		RR-ECO-01	06001991	L'Ecoutay à Ourches 1	Ecoutay	26	Ourches / La Baume-Cornillane	Amblard	FDPPMA26	Référence	859 875	6 415 287	APPV
		RR-PET-01	06001992	Le Pétochin à Upie 1	Pétochin	26	Upie	Véronières	FDPPMA26	Référence	857 523	6 414 454	APPV
		RR-PET-02	06000628	Le Pétochin à Montéléger 4	Pétochin	26	Montéléger	Aval village	FDPPMA26	Référence	852 543	6 419 105	APPV
		RC-JAL-01	06001993	Le Jalatte à Montmeyran 1	Jalatte	26	Montmeyran / Etoile- sur-Rhône	Barbeloube	FDPPMA26	Complémentaire	853 473	6 416 960	APPV
	VEORE2-26.21-I (Contexte 21)	RR-VEO-03	06001994	La Véore à Montéléger 2	Véore	26	Montéléger	Parc de Lorient	FDPPMA26	Référence	851 628	6 420 133	APPV
		06106684	06106684	La Véore à Etoile-sur-Rhône 2	Véore	26	Etoile-sur-Rhône	Pont de la RN7	Presta OFB	RCS-RCO	847 366	6 417 222	APPV
		RR-VEO-04	06001996	La Véore à Etoile-sur-Rhône 4	Véore	26	Etoile-sur-Rhône	Confluence Ozon	FDPPMA26	Référence	844 819	6 414 330	EHBVD
		RR-OZO-01	06001997	L'Ozon à Etoile-sur-Rhône 2	Ozon	26	Etoile-sur-Rhône	Les Dilliers	FDPPMA26	Référence	846 824	6 416 011	EHBVD
Drôme (ID_10_01)	DROME1-26.22-S (Contexte 22)	RC-DRO-01	06001998	La Drôme à Valdrôme 2	Drôme	26	Valdrôme / La Batie-des-Fonds	Haute Valette	FDPPMA26	Complémentaire	907 308	6 382 383	TDI
		RR-DRO-01	06001999	La Drôme aux Prés 1	Drôme	26	Les Prés	Les Prés, confluence Rau de Font Longue	FDPPMA26	Référence	904 150	6 383 874	TDI
		06109050	06109050	La Drôme à Charens	Drôme	26	Beaurière / Charens	Amont confluence marais des Boulignons	Presta OFB	RCS-RCO	898 900	6 388 467	TDI
		06260060	06260060	La Drôme à Beaumont-en-Diois	Drôme	26	Luc-en-Diois / Beaumont-en-Diois	Pont de la RD175	OFB	RHP	897 194	6 389 808	TDI
		RR-DRO-02	06002024	La Drôme à Recoubreau - Jansac 1	Drôme	26	Recoubreau - Jansac / Luc-en-Diois	Le Prayol, amont confluence Rau de Blanchon	FDPPMA26	Référence	892 070	6 397 385	TDI
		RC-JUL-01	06002026	Le Juliane à Valdrôme	Juliane	26	Valdrôme	Pont de Valdrôme	FDPPMA26	Complémentaire	904 449	6 381 615	TDI
		RC-ROS-01	06341360	Ruisseau de Rossas à Valdrôme	Rossas	26	Valdrôme	Vaugelas	FDPPMA26	Complémentaire	904 162	6 381 713	TDI
		RC-MAR-01	06002097	Le Maravel à Beaurières 2	Maravel	26	Beaurières	Mont Faucon	FDPPMA26	Complémentaire	901 809	6 387 654	TDI
	RC-RMI-01	06002098	Le Rif Miscon à Luc-en-Diois 1	Rif Miscon	26	Luc-en-Diois	Amont tunnel	FDPPMA26	Complémentaire	896 448	6 392 717	TDI	
	DROME2-26.23-I (Contexte 23)	06108000	06108000	La Drôme à Die 1	Drôme	26	Ponet-et-St-Auban / Die	700 m aval pont de la RN93	Presta OFB	RCS	883 766	6 410 391	TDI
		06580437	06580437	La Drôme à Chabrillan	Drôme	26	Chabrillan / Eurre	Pipeline	OFB	RRP	855 553	6 405 724	PMVD
		06109100	06109100	La Drôme à Livron-sur-Drôme	Drôme	26	Livron-sur-Drôme / Loriol-sur-Drôme	Pont SNCF	Presta OFB	RCS-RCO	844 415	6 409 460	GL
		06107980	06107980	La Roanne à St-Benoit-en-Diois	Roanne	26	St-Benoit-en-Diois	Les Baumes, aval village	OFB	RCS-RRP	880 001	6 399 472	TDE
	BES-26.24-S (Contexte 24)	RR-BES-01	06002099	La Grimone à Glandage 1	Bès	26	Glandage	Pont RD539	FDPPMA26	Référence	905 556	6 401 740	TDI
		RR-BES-02	06002101	Le Bès à Boulc 1	Bès	26	Boulc / Chatillon-en-Diois	Le Relais	FDPPMA26	Référence	900 783	6 400 570	TDI
		RR-BES-03	06002102	Le Bès à Chatillon-en-Diois 2	Bès	26	Chatillon-en-Diois	Aval pont RD539	FDPPMA26	Référence	897 053	6 402 433	TDI
		RC-BOR-01	06002103	Le Rau de Borne à Glandage 1	Rau de Bonre	26	Glandage	Confluence Rau de Puscle	FDPPMA26	Complémentaire	905 152	6 405 310	TDI
		RC-BOL-01	06580443	Ruisseau de Boulc à Boulc	Boulc	26	Boulc	Moulin de Ravel	FDPPMA26	Complémentaire	902 678	6 398 735	TDI
		RR-ARC-01	06002104	L'Archiane à Chatillon-en-Diois 1	Archiane	26	Chatillon-en-Diois	Les Sermonins	FDPPMA26	Référence	898 515	6 407 912	TDI
		RC-ARC-01	06002106	L'Archiane à Chatillon-en-Diois 2	Archiane	26	Chatillon-en-Diois	Menée	FDPPMA26	Complémentaire	900 168	6 405 214	TDI
RC-COM-01		06002107	Le Combeau à Chatillon-en-Diois 1	Rau de Combeau	26	Chatillon-en-Diois	Confluence Ravin des Combes	FDPPMA26	Complémentaire	901 719	6 406 171	TDI	

Drôme (ID_10_01) suite	ROANNE-26.25-S (Contexte 25)	RR-ROA-01	06002108	La Roanne à St-Nazaire-le-Désert 3	Roanne	26	St-Nazaire-le-Désert	Pont RD271	FDPPMA26	Référence	881 497	6 387 020	TDE
		RR-ROA-02	06580452	La Roanne à St-Nazaire-le-Désert 2	Roanne	26	St-Nazaire-le-Désert	Le pont Etroit	FDPPMA26	Référence	880 914	6 390 947	TDE
		RR-ROA-03	06002109	La Roanne à Pradelle 1	Roanne	26	Pradelle / Pennes-le-Sec	Confluence Courance	FDPPMA26	Référence	881 643	6 395 790	TDE
		RR-BRE-01	06002111	La Brette à St-Nazaire-le-Désert 1	Brette	26	St-Nazaire-le-Désert / Brette	Gué le Bas Freyssinet	FDPPMA26	Référence	883 346	6 388 818	TDE
		RC-AUC-01	06002112	L'Aucelon à Aucelon 1	Aucelon	26	Aucelon / Pennes-le-Sec	Confluence Ravin de Lionon	FDPPMA26	Complémentaire	885 121	6 394 623	TDE
	AFFDROMED-26.26-S (Contexte 26)	RC-COU-01	06002113	La Courance à Pradelle 1	Courance	26	Pradelle	Brachet	FDPPMA26	Complémentaire	880 305	6 395 578	TDE
		RC-VAC-01	06002114	Le Valcroissant à Die 1	Valcroissant	26	Die	Pas de la Roche	FDPPMA26	Complémentaire	891 982	6 407 741	TDI
		RC-MEY-01	06002116	La Meyrosse à Romeyer 1	Meyrosse	26	Romeyer	Les Oches	FDPPMA26	Complémentaire	890 831	6 414 281	TDI
		RR-MEY-01	06002117	La Meyrosse à Die 2	Meyrosse	26	Die	Les Oules	FDPPMA26	Référence	888 758	6 410 056	TDI
		RR-RAY-01	06002118	Le Rays à Romeyer 1	Rays	26	Romeyer	Aval confluence Ravin de Bonne Combe	FDPPMA26	Référence	891 222	6 411 204	TDI
		RC-COA-01	06002119	La Comane à Chamaloc 1	Comane	26	Chamaloc	Aval pont village	FDPPMA26	Complémentaire	887 453	6 413 309	TDI
		RR-SUR-01	06002120	La Sure à St-Andéol 1	Sure	26	St-Andéol	Les Prairies	FDPPMA26	Référence	879 038	6 416 142	TDI
		RC-SUR-01	06002121	La Sure à Ste-Croix 2	Sure	26	Ste-Croix	Village	FDPPMA26	Complémentaire	880 621	6 410 537	TDI
		RC-COB-01	06002122	La Colombe à Aurel 1	Colombe	26	Aurel	Pont la Faurie	FDPPMA26	Complémentaire	880 321	6 401 863	TDI
		RC-CON-01	06002123	Le Contècle à Saillans 1	Contècle	26	Saillans	Les Gerles	FDPPMA26	Complémentaire	873 970	6 400 061	TDE
	GERVANNE1-26.27-S (Contexte 27)	RC-GER-01	06002124	La Gervanne à Omblèze 1	Gervanne	26	Omblèze	Les Boutons	FDPPMA26	Complémentaire	875 470	6 421 170	PG
		RR-GER-01	06002126	La Gervanne à Omblèze 2	Gervanne	26	Omblèze / Plan-de-Baix	Langilla	FDPPMA26	Référence	873 240	6 416 800	PG
		RC-LAR-01	06002127	Le Rau de Lardenne à Omblèze 1	Rau de Lardenne	26	Omblèze	Grangeneuve	FDPPMA26	Complémentaire	875 898	6 419 401	PG
	GERVANNE2-26.28-S (Contexte 28)	RC-GER-02	06002128	La Gervanne à Plan-de-Baix 1	Gervanne	26	Plan-de-Baix / Omblèze	Confluence Sépie	FDPPMA26	Complémentaire	871 930	6 414 021	PG
		RR-GER-02	06002129	La Gervanne à Beaufort-sur-Gervanne 3	Gervanne	26	Beaufort-sur-Gervanne	Le Moulin du Roi	FDPPMA26	Référence	869 274	6 409 216	PG
		06579000	06579000	La Gervanne à Montclar-sur-Gervanne 2	Gervanne	26	Montclar-sur-Gervanne	Pont de la RD577	Presta OFB	RCS	868 169	6 406 844	PG
		RR-SEP-01	06002131	La Sépie à Eygluy - Escoulin 1	Sépie	26	Eygluy - Escoulin	Les Taruelles	FDPPMA26	Référence	874 970	6 413 936	PG
	AFFDROAVA-26.29-S (Contexte 29)	RR-SYE-01	06002132	La Sye à Cobonne 2	Sye	26	Cobonne	Grangeon	FDPPMA26	Référence	864 331	6 408 707	PMVD
		RC-SYE-01	06002133	La Sye à Aouste-sur-Sye 2	Sye	26	Aouste-sur-Sye	Aval pont Chatanas	FDPPMA26	Complémentaire	863 255	6 404 423	PMVD
		RC-LAU-01	06002134	Le Lausens à Aouste-sur-Sye 1	Lausens	26	Aouste-sur-Sye	Pont RD411	FDPPMA26	Complémentaire	862 757	6 401 477	PMVD
		RR-SAL-01	06002136	La Saleine à Vaunaveys-la-Rochette 1	Saleine	26	Vaunaveys-la-Rochette	Pont Morin	FDPPMA26	Référence	858 998	6 408 751	PMVD
		RC-LAM-01	06002137	Le Lambres à Divajeu 1	Lambres	26	Divajeu	Amont pont RD26	FDPPMA26	Complémentaire	858 667	6 402 430	PMVD
		RC-RIN-01	06002138	Le Rif Noir à Divajeu 1	Rif Noir	26	Divajeu / Chabrillan	Pont RD104	FDPPMA26	Complémentaire	856 902	6 404 568	PMVD
		RC-VIL-01	06002139	Le Villeneuve à Chabrillan 1	Villeneuve	26	Chabrillan	Pont St-Laurent	FDPPMA26	Complémentaire	854 540	6 405 110	EBVD
		RC-RIL-01	06002141	La Riaille à Eurre 1	Riaille	26	Eurre / Upie	Rigaud	FDPPMA26	Complémentaire	855 382	6 410 567	PMVD
		RR-GRE-01	06002142	La Grenette à La Roche-sur-Grane 2	Grenette	26	La Roche-sur-Grane	Chemin du Chaix	FDPPMA26	Référence	854 587	6 400 133	EBVD
		RR-GRE-02	06002143	La Grenette à Grane 2	Grenette	26	Grane	Amont confluence Rau du Filan	FDPPMA26	Référence	852 511	6 403 620	EBVD
Roubion - Jabron (ID_10_05)	OLATEYLEY-26.30-S (Contexte 30)	RC-SFO-01	06002144	Le St-Fons à Loriol-sur-Drôme 1	St-Fons	26	Loriol-sur-Drôme	Maison Cros	FDPPMA26	Complémentaire	841 823	6 406 868	GL
		RC-MOU-01	06002146	Le Mouillon à Saulce-sur-Rhône 1	Mouillon	26	Saulce-sur-Rhône	Confluence Rau Poil de Chat	FDPPMA26	Complémentaire	842 991	6 402 631	GL
		RR-TEY-01	06002147	La Teyssonne à Mirmande 2	Teyssonne	26	Mirmande	Le Moulin	FDPPMA26	Référence	846 931	6 402 180	GL
		RC-TEY-01	06002148	La Teyssonne à Mirmande 3	Teyssonne	26	Mirmande	Pont Sauvan	FDPPMA26	Complémentaire	845 180	6 402 006	GL
		RR-LEY-01	06002149	Le Leyne à La Coucourde 1	Leyne	26	La Coucourde / Savasse	Amont pont RD107	FDPPMA26	Référence	842 370	6 394 738	GM
	ROUBION1-26.31-S (Contexte 31)	RR-ROU-01	06002151	Le Roubion à Crupies 2	Roubion	26	Crupies	Gué de l'Etroit	FDPPMA26	Référence	873 386	6 385 865	TBO
		RC-ROU-01	06002152	Le Roubion à Bourdeaux 3	Roubion	26	Bourdeaux	Stade Colombier	FDPPMA26	Complémentaire	869 891	6 388 959	TBO
		RR-ROU-02	06590210	Le Roubion à Mornans	Roubion	26	Mornans / Le Poet-Celard	Pont RD328b	FDPPMA26	Référence	867 724	6 392 175	TBO
		RC-SOU-01	06017040	Le Soubriion à Bourdeaux 1	Soubriion	26	Bourdeaux	Amont pont RD330	FDPPMA26	Complémentaire	873 080	6 388 750	TBO
		RC-BIN-01	06002153	La Bine à Bourdeaux 2	Bine	26	Bourdeaux	Amont pont RD538	FDPPMA26	Complémentaire	869 521	6 390 313	TBO
		RR-VEB-00	06580321	La Vèbre à Saou 1	Vèbre	26	Saou	Le Pertuis	FDPPMA26	Référence	866 080	6 397 279	TVB
		RC-VEB-01	06002154	La Vèbre à Saou 4	Vèbre	26	Saou	Planche de l'Oie	FDPPMA26	Complémentaire	864 596	6 396 497	TVB
		06110900	06110900	La Vèbre à Saou 3	Vèbre	26	Saou	Passerelle du camping (la Graville)	OFB	RRP	864 912	6 396 530	TVB
		RR-VEB-01	06580322	La Vèbre à Saou 2	Vèbre	26	Saou	Gué amont confluence Roubion	FDPPMA26	Référence	862 757	6 395 224	TVB
		RC-RIM-01	06002156	Le Rimandoule à Félines-sur-Roubion 1	Rimandoule	26	Félines-sur-Roubion	Pont des Goulets	FDPPMA26	Complémentaire	862 335	6 389 006	GM
	ROUBION2-26.32-I (Contexte 32)	06300046	06300046	Le Roubion à Pont-de-Barret	Roubion	26	Pont-de-Barret	Pont de la RD310	Presta OFB	RCS-RCO	857 860	6 391 079	GM
		RR-ROU-03	06111000	Le Roubion à Sauzet	Roubion	26	Sauzet	Pont RD126	FDPPMA26	Référence	844 573	6 389 734	GM
		RR-ROU-04	06002157	Le Roubion à Montélimar 3	Roubion	26	Montélimar	Maupas	FDPPMA26	Référence	840 679	6 386 180	GM
		06580316	06580316	Le Roubion à Montélimar St-James	Roubion	26	Montélimar	Amont confluence Jabron	Presta OFB	RCS-RCO	838 933	6 385 233	GM
		RR-ANC-01	06002158	L'Ancelle à Marsanne 2	Ancelle	26	Marsanne	Pont TGV	FDPPMA26	Référence	849 638	6 392 968	GM
		RC-MAN-01	06002159	Le Manson à Sauzet 1	Manson	26	Sauzet / Montboucher-sur-Jabron	Pont RD169	FDPPMA26	Complémentaire	843 223	6 386 710	GM
		06580330	06580330	Le Jabron à Montélimar	Jabron	26	Montélimar	Les Alexis	Presta OFB	RCS-RCO	839 005	6 385 078	GM
	JABRON-26.33-S (Contexte 33)	RC-JAB-01	06580324	Le Jabron à Dieulefit 3	Jabron	26	Dieulefit	Pont RD538	FDPPMA26	Complémentaire	864 816	6 384 482	TJ
		RR-JAB-01	06002161	Le Jabron à Souspierre 2	Jabron	26	Souspierre / Le Poet-Laval	Lagunage	FDPPMA26	Référence	856 890	6 382 734	TJ
		RC-JAB-02	06002162	Le Jabron à La Bégude-de-Mazenc 1	Jabron	26	La Bégude-de-Mazenc	Pont RD9	FDPPMA26	Complémentaire	853 703	6 384 579	TJ
		RR-JAB-02	06002163	Le Jabron à Puygiron 1	Jabron	26	Puygiron / La Batie-Rolland / La Touche	Pont de la Somme	FDPPMA26	Référence	848 943	6 384 920	TJ
		RR-JAB-03	06002164	Le Jabron à Montboucher-sur-Jabron 3	Jabron	26	Montboucher-sur-Jabron / Espeluche / Puygiron	Béroule	FDPPMA26	Référence	844 915	6 384 145	GM
		RC-FAU-01	06002165	Le Fau à Dieulefit 2	Fau	26	Dieulefit	Beau Vallon	FDPPMA26	Complémentaire	865 948	6 382 377	TJ
		RC-LAN-01	06002166	Le Lanson à Portes-en-Valdaine 2	Lanson	26	Portes-en-Valdaine	Aval village	FDPPMA26	Complémentaire	851 796	6 382 996	TJ
		RC-VEM-01	06002167	Le Vermenon à La Bégude-de-Mazenc 1	Vermenon	26	La Bégude-de-Mazenc / St-Gervais-sur-Roubion	Les Hautes Blaches	FDPPMA26	Complémentaire	850 959	6 386 853	TJ
		RR-VEM-01	06002168	Le Vermenon à La Batie-Rolland 2	Vermenon	26	La Batie-Rolland	St-Andéol	FDPPMA26	Référence	847 401	6 386 343	GM
		RR-CIT-01	06002169	La Citelles à Espeluche 3	Citelles	26	Espeluche	Terrain de sport	FDPPMA26	Référence	845 127	6 381 470	GM
		RC-CIT-01	06590300	La Citelles à Espeluche 1	Citelles	26	Espeluche	Château de Lalo	FDPPMA26	Complémentaire	843 799	6 384 138	GM

Berre (ID_10_08)	RIAILLE-26.34-S (Contexte 34)	RR-RIA-01	06002171	La Riaille à Allan 1	Riaille	26	Allan	Pont RD56	FDPPMA26	Référence	842 837	6 377 684	GM	
	BERRE1-26.35-S (Contexte 35)	RC-BER-01	06113200	La Berre à Salles-sous-Bois 1	Berre	26	Salles-sous-Bois / Grignan	Amont RD24	FDPPMA26	Complémentaire	854 804	6 374 326	GT	
		RR-BER-01	06002172	La Berre à Grignan 3	Berre	26	Grignan	Les Séries de Berre	FDPPMA26	Référence	851 117	6 372 024	GT	
		RC-BER-02	06002173	La Berre à Grignan 4	Berre	26	Grignan	Pont le Grand Cordy	FDPPMA26	Complémentaire	848 990	6 371 150	GT	
		RC-ALE-01	06002174	L'Aleyrac à Salles-Sous-Bois 1	Rau d'Aleyrac	26	Salles-Sous-Bois	Gué Fabre	FDPPMA26	Complémentaire	854 406	6 375 899	GT	
		RR-VEN-01	06113250	La Vence à Réauville	Vence	26	Réauville	Pont RD56	FDPPMA26	Référence	845 712	6 374 758	GT	
	BERRE2-26.36-I (Contexte 36)	06113270	06113270	La Berre à Valaurie 1	Berre	26	Les Granges Gontardes / La Garde-Adhémar	Combe de Berre	Presta OFB	RCS-RCO	840 727	6 369 902	GP	
LAUZON-26.37-S (Contexte 37)	RR-LAZ-00	06002176	Le Lauzon à Montségur-sur-Lauzon 1	Lauzon	26	Montségur-sur-Lauzon	Gué les Comptesses	FDPPMA26	Référence	847 164	6 363 154	GT		
	RR-LAZ-01	06002177	Le Lauzon à St-Restitut 2	Lauzon	26	St-Restitut	La Grenouillère	FDPPMA26	Référence	844 049	6360071	GT		
Lez (DU_12_04)	LEZ1-26.38-S (Contexte 38)	RC-LEZ-01	06002178	Le Lez à Teyssières 2	Lez	26	Teyssières	Gué du Broc	FDPPMA26	Complémentaire	869 404	6 377 434	GT	
		RR-LEZ-01	06118150	Le Lez à Montjoux 4	Lez	26	Montjoux	Aval pont RD538	FDPPMA26	Référence	865 849	6 380 475	GT	
	LEZ2-26.39-S (Contexte 39)	RR-LEZ-02	06002179	Le Lez à Montbrison-sur-Lez 2	Lez	26	Montbrison-sur-Lez / Taulignan	Les Viras	FDPPMA26	Référence	859 241	6 372 526	GT	
		RR-LEZ-03	06002181	Le Lez à Grignan 2	Lez	26	Grignan / Colonzelle	Petite Tullière	FDPPMA26	Référence	852 634	6 369 578	GT	
		RR-LEZ-04	06002182	Le Lez à Colonzelle 1	Lez	26	Colonzelle / Chamaret	Pont RD471	FDPPMA26	Référence	851 121	6 367 891	GC	
		RC-AUL-01	06117310	L'Aulière à Colonzelle	Aulière	26	Colonzelle	Moulin de l'Aulière	FDPPMA26	Complémentaire	852 110	6 367 602	GC	
		RR-AUL-01	06002184	L'Aulière à Colonzelle 2	Aulière	26	Colonzelle	Margerie, les Echecs	FDPPMA26	Référence	851 106	6 365 827	GC	
		RC-AUL-02	06710048	L'Aulière à Richerenches	Aulière	26	Montségur-sur-Lauzon / Richerenches	Pont RD481	FDPPMA26	Complémentaire	850 821	6 364 420	GT	
		RC-CAU-01	06002186	Canal de l'Aulière à Colonzelle 1	Canal de l'Aulière	26	Colonzelle	Françon	FDPPMA26	Complémentaire	850 612	6 364 924	GC	
		RC-PEG-01	06341470	Le Pègue à Rousset-les-Vignes	Pègue	26	Rousset-les-Vignes	Gué des Merlets	FDPPMA26	Complémentaire	861 428	6 370 213	GT	
		RC-RIE-01	06118230	Le Rieumeau à St-Pantaleon-les-Vignes 2	Rieumeau	26	St-Pantaleon-les-Vignes / Rousset-les-Vignes	Gué des Juliannes	FDPPMA26	Complémentaire	863 683	6 369 022	GT	
	LEZ3-26.40-I (Contexte 40)	RC-LEZ-02	06002183	Le Lez à La Baume-de-Transit 1	Lez	26	La Baume-de-Transit	Pont RD341	FDPPMA26	Complémentaire	848 418	6 361 729	GT	
		RR-LEZ-05	06117390	Le Lez à Suze-la-Rousse 3	Lez	26	Suze-la-Rousse	Confluence Hérein	FDPPMA26	Référence	847 349	6 356 862	GC	
		RR-HEI-01	06117370	L'Hérein à Bouchet 1	Hérein	26	Bouchet	Pont la Bayarde	FDPPMA26	Référence	850 966	6 356 997	GT	
	Eygues (DU_11_02)	EYGENN-26.41-S (Contexte 41)	RR-ARM-01	06002187	L'Armalauze à Chauvac-Laux-Montaux 1	Armalauze	26	Chauvac-Laux-Montaux	Pont RD316a	FDPPMA26	Référence	900 360	6 362 590	GEO
			RC-ENN-01	06002188	L'Ennuyé à St-Sauveur-Gouvernet 1	Ennuyé	26	St-Sauveur-Gouvernet	Gué La Lauze	FDPPMA26	Complémentaire	889 000	6 361 860	GEO
RR-ENN-01			06002189	L'Ennuyé à Bésignan 1	Ennuyé	26	Bésignan	Pont RD593	FDPPMA26	Référence	884 847	6 361 964	GEO	
AFFEYGMED-26.42-S (Contexte 42)		RR-OUL-01	06002191	L'Oule à La Charce 2	Oule	26	La Charce	Sagie	FDPPMA26	Référence	895 720	6 377 817	GEO	
		RC-EST-01	06002192	L'Establet à Bellegarde-en-Diois 1	Establet	26	Bellegarde-en-Diois	Gué Pastel	FDPPMA26	Complémentaire	893 250	6 383 222	GEO	
		RR-EST-01	06002193	L'Establet à Establet 1	Establet	26	Establet	Bas Establet	FDPPMA26	Référence	894 246	6 380 395	GEO	
		06116625	06116625	L'Establet à La Charce	Establet	26	La Charce	Face borne RD61	OFB	RRP	895 200	6 378 021	GEO	
		RR-AIG-01	06002194	L'Aigubelle à La Motte-Chalancon 1	Aigubelle	26	La Motte-Chalancon	Aval pont RD135	FDPPMA26	Référence	888 816	6 379 672	GEO	
		RC-LEX-01	06002196	Le Léoux à Villeperdrix 1	Léoux	26	Villeperdrix	Pont les Barnouins	FDPPMA26	Complémentaire	884 189	6 375 939	GEO	
		RC-BEN-01	06002197	Le Bentrix à St-Férreol-Trente-Pas 1	Bentrix	26	St-Férreol-Trente-Pas	Le Vignal	FDPPMA26	Complémentaire	877 969	6 373 156	GEO	
		RR-BEN-01	06002198	Le Bentrix à Condorcet 3	Bentrix	26	Condorcet	Confluence Merdari	FDPPMA26	Référence	874 928	6 368 978	GEO	
		RC-TPA-01	06002199	Le Trente Pas à St-Férreol-Trente-Pas 2	Trente Pas	26	St-Férreol-Trente-Pas	500 m amont croisement RD70 et RD130	FDPPMA26	Complémentaire	875 979	6 374 266	GEO	
EYGOULENN-26.43-I (Contexte 43)		RC-EYG-01	06002201	L'Eygues à Verclause 1	Eygues	26	Verclause	Amont confluence Rau de Sermane	FDPPMA26	Complémentaire	893 543	6 367 387	GEO	
		RR-EYG-01	06116615	L'Aigue à Rémuzat 3	Eygues	26	Rémuzat	Aval pont RD61	FDPPMA26	Référence	886 985	6 370 765	GEO	
		RR-EYG-02	06002202	L'Eygues à Sahune 1	Eygues	26	Sahune	Pont village	FDPPMA26	Référence	880 474	6 370 877	GEO	
		06116720	06116720	L'Aigues à Nyons	Eygues	26	Nyons	Les Fontaines	Presta OFB	RCS-RCO	871 491	6 365 837	GEO	
		06117100	06117100	L'Eygues à St-Maurice-sur-Eygues - Le Jas	Eygues	26/84	St-Maurice-sur-Eygues	Amont St-Maurice	Presta OFB	RCS-RCO	860 798	6 356 807	GT	
		RR-OUL-02	06002203	L'Oule à La Motte-Chalancon 3	Oule	26	La Motte-Chalancon / Cornillon-sur-l'Oule	Amont pont RD61	FDPPMA26	Référence	888 379	6 377 011	GEO	
		06116620	06116620	L'Oule à Rémuzat 2	Oule	26	Rémuzat	Pont village	Presta OFB	RCS	887 528	6 371 147	GEO	
		RR-ENN-02	06002204	L'Ennuyé à Ste-Jalle 1	Ennuyé	26	Ste-Jalle	Vial	FDPPMA26	Référence	881 049	6 364 482	GEO	
Ouvèze Vauclusienne (DU_11_08)		OUVEZE1-26.44-S (Contexte 44)	RR-OUV-01	06002206	L'Ouvèze à Montguers 1	Ouvèze	26	Montguers / Rioms	Moulin de Montguers	FDPPMA26	Référence	896 281	6 356 999	TO
	RC-CHR-01		06002207	Le Charruis à Mévouillon 1	Charruis	26	Mévouillon	Aval village Gresse	FDPPMA26	Complémentaire	896 219	6 352 330	TO	
	RR-CHR-01		06002208	Le Charruis à La Rochette-du-Buis 1	Charruis	26	La Rochette-du-Buis	Pissarelle	FDPPMA26	Référence	893 374	6 355 153	TO	
	OUVEZE2-26.45-I (Contexte 45)	RR-OUV-02	06002209	L'Ouvèze à Ste-Euphémie-sur-Ouvèze 2	Ouvèze	26	Ste-Euphémie-sur-Ouvèze	Aval gué la Vilette	FDPPMA26	Référence	890 867	6 358 143	TO	
		06580901	06580901	L'Ouvèze à Buis-les-Baronnies 3	Ouvèze	26	Buis-les-Baronnies	Parking sud de Buis	Presta OFB	RCS-RCO	881 618	6 355 440	TO	
		RR-OUV-03	06580736	L'Ouvèze à Mollans-sur-Ouvèze 2	Ouvèze	26	Mollans-sur-Ouvèze	Aval pont RD5	FDPPMA26	Référence	874 073	6 350 913	TO	
	AFFOVMED-26.46-S (Contexte 46)	RR-MEN-01	06002211	Le Menon à La-Roche-sur-le-Buis 1	Menon	26	La-Roche-sur-le-Buis	Aval les Baties	FDPPMA26	Référence	885 459	6 355 273	TO	
		RR-DER-01	06002212	Le Derboux Eygaliers 1	Derbous	26	Eygaliers	Village	FDPPMA26	Référence	882 112	6 351 528	TO	
	TOULOURENC 84	RR-TOU-01	06580749	Le Toulourenc à Montbrun-les-Bains	Toulourenc	26	Montbrun-les-Bains	Chasterelas	FDPPMA26	Référence	894 363	6 345 211	TM	
		06710039	06710039	Le Toulourenc à St-Léger-du-Ventoux	Toulourenc	84	St-Léger-du-Ventoux	Pont RD40	OFB	RCS - RRP	882 069	6 348 202	Gaule Vaisonnaise	
RC-ANA-01		06002213	L'Anary à Montbrun-les-Bains 2	Torrent d'Anary	26	Montbrun-les-Bains	Pont RD189	FDPPMA26	Complémentaire	895 425	6 344 766	TM		
Méouge (DU_13_17)	MEOUGE1-26.47-S (Contexte 47)	RR-MEO-01	06002214	La Méouge à Séderon 3	Méouge	26	Séderon	La Bazole	FDPPMA26	Référence	902 858	6 346 865	TM	
		RC-MEO-01	06002216	La Méouge à Eygalayes 1	Méouge	26	Eygalayes	Confluence Saulce	FDPPMA26	Complémentaire	906 794	6 350 091	TM	
		RR-MEO-02	06156180	La Méouge à Lachau 2	Méouge	26	Lachau / Ballons	Aval la Calandre	FDPPMA26	Référence	910 590	6 352 523	TM	
		RC-VIF-01	06002217	Le Villefranche à Villefranche-le-Château 2	Villefranche	26	Villefranche-le-Château	Pont village	FDPPMA26	Complémentaire	901 533	6 349 894	TM	
		RC-VOY-01	06002218	Le Voluy à Vers-sur-Méouge 2	Voluy	26	Vers-sur-Méouge	Pont RD225	FDPPMA26	Complémentaire	903 870	6 352 361	TM	
		RC-SAC-01	06002219	Le Saulce à Eygalayes 1	Saulce	26	Eygalayes	Le Trieuné	FDPPMA26	Complémentaire	906 649	6 349 842	TM	
		RR-AUZ-01	06002221	L'Auzance à Lachau 3	Auzance	26	Lachau	Amont confluence Malaric	FDPPMA26	Référence	912 311	6 350 790	TM	

Annexe 4. Opérations d’inventaires piscicoles

Sous Bassin versant	Contexte piscicole	Station	Cours d'eau	Opérateur	Réseau	Opérations														
						2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Bièvre-Liers-Valloire (RM_08_03)	VALLOIRE-26.03-S (Contexte 03)	06101205	Oron	Presta OFB	RCS-RCO	30/06/2011			24/07/2014	23/07/2015		17/07/2017		30/07/2019		16/06/2021		07/06/2023		
		RR-ORO-01	Oron	FDPPMA26	Référence					02/07/2015						25/08/2021				
		RC-ORO-01	Oron	FDPPMA26	Complémentaire					03/07/2015										
		RR-ORO-02	Oron	FDPPMA26	Référence					02/07/2015						24/08/2021				
		RR-COL-01	Collières	FDPPMA26	Référence					30/06/2015						25/08/2021				
		RR-COL-02	Collières	FDPPMA26	Référence					30/06/2015						24/08/2021				
		RC-DOL-01	Dolure	FDPPMA26	Complémentaire					16/06/2015										
		RR-REG-01	Régrimay	FDPPMA26	Référence					30/06/2015						20/07/2021				
		RR-VEU-01	Grande Veuze	FDPPMA26	Référence					16/06/2015						20/07/2021				
	BANCEL-26.04-S (Contexte 04)	RR-BAN-01	Bancel	FDPPMA26	Référence					27/05/2015				17/07/2019						
		RR-BAN-02	Bancel	FDPPMA26	Référence					26/05/2015				17/07/2019						
		RC-BAN-01	Bancel	FDPPMA26	Complémentaire					26/05/2015										
		RR-ARG-01	Argentelle	FDPPMA26	Référence					28/05/2015					24/06/2020					
		RC-ARG-01	Argentelle	FDPPMA26	Complémentaire					27/06/2015										
Galaure (RM_08_06)	GALAURE1-26.05-S (Contexte 05)	RR-GAL-01	Galaure	FDPPMA26	Référence					22/06/2015							22/06/2022			
		RC-GAL-01	Galaure	FDPPMA26	Complémentaire					23/06/2015										
		06580402	Combe le Monnier	OFB	RHP	08/07/2011	24/08/2012	23/08/2013	04/07/2014	02/07/2015	06/07/2016	05/07/2017	04/07/2018	02/07/2019	31/07/2020	10/06/2021	15/06/2022	13/06/2023	25/06/2024	
		RR-GAV-01	Galaveyson	FDPPMA26	Référence					22/06/2015							29/09/2022			
	GALAURE2-26.06-S (Contexte 06)	RC-GAL-02	Galaure	FDPPMA26	Complémentaire					22/07/2015										
		RR-GAL-02	Galaure	FDPPMA26	Référence					22/07/2015							22/09/2022			
		RC-GAL-03	Galaure	FDPPMA26	Complémentaire					22/06/2015										
		RR-VEI-01	Vermeille	FDPPMA26	Référence					19/06/2015							30/06/2022			
		RC-BIO-01	Bion	FDPPMA26	Complémentaire					19/06/2015										
		RR-EME-01	Emeil	FDPPMA26	Référence					19/06/2015							30/06/2022			
	GALAURE3-26.07-I (Contexte 07)	RR-GAL-03	Galaure	FDPPMA26	Référence						31/08/2016						29/06/2022			
		06580341	Galaure	Presta OFB	RCS	15/09/2011		08/10/2013		23/07/2015		03/08/2017		31/07/2019		20/07/2021		12/07/2023		
Drôme des Collines (ID_10_02)	HERBASSE1-26.08-S (Contexte 08)	06594800	Herbasse	OFB	RRP			21/06/2013	27/06/2014	08/06/2015	23/06/2016	16/06/2017	19/06/2018	13/06/2019	03/06/2020	11/08/2021	08/06/2022	25/05/2023	30/05/2024	04/06/2025
		RR-HER-01	Herbasse	FDPPMA26	Référence					20/08/2015								23/05/2023		
		RR-HER-01bis	Herbasse	FDPPMA26	Référence					21/09/2015								23/05/2023		
		RC-HER-01	Herbasse	FDPPMA26	Complémentaire					20/08/2015										
		RR-HER-02	Herbasse	FDPPMA26	Référence					01/09/2015								24/05/2023		
		RC-VAL-01	Valéré	FDPPMA26	Complémentaire					01/09/2015										
		RR-LIM-01	Limone	FDPPMA26	Référence					23/07/2015								25/05/2023		
		RC-LIM-01	Limone	FDPPMA26	Complémentaire					23/07/2015										
	HERBASSE2-26.09-I (Contexte 09)	RC-TIR-01	Tirette	FDPPMA26	Complémentaire					23/07/2015										
		RR-HER-03	Herbasse	FDPPMA26	Référence							19/09/2017						24/05/2023		
		RC-HER-02	Herbasse	FDPPMA26	Complémentaire							12/09/2017								
		06580890	Herbasse	Presta OFB	RCS-RCO		14/06/2012		13/08/2014		22/08/2016		13/09/2018		16/07/2020		28/06/2022		26/06/2024	
		MR01	Merdaret	FDPPMA26	Suivi AAPPMA							11/09/2017		17/09/2019						
		MR02	Merdaret	FDPPMA26	Suivi AAPPMA							11/09/2017		17/09/2019						
	CHASAV-26.10-S (Contexte 10)	RC-EGO-01	Egouté	FDPPMA26	Complémentaire							15/09/2017								
		RR-CHA-01	Chalon	FDPPMA26	Référence							15/09/2017								27/06/2025
		RC-SAV-01	Savasse	FDPPMA26	Complémentaire							14/09/2017								
		06148800	Savasse	OFB	RRP			21/06/2013	27/06/2014	08/06/2015	23/06/2016	01/09/2017	19/06/2018	13/06/2019	03/06/2020	25/05/2021	08/06/2022	25/05/2023	30/05/2024	04/06/2025
	BROSAV-26.11-I (Contexte 11)	RR-SAV-01	Savasse	FDPPMA26	Référence							14/09/2017								01/07/2025
		RC-BAG-01	Bagnol	FDPPMA26	Complémentaire							14/09/2017								
		RR-SAV-02	Savasse	FDPPMA26	Référence							12/09/2017								
		06148850	Savasse	Presta OFB	RCS	15/09/2011		08/10/2013		22/07/2015		03/08/2017		10/07/2019		24/06/2021		07/06/2023		
		RC-BRO-01	Béal Rochas	FDPPMA26	Complémentaire							12/09/2017								
	JOYEUSE-26.12-S (Contexte 12)	MP4	Martinette	FDPPMA26	Suivi AAPPMA							12/06/2017								27/06/2025
		RC-JOY-01	Joyeuse	FDPPMA26	Complémentaire							18/09/2017								
		RR-JOY-01	Joyeuse	FDPPMA26	Référence							18/09/2017								25/06/2025
		RR-JOY-02	Joyeuse	FDPPMA26	Référence							18/09/2017								25/06/2025
	VEAUBOU-26.13-S (Contexte 13)	VE01	Veaune	FDPPMA26	Suivi AAPPMA	28/06/2011	03/05/2012	14/05/2013		01/09/2015	19/06/2016				02/07/2020					
		RR-VEA-01	Veaune	FDPPMA26	Référence						28/09/2016					01/07/2020				
		RR-BOT-01	Bouterne	FDPPMA26	Référence						30/06/2016					01/07/2020				
		RR-BOT-02	Bouterne	FDPPMA26	Référence						19/06/2016					01/07/2020				
		RC-TOR-01	Torras	FDPPMA26	Complémentaire						30/06/2016									

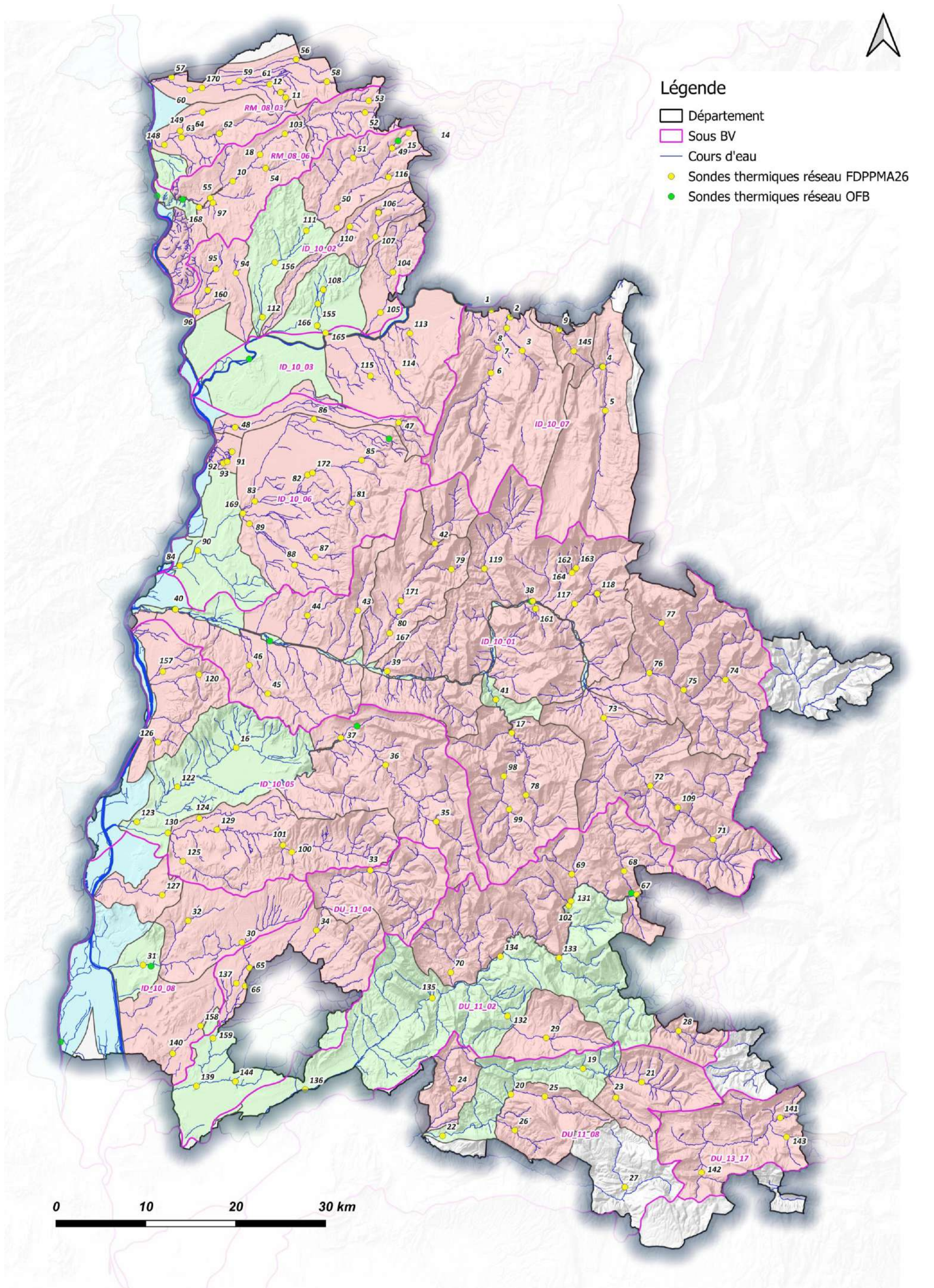
Isère aval et Bas Gresivaudan (ID_10_03)	AFFRGISERE-26.14-S (Contexte 14)	RC-SER-01	Serne	FDPPMA26	Complémentaire							08/09/2017							
		RR-SER-01	Serne	FDPPMA26	Référence							08/09/2017							03/07/2025
		RR-BEA-01	Béaure	FDPPMA26	Référence							05/09/2017							24/06/2025
		RC-BEA-01	Béaure	FDPPMA26	Complémentaire							08/09/2017							
		RR-CHL-01	Charlieu	FDPPMA26	Référence							05/09/2017							24/06/2025
Vercors (ID_10_07)	BOULYO-26.15-S (Contexte 15)	BOU240	Bourne	Presta SID	Suivi Auberives			02/07/2013	08/09/2014	06/07/2015	15/09/2016					22/09/2020	21/09/2021		
		BOU280	Bourne	Presta SID	Suivi Auberives			02/07/2013	08/09/2014	06/07/2015	16/09/2016					22/09/2020	21/09/2021		
		LYO1	Lyonne	Presta EDF/FDPPMA26	Suivi Bouvante		19/07/2012	09/09/2013	25/08/2014	18/08/2015	18/08/2016		30/08/2018						
		LYO3	Lyonne	Presta EDF/FDPPMA26	Suivi Bouvante		18/07/2012	10/09/2013	25/08/2014	18/08/2015	18/08/2016		05/09/2018						
		LYO5	Lyonne	Presta EDF/FDPPMA26	Suivi Bouvante		19/07/2012	09/09/2013	26/08/2014	19/08/2015	17/08/2016		21/08/2018						
		LYO6	Lyonne	Presta EDF/FDPPMA26	Suivi Bouvante			10/09/2013	26/08/2014	19/08/2015	17/08/2016		14/08/2018						
		RR-LYO-01	Lyonne	FDPPMA26	Référence			16/09/2013	19/08/2014	11/08/2015			09/08/2018						
		LYO160	Lyonne	Presta SID/FDPPMA26	Suivi Auberives			06/08/2013	14/08/2014	12/08/2015	14/09/2016		07/08/2018			22/09/2020	22/09/2021		
		RC-LEO-01	Léoncel	FDPPMA26	Complémentaire								07/08/2018						
		RR-CHO-01	Cholet	FDPPMA26	Référence			17/09/2013	12/08/2014	14/08/2015			21/08/2018						
	VERNAISON1-26.16-S (Contexte 16)	RR-VER-01	Vernaison	FDPPMA26	Référence			07/08/2013	21/08/2014	18/08/2015			31/08/2018						
		06580362	Vernaison	OFB	RCS-RRP	23/09/2011		17/09/2013	18/09/2014	27/10/2015	15/09/2016	22/09/2017	20/09/2018	19/09/2019	17/09/2020	23/09/2021	16/09/2022	06/09/2023	06/09/2024
		RC-BUY-01	Buyèche	FDPPMA26	Complémentaire					27/08/2015			31/08/2018						
	VERNAISON2-26.17-S (Contexte 17)	RR-VER-02	Vernaison	FDPPMA26	Référence							24/08/2017							
		06580366	Vernaison	OFB	RHP	23/09/2011	20/09/2012	05/09/2013	18/09/2014	27/10/2015	15/09/2016	22/09/2017	20/09/2018	19/09/2019	17/09/2020	23/09/2021	16/09/2022	06/09/2023	06/09/2024
Véore - Barberolle (ID_10_06)	BARBEROLLE-26.18-S (Contexte 18)	RR-BAR-01	Barberolle	FDPPMA26	Référence						03/06/2015				18/07/2019				
		RC-BAR-01	Barberolle	FDPPMA26	Complémentaire						03/06/2015								
		06106250	Barberolle	Presta OFB	RCS-RCO		14/06/2012		30/06/2014			09/09/2016			25/07/2018			29/07/2020	28/06/2022
		RR-BAR-02	Barberolle	FDPPMA26	Référence						03/06/2015				18/07/2019				31/07/2024
		RC-EGA-01	Eygalar	FDPPMA26	Complémentaire						18/06/2015								
	CANVAL-26.19-S (Contexte 19)	RC-RAB-01	Rau des Rabattes	FDPPMA26	Complémentaire						05/06/2015								
		RR-GCH-01	Grand Charran	FDPPMA26	Référence							21/06/2016				28/07/2020			
		RR-GMA-01	Grande Marquise	FDPPMA26	Référence							21/06/2016				28/07/2020			
		RR-MAL-01	Malcontents Sud	FDPPMA26	Référence							21/06/2016				28/07/2020			
		RC-CMO-01	Canal du Moulin	FDPPMA26	Complémentaire							22/06/2016							
	VEORE1-26.20-S (Contexte 20)	RC-FLA-01	Flavie	FDPPMA26	Complémentaire							22/06/2016							
		RR-VEO-01	Véore	FDPPMA26	Référence							22/06/2016				23/07/2020			
		RR-VEO-02	Véore	FDPPMA26	Référence							08/08/2016				23/07/2020			
		RC-VOL-01	Vollonge	FDPPMA26	Complémentaire							22/06/2016							
		RR-LIE-01	Lierne	FDPPMA26	Référence							22/06/2016				23/07/2020			
		RC-BOS-01	Bost	FDPPMA26	Complémentaire							22/06/2016							
		RR-GUI-01	Guimand	FDPPMA26	Référence							22/06/2016				23/07/2020			
		RC-GUI-01	Guimand	FDPPMA26	Complémentaire							07/07/2016							
		06106665	Boisse	OFB	RRP			21/06/2013	20/06/2014	09/06/2015	23/06/2016	15/06/2017	19/06/2018	13/06/2019	18/06/2020	16/06/2021	31/05/2022	26/05/2023	31/05/2024
		RR-ECO-01	Ecoutay	FDPPMA26	Référence							07/07/2016				26/08/2020			
		RR-PET-01	Pétochin	FDPPMA26	Référence							02/09/2016				26/08/2020			
		RR-PET-02	Pétochin	FDPPMA26	Référence							01/09/2016				26/08/2020			
		RC-JAL-01	Jalatte	FDPPMA26	Complémentaire							01/09/2016							
	VEORE2-26.21-I (Contexte 21)	RR-VEO-03	Véore	FDPPMA26	Référence													09/10/2023	
		06106684	Véore	Presta OFB	RCS-RCO		21/06/2012		07/08/2014			23/08/2016			25/07/2018			19/08/2020	29/06/2022
		RR-VEO-04	Véore	FDPPMA26	Référence							18/08/2016				25/08/2020			
		RR-OZO-01	Ozon	FDPPMA26	Référence							18/08/2016				25/08/2020			
Drôme (ID_10_01)	DROME1-26.22-S (Contexte 22)	RC-DRO-01	Drôme	FDPPMA26	Complémentaire							11/08/2016							
		RR-DRO-01	Drôme	FDPPMA26	Référence							08/07/2016							04/09/2024
		06109050	Drôme	Presta OFB	RCS-RCO	21/07/2011			12/08/2014	25/06/2015			13/07/2017		08/08/2019		22/06/2021		31/07/2024
		06109040	Drôme	OFB	RHP	21/07/2011	04/07/2012	20/08/2013	27/08/2014	26/08/2015	24/08/2016	23/08/2017	04/09/2018	12/09/2019	07/09/2020	13/09/2021	30/08/2022	29/08/2023	03/09/2024
		RR-DRO-02	Drôme	FDPPMA26	Référence							08/07/2016							12/09/2024
		RC-JUL-01	Juliane	FDPPMA26	Complémentaire							16/08/2016							
		RC-ROS-01	Rossas	FDPPMA26	Complémentaire							16/08/2016							
		RC-MAR-01	Maravel	FDPPMA26	Complémentaire							16/08/2016							
		RC-RMI-01	Rif Miscon	FDPPMA26	Complémentaire							08/07/2016							
	DROME2-26.23-I (Contexte 23)	06108000	Drôme	Presta OFB	RCS		04/07/2012		11/08/2014			26/08/2016			06/09/2018		20/08/2020		07/10/2022
		06580437	Drôme	OFB	RRP				20/06/2014	09/06/2015		23/09/2016		15/06/2017	25/09/2018	04/09/2019	12/08/2020	06/09/2021	14/10/2022
		06109100	Drôme	Presta OFB	RCS-RCO	11/07/2011			11/08/2014	03/09/2015			20/07/2017		10/07/2019		08/09/2021		19/07/2023
		06107980	Roanne	OFB	RCS-RRP	24/08/2011		20/08/2013	27/08/2014	16/10/2015	24/08/2016	23/08/2017	04/09/2018	12/09/2019	07/09/2020	13/09/2021	30/08/2022	29/08/2023	03/09/2024

Drôme (ID_10_01) suite	BES-26.24-S (Contexte 24)	RR-BES-01	Bès	FDPPMA26	Référence														10/09/2024	
		RR-BES-02	Bès	FDPPMA26	Référence						17/08/2016								03/09/2024	
		RR-BES-03	Bès	FDPPMA26	Référence						27/09/2016								03/09/2024	
		RC-BOR-01	Rau de Borne	FDPPMA26	Complémentaire						05/07/2016									
		RC-BOL-01	Boulc	FDPPMA26	Complémentaire						04/10/2016									
		RR-ARC-01	Archiane	FDPPMA26	Référence						07/07/2016								04/09/2024	
		RC-ARC-01	Archiane	FDPPMA26	Complémentaire						23/08/2016									
		RC-COM-01	Rau de Combeau	FDPPMA26	Complémentaire						23/08/2016									
	ROANNE-26.25-S (Contexte 25)	RR-ROA-01	Roanne	FDPPMA26	Référence						27/06/2016									11/09/2025
		RR-ROA-02	Roanne	FDPPMA26	Référence						09/08/2016									10/09/2025
		RR-ROA-03	Roanne	FDPPMA26	Référence						11/08/2016									10/09/2025
		RR-BRE-01	Brette	FDPPMA26	Référence						27/06/2016									11/09/2025
		RC-AUC-01	Aucelon	FDPPMA26	Complémentaire						09/08/2016									
		RC-COU-01	Courance	FDPPMA26	Complémentaire						11/08/2016									
	AFFDROMED-26.26-S (Contexte 26)	RC-VAC-01	Valcroissant	FDPPMA26	Complémentaire							06/07/2017								
		RC-MEY-01	Meyrosse	FDPPMA26	Complémentaire							24/07/2017								
		RR-MEY-01	Meyrosse	FDPPMA26	Référence							06/07/2017							28/08/2024	
		RR-RAY-01	Rays	FDPPMA26	Référence							22/06/2017							15/10/2024	
		RC-COA-01	Comane	FDPPMA26	Complémentaire							29/06/2017								
		RR-SUR-01	Sure	FDPPMA26	Référence							20/06/2017							28/08/2024	
		RC-SUR-01	Sure	FDPPMA26	Complémentaire							26/07/2017								
		RC-COB-01	Colombe	FDPPMA26	Complémentaire							06/07/2017								
		RC-CON-01	Contècle	FDPPMA26	Complémentaire						03/09/2015									
	GERVANNE1-26.27-S (Contexte 27)	RC-GER-01	Gervanne	FDPPMA26	Complémentaire							30/09/2015						05/07/2022		
		RR-GER-01	Gervanne	FDPPMA26	Référence		27/08/2012	26/08/2013	02/09/2014	30/09/2015								05/07/2022		
		RC-LAR-01	Rau de Lardenne	FDPPMA26	Complémentaire					30/09/2015								05/07/2022		
	GERVANNE2-26.28-S (Contexte 28)	RC-GER-02	Gervanne	FDPPMA26	Complémentaire						29/08/2016							06/07/2022		
		RR-GER-02	Gervanne	FDPPMA26	Référence						29/08/2016							08/07/2022		
		06579000	Gervanne	Presta OFB	RCS	24/08/2011		19/09/2013		25/06/2015		12/07/2017		08/08/2019		23/06/2021	06/07/2022	19/07/2023		
		RR-SEP-01	Sépie	FDPPMA26	Référence						29/08/2016						06/07/2022			
	AFFDROAVA-26.29-S (Contexte 29)	RR-SYE-01	Sye	FDPPMA26	Référence					10/07/2015					30/07/2019					
		RC-SYE-01	Sye	FDPPMA26	Complémentaire					10/07/2015										
		RC-LAU-01	Lausens	FDPPMA26	Complémentaire					16/07/2015										
		RR-SAL-01	Saleine	FDPPMA26	Référence					16/07/2015					20/07/2019					
		RC-LAM-01	Lambres	FDPPMA26	Complémentaire					10/07/2015										
		RC-RIN-01	Rif Noir	FDPPMA26	Complémentaire					16/05/2015										
		RC-VIL-01	Villeneuve	FDPPMA26	Complémentaire					02/09/2015										
		RC-RIL-01	Riaille	FDPPMA26	Complémentaire					14/08/2015										
		RR-GRE-01	Grenette	FDPPMA26	Référence					02/09/2015					17/07/2019					
		RR-GRE-02	Grenette	FDPPMA26	Référence					02/09/2015					17/07/2019					
Roubion - Jabron (ID_10_05)	OLATEYLEY-26.30-S (Contexte 30)	RC-SFO-01	St-Fons	FDPPMA26	Complémentaire							13/06/2017								
		RC-MOU-01	Mouillon	FDPPMA26	Complémentaire							13/06/2017								
		RR-TEY-01	Teyssonne	FDPPMA26	Référence							13/06/2017						18/07/2023		
		RC-TEY-01	Teyssonne	FDPPMA26	Complémentaire							13/06/2017								
		RR-LEY-01	Leyne	FDPPMA26	Référence							19/06/2017						18/07/2023		
	ROUBION1-26.31-S (Contexte 31)	RR-ROU-01	Roubion	FDPPMA26	Référence					04/06/2015								21/09/2023		
		RC-ROU-01	Roubion	FDPPMA26	Complémentaire					09/07/2015										
		RR-ROU-02	Roubion	FDPPMA26	Référence					09/07/2015								21/09/2023		
		RC-SOU-01	Soubriion	FDPPMA26	Complémentaire					24/06/2015										
		RC-BIN-01	Bine	FDPPMA26	Complémentaire					04/06/2015										
		RR-VEB-00	Vèbre	FDPPMA26	Référence		18/07/2012		29/08/2014		28/10/2016				24/07/2019		22/07/2021		27/07/2023	
		RC-VEB-01	Vèbre	FDPPMA26	Complémentaire					01/07/2015										
		06110900	Vèbre	OFB	RRP			19/08/2013	18/08/2014	28/07/2015	19/08/2016	06/07/2017	05/07/2018	04/07/2019	09/06/2020	07/06/2021			31/05/2024	
		RR-VEB-01	Vèbre	FDPPMA26	Référence					01/07/2015								27/07/2023		
		RC-RIM-01	Rimandoule	FDPPMA26	Complémentaire					01/07/2015										

Roubion - Jabron (ID_10_05) suite	ROUBION2-26.32-I (Contexte 32)	06300046	Roubion	Presta OFB	RCS-RCO	28/06/2011			23/06/2014	24/06/2015		12/07/2017		19/06/2019		23/06/2021		28/06/2023		
		RR-ROU-03	Roubion	FDPPMA26	Référence							20/07/2017						20/07/2023		
		RR-ROU-04	Roubion	FDPPMA26	Référence							21/07/2017						12/07/2023		
		06580316	Roubion	Presta OFB	RCS-RCO		07/06/2012		24/06/2014		15/06/2016		24/07/2018		09/07/2020		30/06/2022		05/06/2024	
		RR-ANC-01	Ancelle	FDPPMA26	Référence							13/07/2017						25/07/2023		
		RC-MAN-01	Manson	FDPPMA26	Complémentaire							13/07/2017								
	JABRON-26.33-S (Contexte 33)	06580330	Jabron	Presta OFB	RCS-RCO		07/06/2012		24/06/2014		15/06/2016		24/07/2018		08/07/2020		30/06/2022		04/06/2024	
		RC-JAB-01	Jabron	FDPPMA26	Complémentaire							23/06/2017								
		RR-JAB-01	Jabron	FDPPMA26	Référence							16/06/2017						26/09/2023		
		RC-JAB-02	Jabron	FDPPMA26	Complémentaire							23/06/2017								
		RR-JAB-02	Jabron	FDPPMA26	Référence							09/06/2017						26/09/2023		
		RR-JAB-03	Jabron	FDPPMA26	Référence							03/08/2017						28/09/2023		
		RC-FAU-01	Fau	FDPPMA26	Complémentaire							23/06/2017								
		RC-LAN-01	Lanson	FDPPMA26	Complémentaire							16/06/2017								
		RC-VEM-01	Vermenon	FDPPMA26	Complémentaire							08/06/2017								
		RR-VEM-01	Vermenon	FDPPMA26	Référence							08/06/2017						08/08/2023		
Berre (ID_10_08)	RIAILLE-26.34-S (Contexte 34)	RR-RIA-01	Riaille	FDPPMA26	Référence							19/06/2017						25/07/2023		
	BERRE1-26.35-S (Contexte 35)	RC-BER-01	Berre	FDPPMA26	Complémentaire					11/09/2015										
		RR-BER-01	Berre	FDPPMA26	Référence					11/09/2015										10/07/2025
		RC-BER-02	Berre	FDPPMA26	Complémentaire					15/09/2015										
		RC-ALE-01	Rau d'Aleyrac	FDPPMA26	Complémentaire					11/09/2015										
		RR-VEN-01	Vence	FDPPMA26	Référence					15/09/2015										10/07/2025
	BERRE2-26.36-I (Contexte 36)	06113270	Berre	Presta OFB	RCS-RCO		26/06/2012		25/06/2014		14/06/2016		12/07/2018		19/08/2020		01/07/2022		26/06/2024	
	LAUZON-26.37-S (Contexte 37)	RR-LAZ-00	Lauzon	FDPPMA26	Référence															08/07/2025
Lez (DU_12_04)	LEZ1-26.38-S (Contexte 38)	RC-LEZ-01	Lez	FDPPMA26	Complémentaire					08/09/2015										
		RR-LEZ-01	Lez	FDPPMA26	Référence					08/09/2015							28/06/2021			
	LEZ2-26.39-S (Contexte 39)	RR-LEZ-02	Lez	FDPPMA26	Référence					11/09/2015							28/06/2021			
		06117220	Lez	OFB	RCS		11/06/2012					01/06/2017	11/07/2018		08/06/2020		10/06/2022			
		RR-LEZ-03	Lez	FDPPMA26	Référence						10/08/2016						01/07/2021			
		RR-LEZ-04	Lez	FDPPMA26	Référence							26/06/2017					30/06/2021			
		RC-AUL-01	Aulière	FDPPMA26	Complémentaire						28/06/2016									
		RR-AUL-01	Aulière	FDPPMA26	Référence						28/06/2016						29/06/2021			
		RC-AUL-02	Aulière	FDPPMA26	Complémentaire						10/08/2016									
		RC-CAU-01	Canal de l'Aulière	FDPPMA26	Complémentaire						28/06/2016									
		RC-PEG-01	Pègue	FDPPMA26	Complémentaire					09/09/2015										
		RC-RIE-01	Rieumeau	FDPPMA26	Complémentaire					09/09/2015										
	LEZ3-26.40-I (Contexte 40)	RC-LEZ-02	Lez	FDPPMA26	Complémentaire							26/06/2017								
		RR-LEZ-05	Lez	FDPPMA26	Référence							18/08/2017					30/06/2021			
		RR-HEI-01	Hérein	FDPPMA26	Référence							26/06/2017					29/06/2021			

Eygues (DU_11_02)	EYGENN-26.41-S (Contexte 41)	RR-ARM-01	Armalauze	FDPPMA26	Référence					09/10/2015								03/07/2023		
		RC-ENN-01	Ennuyé	FDPPMA26	Complémentaire					22/09/2015										
		RR-ENN-01	Ennuyé	FDPPMA26	Référence					09/10/2015								07/07/2023		
	AFFEYGMED-26.42-S (Contexte 42)	RR-OUL-01	Oule	FDPPMA26	Référence						25/08/2016							05/07/2023		
		RC-EST-01	Establet	FDPPMA26	Complémentaire						28/07/2016									
		RR-EST-01	Establet	FDPPMA26	Référence						28/07/2016							06/07/2023		
		06116625	Establet	OFB	RRP			21/08/2013	18/08/2014	28/07/2015	19/08/2016	06/07/2017	05/07/2018	04/07/2019	09/06/2020	09/06/2021	07/06/2022	26/05/2023	31/05/2024	
		RR-AIG-01	Aiguebelle	FDPPMA26	Référence						25/08/2016							05/07/2023		
		RC-LEX-01	Léoux	FDPPMA26	Complémentaire						28/07/2016									
		RC-BEN-01	Bentrix	FDPPMA26	Complémentaire						27/07/2016									
		RR-BEN-01	Bentrix	FDPPMA26	Référence						27/07/2016							03/07/2023		
		RC-TPA-01	Trente Pas	FDPPMA26	Complémentaire						27/07/2016									
	EYGOULENN-26.43-I (Contexte 43)	RC-EYG-01	Eygues	FDPPMA26	Complémentaire							05/07/2017								
		RR-EYG-01	Eygues	FDPPMA26	Référence							28/07/2017						04/10/2023		
		RR-EYG-02	Eygues	FDPPMA26	Référence							02/08/2017						04/10/2023		
		06116720	Eygues	Presta OFB	RCS-RCO	15/06/2011			31/07/2014	01/10/2015		11/07/2017		26/06/2019		09/06/2021		27/06/2023		
		06117100	Eygues	Presta OFB	RCS-RCO	15/06/2011			25/06/2014	01/10/2015		10/07/2017		25/06/2019		10/06/2021		27/06/2023		
		RR-OUL-02	Oule	FDPPMA26	Référence							04/08/2017						05/07/2023		
		06116620	Oule	Presta OFB	RCS	16/06/2011			01/08/2014	24/06/2015				12/07/2018	26/06/2019		08/06/2021		28/06/2023	
		RR-ENN-02	Ennuyé	FDPPMA26	Référence							04/07/2017						07/07/2023		
Ouvèze Vauclusienne (DU_11_08)	OUVEZE1-26.44-S (Contexte 44)	RR-OUV-01	Ouvèze	FDPPMA26	Référence						01/07/2016					27/07/2021			03/07/2024	
		RC-CHR-01	Charruis	FDPPMA26	Complémentaire						01/07/2016									
		RR-CHR-01	Charruis	FDPPMA26	Référence						01/07/2016					27/07/2021			02/07/2024	
	OUVEZE2-26.45-I (Contexte 45)	RR-OUV-02	Ouvèze	FDPPMA26	Référence						23/06/2016					27/07/2021			03/07/2024	
		06580901	Ouvèze	Presta OFB	RCS-RCO	16/06/2011			31/07/2014	02/10/2015				26/07/2018	25/06/2019		09/06/2021		26/06/2023	
		RR-OUV-03	Ouvèze	FDPPMA26	Référence						13/09/2016					28/07/2021			09/07/2024	
	AFFOUMMED-26.46-S (Contexte 46)	RR-MEN-01	Menon	FDPPMA26	Référence						24/06/2016					26/07/2021			02/07/2024	
		RR-DER-01	Derbous	FDPPMA26	Référence						24/06/2016					26/07/2021			04/07/2024	
	TOULOURENC 84	RR-TOU-01	Toulourenc	FDPPMA26	Référence						29/06/2016					29/07/2021			04/07/2024	
		06710039	Toulourenc	OFB	RCS-RRP	17/05/2011		13/06/2013	26/05/2014	01/06/2015	29/09/2016	29/05/2017	17/09/2018			07/06/2021	11/05/2022	23/05/2023		
		RC-ANA-01	Torrent d'Anary	FDPPMA26	Complémentaire						29/06/2016									
Méouge (DU_13_17)	MEOUGE1-26.47-S (Contexte 47)	RR-MEO-01	Méouge	FDPPMA26	Référence							12/07/2017					12/09/2022			
		RC-MEO-01	Méouge	FDPPMA26	Complémentaire							25/07/2017								
		RR-MEO-02	Méouge	FDPPMA26	Référence							10/08/2017					13/09/2022			
		RC-VIF-01	Villefranche	FDPPMA26	Complémentaire							07/07/2017								
		RC-VOY-01	Voluy	FDPPMA26	Complémentaire							07/07/2017								
		RC-SAC-01	Saulce	FDPPMA26	Complémentaire							12/07/2017								
		RR-AUZ-01	Auzance	FDPPMA26	Référence							25/07/2017					12/09/2022			

Annexe 5. Stations de suivis thermiques



Sous Bassin versant	Contexte piscicole	Code sonde	Code SANDRE	Nom station	Cours d'eau	Dép	Commune(s)	Localisation niveau 1	Localisation niveau 2	Rive	Opérateur	L93 X	L93 Y	AAPPMA gestionnaire	Année de mise en service	Date de mise en service
Bièvre-Liers-Valloire (RM_08_03)	VALLOIRE-26.03-S (Contexte 03)	056	06101216	L'Oron à Lapeyrouse-Mornay	Oron	26	Lapeyrouse-Mornay	Bardeliere	Aval muret, fixé à un arbre	Gauche	FDPPMA26	857 787	6 470 699	TVO	2 015	21/04/2015
		057	06101240	L'Oron à St-Rambert-d'Albon 1	Oron	26	St-Rambert-d'Albon	Les Teppes, pont de la station de pompage	Amont pont au niveau de la station de pompage, dans bloc bétonné	Droite	FDPPMA26	843 898	6 468 725	GRA	2 015	21/04/2015
		059	06101260	Les Collières à St-Sorlin-en-Valloire 1	Collières	26	Epinouze / St-Sorlin-en-Valloire	Cotonnay, Pont Milan	Sous le pont en amont	Gauche	FDPPMA26	851 423	6 468 268	TVO	2 015	23/04/2015
		170	06002224	Les Collières à Anneyron 3	Collières	26	Anneyron	Les Petites Pierres	Sous le pont, au centre	Droite	FDPPMA26	847 313	6 467 532	GA	2 023	27/03/2023
		060	06001919	Les Collières à Anneyron 2	Collières	26	Anneyron	Pont de Coinaud	Amont immédiat du pont	Gauche	FDPPMA26	845 959	6 467 302	GA	2 015	21/04/2015
		058	06101250	Le ruisseau de Régrimay à Lens Lestang 1	Régrimay	26	Lens-Lestang	Gué de St Didier	Amont pont, accroché à un arbre	Droite	FDPPMA26	861 194	6 468 219	TVO	2 015	27/03/2015
		061	06001921	La Veuse à St-Sorlin-en-Valloire	Grande Veuze	26	Moras-en-Valloire	Pont TGV	Sous le pont TGV	Gauche	FDPPMA26	854 839	6 467 942	TVO	2 015	23/04/2015
		011	06002222	La Veauverière à Moras-en-Valloire 1	Veauverière	26	Moras-en-Valloire / St-Sorlin-en-Valloire	La Fabry	Aval pont sous la cascade	Centre	FDPPMA26	856 608	6 466 438	TVO	2 014	04/09/2014
		012	06002223	La Veauverière à Moras-en-Valloire 2	Veauverière	26	Moras-en-Valloire / St-Sorlin-en-Valloire	Les Crottes	Amont immédiat des habitations	Gauche	FDPPMA26	856 043	6 467 022	TVO	2 014	04/09/2014
	BANCEL-26.04-S (Contexte 04)	062	06101280	Le Bancel à Anneyron 2	Bancel	26	Anneyron / Albon	Les Gras	Aval passage à gué dans les enrochements	Gauche	FDPPMA26	849 220	6 462 437	AA	2 015	21/04/2015
		063	06001922	Le Bancel à Albon 6	Bancel	26	Albon	Chemin des Tardins	Amont du pont	Gauche	FDPPMA26	845 028	6 462 023	AA	2 015	21/04/2015
		148	06001923	Le Bancel à Beausemblant 1	Bancel	26	Albon / Beausemblant	Pont Lautufet	Sous le pont	Gauche	FDPPMA26	843 119	6 461 191	AA	2 017	08/02/2017
		064	06101645	L'Argentelle à Anneyron 3	Argentelle	26	Anneyron	Gué de Saleton	Aval immédiat du gué (sous le gué)	Droite	FDPPMA26	847 376	6 464 829	GA	2 015	21/04/2015
		149	06001924	L'Argentelle à Albon 2	Argentelle	26	Albon	Les Grands champs, poste à gaz	Aval pont dans les enrochements	Gauche	FDPPMA26	844 860	6 462 734	GA	2 017	08/02/2017
		052	06580349	La Galaure au Grand-Serre 1	Galaure	26	Le Grand-Serre	Pont du Pichat	Aval pont, dans l'enrochement en aval du passage à Gué	Droite	FDPPMA26	865 442	6 464 786	TG	2 015	27/03/2015
Galaure (RM_08_06)	GALAURE1-26.05-S (Contexte 5)	053	06001925	Le Galaveyson au Grand-Serre 1	Galaveyson	26	Le Grand-Serre	Pont du Moulin	Amont du pont, fixé à un système racinaire d'aulne	Gauche	FDPPMA26	865 859	6 466 087	TG	2 015	27/03/2015
		103	06001926	La Galaure à Chateauneuf-de-Galaure 4	Galaure	26	Chateauneuf-de-Galaure	Moulin de Treigneux	Aval pont sur un enrochement	Gauche	FDPPMA26	856 516	6 462 424	TG	2 016	02/06/2016
	GALAURE2-26.06-S (Contexte 06)	018	06001927	La Galaure à Chateauneuf-de-Galaure 5	Galaure	26	Chateauneuf-de-Galaure	Lagunage	Face au lagunage, fixé à un système racinaire	Gauche	FDPPMA26	853 762	6 460 101	TG	2 014	04/09/2014
		010	06001928	La Galaure à St-Jean-de-Galaure 1	Galaure	26	St-Jean-de-Galaure	Pont SNCF	Amont du pont TGV, dans un bloc	Droite	FDPPMA26	850 708	6 457 138	TG	2 014	04/09/2014
		054	06001929	La Vermeille à Chateauneuf-de-Galaure 2	Vermeille	26	Chateauneuf-de-Galaure / St-Avit	Pont "La Vermeille"	Aval du pont, fixée à un système racinaire	Droite	FDPPMA26	854 381	6 458 579	TG	2 015	23/04/2015
		097	06001931	L'Emeil à Saint Barthélémy de Vals 3	Emeil	26	St-Barthélémy-de-Vals	Pont de Villeneuve	Sous le pont	Gauche	FDPPMA26	848 517	6 454 717	TG	2 016	02/06/2016
	GALAURE3-26.07-I (Contexte 07)	055	06001932	La Galaure à St-Barthélemy-de-Vals 3	Galaure	26	St-Barthélémy-de-Vals	Pont de Villeneuve	Amont pont, dans un bloc	Gauche	FDPPMA26	848 229	6 455 250	TG	2 015	23/04/2015
		168	06001932	La Galaure à St-Barthélemy-de-Vals 3	Galaure	26	St-Barthélémy-de-Vals	Pont submersible village	Amont immédiat pont submersible, sous une buse	Gauche	FDPPMA26	846 973	6 454 227	TG	2 023	03/03/2023
Drôme des Collines (ID_10_02)	HERBASSE1-26.08-S (Contexte 08)	014	06002228	L'Herbasse à Roybon 1	Herbasse	38	Roybon	Femibap	150 m en amont du 1er plan d'eau, fixée à un arbre	Gauche	FDPPMA26	873 190	6 462 667	GRP	2 014	04/09/2014
		015	06002229	L'Herbasse à Valherbasse 3	Herbasse	26	Valherbasse	La Verte	Aval station de pompage, dans un système racinaire	Gauche	FDPPMA26	870 297	6 462 484	GRP	2 014	04/09/2014
		049	06001933	L'Herbasse à Valherbasse 1	Herbasse	26	Valherbasse	Pont de Many	Aval du pont, sur un bloc	Gauche	FDPPMA26	868 449	6 460 812	GRP	2 015	27/03/2015
		050	06001936	L'Herbasse à Crépol 2	Herbasse	26	Crépol	Perrot et les Gauds, gué de la RD67b	Aval du gué, fixée sur un gros bloc rectangulaire	Droite	FDPPMA26	862 357	6 454 159	GRP	2 015	27/03/2015
		116	06001937	Le Valéré à Valherbasse 2	Valéré	26	Valherbasse	Pont de Solage	Sous le pont	Gauche	FDPPMA26	868 048	6 457 592	GRP	2 017	07/03/2017
		051	06001938	La Limone à St-Christophe-et-le-Laris 1	Limone	26	St-Christophe-et-le-Laris	Les Couvières	150 m en aval du Gué des Couvières	Droite	FDPPMA26	864 123	6 459 725	ASCL	2 015	27/03/2015
	HERBASSE2-26.09-I (Contexte 09)	111	06580870	L'Herbasse à Charmes-sur-l'Herbasse	Herbasse	26	Charmes-sur-l'Herbasse	Les Bayards, Pont de la RD121	Aval pont sur un bloc	Droite	FDPPMA26	858 906	6 451 621	GRP	2 017	17/02/2017
		156	06001941	L'Herbasse à St-Donat-sur-l'Herbasse 6	Herbasse	26	St-Donat-sur-l'Herbasse	Champs Boutait, Pont des Alexis	50 m en aval du pont, dans un enrochement	Droite	FDPPMA26	855 409	6 448 092	GRP	2 020	13/02/2020
		112	06580890	L'Herbasse à Clérieux 4	Herbasse	26	Clérieux	Bouvier, Pont TGV	Aval maisonette, champs de noyer, sur un bloc	Gauche	FDPPMA26	854 028	6 441 994	GRP	2 017	17/02/2017
	CHASAV-26.10-S (Contexte 10)	110	06001945	Le Chalon au Chalon	Chalon	26	Le Chalon	Bourret	Amont du pont dans un enrochement	Droite	FDPPMA26	863 752	6 452 090	GRP	2 017	17/02/2017
		106	06148800	La Savasse à St-Michel-sur-Savasse 2	Savasse	26	St-Michel-sur-Savasse	Serans	Confluence Combe Charpin, fixée à un arbre	Gauche	FDPPMA26	866 916	6 453 620	GRP	2 017	07/03/2017
		107	06001947	La Savasse à St-Michel-sur-Savasse 4	Savasse	26	St-Michel-sur-Savasse	Pont de la RD184	Aval pont sous le seuil	Gauche	FDPPMA26	866 595	6 450 941	GRP	2 017	07/03/2017
	BROSAV-26.11-I (Contexte 11)	108	06148830	La Savasse à Peyrins	Savasse	26	Peyrins	Gué du Pied de Peyrins	Aval passe à poissons, derrière un bloc	Gauche	FDPPMA26	860 795	6 445 061	GRP	2 017	17/02/2017
		166	06148850	La Savasse à Romans-sur-Isère 2	Savasse	26	Romans-sur-Isère	Chatiou	Aval du pont, dans un bloc au niveau d'un seuil	Gauche	FDPPMA26	860 134	6 441 063	GRP	2 022	20/04/2022
		155	06001951	La Martinette à Peyrins 1	Martinette	26	Peyrins	Etangs de Chaleyre	En aval immédiat du pont	Gauche	FDPPMA26	860 191	6 443 485	GRP	2 020	13/02/2020
	JOYEUSE-26.12-S (Contexte 12)	104	06001953	La Joyeuse à Parnans 1	Joyeuse	26	Parnans	Les Combes	Aval passerelle, sur piquet en bois	Gauche	FDPPMA26	868 540	6 447 011	GRP	2 017	07/03/2017
		105	06002226	La Joyeuse à St-Paul-les-Romans 3	Joyeuse	26	St-Paul-les-Romans	Pont des Gontiers	Aval passerelle, sur piquet en bois	Droite	FDPPMA26	867 154	6 442 521	GRP	2 017	07/03/2017
	VEAUBOU-26.13-S (Contexte 13)	094	06149250	La Veaune à Chavannes 1	Veaune	26	Chavannes	Les Fonts	Amont confluence de la petite Veaune, fixée à un arbre	Droite	FDPPMA26	851 080	6 446 916	GRP	2 016	02/06/2016
		095	06001954	La Bouterne à Chantemerle-les-Blés 7	Bouterne	26	Chantemerle-les-Blés	Pré Brédoux	Aval du pont, fixée dans un enrochement	Droite	FDPPMA26	848 852	6 447 360	TBO	2 016	02/06/2016
		160	06001955	La Bouterne à Tain L'Hermitage 3	Bouterne	26	Larnage / Mercuroil - Veauene	La Rivière	90 m en aval du pont dans un système racinanire	Gauche	FDPPMA26	847 942	6 444 995	TBT	2 020	16/02/2020
Isère aval et Bas Gresivaudan (ID_10_03)	AFFRGISERE-26.14-S (Contexte 14)	113	06840600	La Serne à Jaillans 2	Serne	26	Jaillans	Pont des Mas	Amont pont, sur un bloc	Droite	FDPPMA26	870 432	6 440 219	GRP	2 017	07/03/2017
		114	06840570	La Béaure à Rochefort-Samson	Béaure	26	Rochefort-Samson	St-Mamans, les Souffleuses	Amont pont sur un arbre	Gauche	FDPPMA26	869 061	6 435 861	GRP	2 017	07/03/2017
		115	06840530	Le Charlieu à Chatuzange-le-Goubet	Charlieu	26	Chatuzange-le-Goubet	La Part-Dieu	Amont du pont	Gauche	FDPPMA26	866 042	6 435 461	GRP	2 017	07/03/2017
Vercors (ID_10_07)	BOULYO-26.15-S (Contexte 15)	001	06148000	La Bourne à St-Just-de-Claix 1	Bourne	26	St-Thomas-en-Royans / St-Juste-de-Claix	Pont de Manne	Amont immediat du pont, fixée dans un bloc	Droite	FDPPMA26	879 487	6 442 801	GRP	2 013	02/07/2013
		002	06002232	La Bourne à Auberives-en-Royans 3	Bourne	26	St-Thomas-en-Royans / Auberives-en-Royans	Les Blaches	Vers pointe du champ, fixée à un arbre	Droite	FDPPMA26	881 793	6 441 995	GRP	2 013	02/07/2013
		006	06148530	La Lyonne à Oriol-en-Royans 3	Lyonne	26	St-Jean-en-Royans / Oriol-en-Royans	Tognon	Amont terrain de sport, fixée dans un bloc	Gauche	FDPPMA26	879 444	6 435 811	GRO	2 013	02/07/2013
		007	06001972	La Lyonne à St-Jean-en-Royans 3	Lyonne	26	St-Jean-en-Royans	Arod	Sous le pont fixée à une des piles	Droite	FDPPMA26	880 246	6 438 574	GRO	2 013	02/07/2013
		008	06580340	La Lyonne à St-Laurent-en-Royans 1	Lyonne	26	St-Thomas-en-Royans / St-Laurent-en-Royans	Pont du Moulin	Pile de pont centrale	Centre	FDPPMA26	881 202	6 440 789	GRO	2 013	02/07/2013
		003	06001974	La Cholet à St-Jean-en-Royans 1	Cholet	26	St-Jean-en-Royans / St-Laurent-en-Royans	Les Forges	Amont pisciculture au niveau des maisons, sur des blocs	Droite	FDPPMA26	882 931	6 438 277	GRO	2 013	02/07/2013
	VERNAISON1-26.16-S (Contexte 16)	005	06148270	La Vernaison à St-Agnan-en-Vercors	Vernaison	26	St-Agnan-en-Vercors	Chabotte	Amont immédiat du pont sur la margelle	Gauche	FDPPMA26	892 182	6 431 610	TVR	2 013	02/07/2013
		004	06580362	La Vernaison à St-Martin-en-Vercors	Vernaison	26	St-Martin-en-Vercors / La Chapelle-en-Vercors	Bobache	Sous le pont fixée à un bloc	Droite	FDPPMA26	891 905	6 436 487	TVR	2 013	02/07/2013
	VERNAISON2-26.17-S (Contexte 17)	145	06580364	La Vernaison à Echevis 1	Vernaison	26	Echevis	Amont pisciculture Borel	Amont prise d'eau, dans un bloc	Droite	FDPPMA26	888 670	6 438 250	GRO	2 017	14/03/2017
		009	06580366	La Vernaison à Echevis 3	Vernaison	26	Echevis	Pont d'Echevis	Aval pont d'Echevis fixée dans un bloc	Droite	FDPPMA26	887 037	6 440 629	GRP	2 013	02/07/2013
		047	06001976	La Barberolle à Barbières 2	Barberolle	26	Barbières	Pont Guillot	Amont du pont fixé à un bloc	Centre	FDPPMA26	869 175	6 430 289	APPV	2 015	13/04/2015
Véore - Barberolle (ID_10_06)	BARBEROLLE-26.18-S (Contexte 18)	048	06001977	La Barberolle à Bourg-les-Valence 2	Barberolle	26	Bourg-les-Valence	Belle Meunière	En aval du pont accroché à un arbre	Droite	FDPPMA26	850 986	6 429 758	APPV	2 015	13/04/2015
		091	06001981	Le Grand Charran à Valence 1	Grand Charran	26	Valence	Grand Charran	Dans un poteau, amont confluence	Droite	FDPPMA26	850 637	6 427 038	APPV	2 016	03/06/2016
	CANVAL-26.19-S (Contexte 19)	092	06001983	Les Malcontents Sud à Valence 1	Malcontents Sud	26	Valence	Les Baumes	Aval pont, dans un poteau	Gauche	FDPPMA26	849 672	6 425 783	APPV	2 016	03/06/2016
		093	06001982	La Grande Marquise à Valence 1	Grande Marquise	26	Valence	Aval Ecole Robinson	Arbre, amont du captage	Droite	FDPPMA26	850 102	6 425 946	APPV	2 016	03/06/2016
		081	06001986	La Véore à Combovin 3	Véore	26	Combovin	Les Rollands	Aval du passage à gué, dans un bloc	Droite	FDPPMA26	864 012	6 421 297	TVE	2 016	07/04/2016
		082	06001987	La Véore à Chabeuil 5	Véore	26	Chabeuil	Centre ville, face au dojo	Face au dojo, fixée sur un bloc	Gauche	FDPPMA26	859 037	6 424 449	TVE	2 016	07/04/2016
	VEORE1-26.20-S (Contexte 20)	083	06001994	La Véore à Montéléger 2	Véore	26	Beaumont-Les-Valence	Pont aval Pont de Quart	Amont du pont	Gauche	FDPPMA26	853 167	6 421 523	APPV	2 016	03/06/201

PDPG 2026 – 2031 : Volume 1 - Note technique

Drôme (ID_10_01)	DROME1-26.22-S (Contexte 22)	071	06001999	La Drôme aux Prés 1	Drôme	26	Les Prés	Rau des Prés	50m en amont confluence, dans système racinaire	Droite	FDPDMA26	904 150	6 383 874	TDI	2 016	23/03/2016	
		072	06109040	La Drôme à Beaumont-en-Diois	Drôme	26	Beaumont-en-Diois / Luc-en-Diois	Amont pont RD175	En amont du pont	Droite	FDPDMA26	897 180	6 389 850	TDI	2 016	23/03/2016	
		073	06002024	La Drôme à Recoubeau-Jansac 1	Drôme	26	Recoubeau-Jansac	Pont RD140	Aval pont sur un rocher	Droite	FDPDMA26	892 012	6 397 433	TDI	2 016	15/03/2016	
		109	/	Le Rau des Boulignons à Beaurières	Rau des Boulignons	26	Beaurières	Marais des Boulignons	Amont du pont dans le mur	Droite	FDPDMA26	900 230	6 387 435	TDI	2 020	04/08/2020	
	DROME2-26.23-I (Contexte 23)	038	06108000	La Drôme à Die 1	Drôme	26	Ponet-et-St-Auban / Die	Les Touches	Dans l'enrochement	Droite	FDPDMA26	884 108	6 410 397	TDI	2 015	26/03/2015	
		039	06108500	La Drôme à Piégros-la-Clastre 1	Drôme	26	Mirabel-et-Blacons / Piégros-la-Clastre	Nichon /Charsac	/	Droite	FDPDMA26	867 913	6 402 608	TDI	2 015	26/03/2015	
		040	06109100	La Drôme à Livron-sur-Drôme	Drôme	26	Livron-sur-Drôme / Lorient-sur-Drôme	Pont SNCF	Sous le pont 2eme pile	Droite	FDPDMA26	844 340	6 409 480	GL	2 015	13/04/2015	
		041	06107980	La Roanne à St-Benoit-en-Diois	Roanne	26	St-Benoit-en-Diois	Poulailler	Dans un bloc	Droite	FDPDMA26	879 995	6 399 454	TDE	2 015	26/03/2015	
	BES-26.24-S (Contexte 24)	074	06002099	La Grimone à Glandage 1	Bes	26	Glandage	Face ruine Château	Sous le pont	Droite	FDPDMA26	905 556	6 401 738	TDI	2 016	23/03/2016	
		075	06002101	Le Bes à Boulc 1	Bes	26	Boulc / Châtillon-en-Diois	Le Relais	Fixé au mur de soutainement	Droite	FDPDMA26	900 899	6 400 536	TDI	2 016	23/03/2016	
		076	06002102	Le Bes à Châtillon-en-Diois 2	Bes	26	Châtillon-en-Diois	Amont pont les Granges	Sur un rocher en face du camping	Gauche	FDPDMA26	897 086	6 402 444	TDI	2 016	23/03/2016	
		077	06002104	L'Archiane à Châtillon-en-Diois 1	Archiane	26	Châtillon-en-Diois	Menée	Aval du pont, sur un bloc	Gauche	FDPDMA26	898 471	6 407 948	TDI	2 016	23/03/2016	
	ROANNE-26.25-S (Contexte 25)	099	06002108	La Roanne à St-Nazaire-le-Désert 3	Roanne	26	St-Nazaire-le-Désert	Pont la Moye	Amont du pont sur pile	Droite	FDPDMA26	881 480	6 387 228	TDE	2 016	08/03/2016	
		098	06580452	La Roanne à St-Nazaire-le-Désert 2	Roanne	26	St-Nazaire-le-Désert / Pradelle / Brette	Pas du Loup	Aval du pont sur un rocher	Droite	FDPDMA26	880 888	6 390 928	TDE	2 016	08/03/2016	
		017	06002109	La Roanne à Pradelle 1	Roanne	26	Pradelle / Pennes-le-Sec	La Loubatière	Amont Courance en alignement avec la falaise	Droite	FDPDMA26	881 763	6 395 744	TDE	2 014	05/09/2014	
		078	06002111	La Brette à St-Nazaire-le-Désert 1	Brette	26	St-Nazaire-le-Désert / Brette	Le Bas Freysinot	Aval passage à gué	Droite	FDPDMA26	883 344	6 388 817	TDE	2 016	10/03/2016	
	AFFDROMED-26.26-S (Contexte 26)	117	6002117	La Meyrosse à Die 2	Meyrosse	26	Die	Les Oules	Chemin de Laguire, aval du banc sur un bloc	Droite	FDPDMA26	888 767	6 410 101	TDI	2 017	10/02/2017	
		118	6002118	Le Rays à Romeyer 1	Rays	26	Romeyer	Chemin Microcentrale	Amont 2e passage à gué sur un bloc	Gauche	FDPDMA26	891 281	6 411 225	TDI	2 017	10/02/2017	
		163	06002237	La Comane à Chamaloc 3	Comane	26	Chamaloc	Amont distillerie	Gros bloc au milieu du cours d'eau environ 60m à l'aval des affluents en face du champ de noyer	Centre	FDPDMA26	888 935	6 414 095	TDI	2 020	08/07/2020	
		162	06002236	La Comane à Chamaloc 2	Comane	26	Chamaloc	Pont aval distillerie	Aval du pont rive droite sous la souche (frene)	Droite	FDPDMA26	888 848	6 413 983	TDI	2 020	08/07/2020	
		164	06002119	La Comane à Chamaloc 1	Comane	26	Chamaloc	Bailly	Amont de la confluence avec le ruisseau du Bergu, sur un bloc	Droite	FDPDMA26	888 456	6 413 560	TDI	2 021	02/06/2021	
		119	06002257	La Sure à St-Andéol 2	Sure	26	St-Andéol	Les prairies	Aval passage à gué, à un arbre	Gauche	FDPDMA26	878 728	6 414 011	TDI	2 017	10/02/2017	
		161	06002234	Les Houlettes à Die 1	Rau de Chapiat	26	Die	Ancien site enfouissement	Dans la fosse en aval du pont dans un bloc	Gauche	FDPDMA26	884 422	6 409 556	TDI	2 020	08/07/2020	
	GERVANNE1-26.27-S (Contexte 27)	042	06002126	La Gervanne à Omblèze 2	Gervanne	26	Plan-de-Baix / Omblèze	Langilla	Accroché à un arbre	Gauche	FDPDMA26	873 214	6 416 804	PG	2 015	26/03/2015	
	GERVANNE2-26.28-S (Contexte 28)	171	06002239	La Gervanne à Beaufort-sur-Gervanne 4	Gervanne	26	Beaufort-sur-Gervanne	Village	60 m en aval de la passerelle suspendue, dans affleurement	Gauche	FDPDMA26	869 434	6 410 443	PG	2 023	11/05/2023	
		080	06002129	La Gervanne à Beaufort-sur-Gervanne 3	Gervanne	26	Beaufort-sur-Gervanne	Amont pisciculture Font Rome	Sur un bloc	Droite	FDPDMA26	869 207	6 409 259	PG	2 016	07/04/2016	
		167	06579000	La Gervanne à Montclar-sur-Gervanne 2	Gervanne	26	Montclar-sur-Gervanne	Pont de la RD577	Sous le pont en amont à proximité de l'accès	Gauche	FDPDMA26	868 165	6 406 826	PG	2 022	20/05/2022	
		079	06002131	La Sépie à Eygluy-Escoulin 1	Sépie	26	Eygluy-Escoulin	Les Taruelles	Sur un bloc, entre le 1er et le 2e noyer	Gauche	FDPDMA26	875 048	6 413 948	PG	2 016	07/04/2016	
	AFFDROAVA-26.29-S (Contexte 29)	043	06002132	La Sye à Cobonne 2	Sye	26	Cobonne	Le Village	En aval du pont sur un bloc	Gauche	FDPDMA26	864 623	6 409 351	PMVD	2 015	26/03/2015	
		044	06002136	La Saleine à Vaunaveys-la-Rochette 1	Saleine	26	Vaunaveys-la-Rochette	Pont Morin	Dans un rocher en aval du pont	Droite	FDPDMA26	859 035	6 408 806	PMVD	2 015	13/04/2015	
		045	06002142	La Grenette à la Roche-sur-Grane 2	Grenette	26	La Roche-sur-Grane	Chaix	Dans un bloc	Gauche	FDPDMA26	854 621	6 400 118	EBVD	2 015	13/04/2015	
		046	06002143	La Grenette à Grane 2	Grenette	26	Grane	Pont de Liard	En aval du pont dans un bloc	Centre	FDPDMA26	852 550	6 403 265	EBVD	2 015	13/04/2015	
	Roubion - Jabron (ID_10_05)	OLATEYLEY-26.30-S (Contexte 30)	157	06002146	Le Mouillon à Saulce-sur-Rhône 1	Mouillon	26	Saulce-sur-Rhône	Clavelle	100m après le pont 5 m en amont du seuil en rive gauche.	Gauche	FDPDMA26	842 931	6 402 576	GL	2 020	17/02/2020
			120	06002147	La Teyssonne à Mirmande 2	Teyssonne	26	Mirmande	Foulon	En face gros peuplier, dans un bloc	Droite	FDPDMA26	846 964	6 402 244	GL	2 017	14/02/2017
			126	06002149	Le Leyne à la Coucourde 1	Leyne	26	La Coucourde / Savasse	Vézoly	100 m amont du pont sur un aulne	Gauche	FDPDMA26	842 398	6 394 719	GM	2 017	14/02/2017
		ROUBION1-26.31-S (Contexte 31)	035	06002151	Le Roubion à Crupies 2	Roubion	26	Crupies	Amont tunnel de l'Etoit	Dans un rocher en amont du gué	Centre	FDPDMA26	873 375	6 385 858	TBO	2 017	15/02/2017
			036	06590210	Le Roubion à Mornans	Roubion	26	Le Poet-Célar d / Mornans	Pont RD328b	Fixée à un arbre	Droite	FDPDMA26	867 733	6 392 172	TBO	2 016	24/02/2016
			037	06580322	La Vèbre à Saou 2	Vèbre	26	Saou	Les Foulons	Aval passage à gué, au niveau du seuil	Gauche	FDPDMA26	862 749	6 395 210	TVB	2 015	20/03/2015
		ROUBION2-26.32-I (Contexte 32)	122	06111000	Le Roubion à Sauzet	Roubion	26	Sauzet / St-Marcel-Les-Sauzet	Pont RD74	Sur la pile de pont	Centre	FDPDMA26	844 556	6 389 741	GM	2 017	14/02/2017
			123	06002157	Le Roubion à Montélimar 3	Roubion	26	Montélimar	Pont Bir Hakeim	Sur la pile de pont	Gauche	FDPDMA26	840 043	6 385 844	GM	2 017	14/02/2017
			016	06002158	L'Ancele à Marsanne 2	Ancelle	26	Marsanne	Tourmentine	Amont pile Pont de la RD57	Droite	FDPDMA26	851 097	6 394 098	GM	2 014	05/09/2014
			130	06002164	Le Jabron à Montboucher-sur-Jabron 3	Jabron	26	Montboucher-sur-Jabron / Espeluche	Amont Golf de la Valdaine	Sous le pont	Droite	FDPDMA26	843 511	6 384 616	GM	2 017	14/02/2017
		JABRON-26.33-S (Contexte 33)	100	06580326	Le Jabron au Poet-Laval	Jabron	26	Le Poet-Laval	Amont lagunage	Sous la pile du pont	Droite	FDPDMA26	857 292	6 382 475	TJ	2 016	24/05/2016
			129	06002163	Le Jabron à Puygiron 1	Jabron	26	La Batie-Roland / Puygiron / La Touche	Pont de la Somme	Sur la pile de pont	Gauche	FDPDMA26	848 965	6 384 981	TJ	2 017	14/02/2017
124			06002168	Le Vermenon à la Batie-Roland 2	Vermenon	26	La Batie-Roland	Pont de la RD126	Aval pont sur un bloc	Droite	FDPDMA26	846 999	6 386 244	TJ	2 017	14/02/2017	
125			06590300	La Citelles à Espeluche 1	Citelles	26	Espeluche	Stade	Passage busé, dans les blocs	Gauche	FDPDMA26	845 171	6 381 455	GM	2 017	14/02/2017	
Berre (ID_10_08)	RIAILLE-26.34-S (Contexte 34)	127	06002171	La Riaille à Allan 1	Riaille	26	Allan	Le Mège	Amont pont, dans un bloc	Centre	FDPDMA26	842 866	6 377 702	GM	2 017	15/03/2017	
	BERRE1-26.35-S (Contexte 35)	030	06002172	La Berre à Grignan 3	Berre	26	Grignan	Le Foulon	Sous le Pont	Gauche	FDPDMA26	851 744	6 372 411	GT	2 015	13/03/2015	
		032	06113250	La Vence à Réauville	Vence	26	Réauville	Pont RD56	En amont du pont dans un bloc	Centre	FDPDMA26	845 744	6 374 836	GT	2 015	20/03/2015	
	BERRE2-26.36-I (Contexte 36)	031	06113270	La Berre à Valaurie 1	Berre	26	La Garde-Adhémar / Les Granges-Gontardes										

Ouvèze Vaudusienne (DU_11_08)	OUVEZE1-26.44-S (Contexte 44)	021	06002206	L'Ouvèze à Montguers 1	Ouveze	26	Montguers / Rioms	Moulin de Montguers	En amont de la passerelle en fer, en aval de la distillerie	Gauche	FDPPMA26	896 228	6 356 894	TO	2 015	23/03/2015	
		023	06002208	Le Charruis à la Rochette-du-Buis 1	Charruis	26	La Rochette-du-Buis	Pissarelle	Fixée à un arbre	Droite	FDPPMA26	893 349	6 355 167	TO	2 015	23/03/2015	
	OUVEZE2-26.45-I (Contexte 45)	019	06002209	L'Ouvèze à Ste-Euphémie-sur-Ouvèze 2	Ouveze	26	Ste-Euphémie-sur-Ouvèze	Vilette	Sous pont de St-Euphemie, pile du milieu	Centre	FDPPMA26	889 697	6 358 389	TO	2 015	25/03/2015	
		020	06580901	L'Ouveze à Buis-les-Baronnies 3	Ouveze	26	Buis-les-Baronnies	Avenue Richaud	Aval pont, amont poubelles	Gauche	FDPPMA26	881 670	6 355 521	TO	2 015	25/03/2015	
		022	06580736	L'Ouveze à Mollans-sur-Ouvèze 2	Ouveze	26	Mollans-sur-Ouvèze	Pont de la RD5	Aval pont, dans un bloc	Gauche	FDPPMA26	874 069	6 350 900	TO	2 015	24/03/2015	
	AFFOUMMED-26.46-S (Contexte 46)	025	06002211	Le Menon à la Roche-sur-le-Buis 1	Menon	26	La Roche-sur-le-Buis	La Selle	Dans un bloc en aval du pont	Droite	FDPPMA26	885 449	6 355 281	TO	2 015	24/03/2015	
		026	06002212	Le Derboux à Eygaliers 1	Derboux	26	Eygaliers	Ancien Infranchissable	Au niveau de l'infranchissable	Gauche	FDPPMA26	882 112	6 351 528	TO	2 015	24/03/2015	
		024	06002252	L'Eyguemarse à Propiac 1	Eyguemarse	26	Propiac	Ferme du Creux Rigaud	Milieu du passage à gué coté aval, à droite de la Buse	Centre	FDPPMA26	875 278	6 356 161	TO	2 015	24/03/2015	
	TOULOURENC 84	027	06580749	Le Toulourenc à Montbrun-les-Bains	Toulourenc	26	Montbrun-les-Bains	Chasterola	Sous la Passerelle	Droite	FDPPMA26	894 354	6 345 207	TM	2 015	24/03/2015	
	Méouge (DU_13_17)	MEOUGE1-26.47-S (Contexte 47)	142	06002214	La Méouge à Sèderon 3	Méouge	26	Sèderon	Les Iscles	Amont du sentier	Droite	FDPPMA26	902 880	6 346 827	TM	2 017	16/02/2017
			141	06002256	La Méouge à Lachau 4	Méouge	26	Lachau / Ballons	Le Sauzeras	200 m aval chemin, sur un bloc	Gauche	FDPPMA26	911 642	6 352 920	TM	2 017	16/02/2017
			143	06002221	L'Auzance à Lachau 3	Auzance	26	Lachau	Le Priéuré	Aval chemin, sur un bloc	Droite	FDPPMA26	912 344	6 350 776	TM	2 017	16/02/2017

Annexe 6. Pressions identifiées

Sous-bassin Versant	Code Contexte Piscicole	Numero Contexte	Libellé contexte	Vocation piscicole	Perturbations identifiées PDPG2						Perturbations identifiées PDPG3					
					Morphologie	Continuité	Hydrologie	Qualité	Plans d'eau	Thermie	Morphologie	Continuité	Hydrologie	Qualité	Plans d'eau	Thermie
/	RHONE-26.07-01-C	Contexte 01	Rhône (Drôme - Ardèche)	Cyprinicole												
Bièvre-Liers-Valloire (RM_08_03)	VALLOIRE-26.03-S	Contexte 03	Valloire	Salmonicole	X	X	X	X	X		X	X	X	X	X	X
	BANCEL-26.04-S	Contexte 04	Bancel	Salmonicole	X	X	X		X	X	X	X	X		X	X
Galaure (RM_08_06)	GALAURE1-26.05-S	Contexte 05	Galaure amont	Salmonicole	X	X	X		X		X	X	X		X	
	GALAURE2-26.06-S	Contexte 06	Galaure médiane	Salmonicole	X	X	X		X	X	X	X	X		X	X
	GALAURE3-26.07-I	Contexte 07	Galaure aval	Intermédiaire		X	X					X	X			
Drôme des Collines (ID_10_02)	HERBASSE1-26.08-S	Contexte 08	Herbasse amont	Salmonicole	X	X			X	X	X	X	X		X	X
	HERBASSE2-26.09-I	Contexte 09	Herbasse aval	Intermédiaire	X	X			X		X		X			
	CHASAV-26.10-S	Contexte 10	Chalon et Savasse amont	Salmonicole	X	X			X		X		X		X	
	BROSAV-26.11-I	Contexte 11	Beal Rochas et Savasse aval	Intermédiaire	X				X		X	X	X		X	
	JOYEUSE-26.12-S	Contexte 12	Joyeuse	Salmonicole	X	X	X				X	X	X			
	VEAUBOU-26.13-S	Contexte 13	Veauene et Bouterne	Salmonicole	X	X		X	X	X	X		X	X		
Isère aval et Bas Grésivaudan (ID_10_03)	ISERE-26.02-I	Contexte 02	Isère	Intermédiaire												
	AFFRIGISERE-26.14-S	Contexte 14	Affluents rive gauche Isère	Salmonicole	X	X					X	X				
Vercors (ID_10_07)	BOULYO-26.15-S	Contexte 15	Bourne aval et Lyonne	Salmonicole	X	X	X			X	X	X	X			
	VERNAISON1-26.16-S	Contexte 16	Vernaison amont	Salmonicole		X						X				
	VERNAISON2-26.17-S	Contexte 17	Vernaison aval	Salmonicole			X					X	X			
Véore - Barberolle (ID_10_06)	BARBEROLLE-26.18-S	Contexte 18	Barberolle	Salmonicole	X						X		X			
	CANVAL-26.19-S	Contexte 19	Canaux de Valence	Salmonicole	X						X		X			
	VEORE1-26.20-S	Contexte 20	Véore amont	Salmonicole	X	X	X				X	X	X			X
	VEORE2-26.21-I	Contexte 21	Véore aval	Intermédiaire	X	X	X				X	X	X			
Drôme (ID_10_07)	DROME1-26.22-S	Contexte 22	Drome amont	Salmonicole		X				X		X	X			X
	DROME2-26.23-I	Contexte 23	Drome aval et Roanne aval	Intermédiaire	X		X				X	X	X			
	BES-26.24-S	Contexte 24	Bes	Salmonicole		X						X	X			
	ROANNE-26.25-S	Contexte 25	Roanne mediane et amont	Salmonicole	X						X		X			
	AFFDROMED-26.26-S	Contexte 26	Affluents Drome mediane	Salmonicole	X	X	X				X	X	X			
	GERVANNE1-26.27-S	Contexte 27	Gervanne amont	Salmonicole	X	X					X	X				
	GERVANNE2-26.28-S	Contexte 28	Gervanne aval	Salmonicole	X	X	X	X			X	X	X	X		
	AFFDROAVA-26.29-S	Contexte 29	Affluents Drome aval	Salmonicole	X	X		X	X		X	X	X	X	X	X
Roubion - Jabron (ID_10_05)	OLATEYLEY-26.30-S	Contexte 30	Olagnier, Teyssonne et Leyne	Salmonicole	X		X				X		X			X
	ROUBION1-26.31-S	Contexte 31	Roubion amont	Salmonicole	X	X	X				X	X	X			X
	ROUBION2-26.32-I	Contexte 32	Roubion aval	Intermédiaire	X	X	X	X			X	X	X	X		
	JABRON-26.33-S	Contexte 33	Jabron	Salmonicole	X	X		X	X	X	X	X		X	X	X
Berre (ID_10_08)	RIAILLE-26.34-S	Contexte 34	Riaille	Salmonicole			X						X			X
	BERRE1-26.35-S	Contexte 35	Berre amont	Salmonicole		X	X			X			X			X
	BERRE2-26.36-I	Contexte 36	Berre aval	Intermédiaire		X	X					X	X			
	LAUZON-26.37-S	Contexte 37	Lauzon et Echaravelles	Salmonicole	X	X					X					
Lez (DU_10_04)	LEZ1-26.38-S	Contexte 38	Lez amont	Salmonicole		X					X	X	X			
	LEZ2-26.39-S	Contexte 39	Lez médian et Coronne	Salmonicole	X	X	X				X	X	X			X
	LEZ3-26.40-I	Contexte 40	Lez aval et Hérein	Intermédiaire	X	X	X				X	X	X			
Eygues (DU_11_02)	EYGENN-26.41-S	Contexte 41	Eygues amont et Ennuye amont	Salmonicole	X	X			X		X	X	X		X	X
	AFFEYGMED-26.42-S	Contexte 42	Affluents Eygues médian	Salmonicole	X						X		X			X
	EYGOULENN-26.43-I	Contexte 43	Eygues médian, Oule aval et Ennuye aval	Intermédiaire	X	X	X				X	X	X			
Ouvèze Vauclusienne (DU_11_08)	OUBEZE1-26.44-S	Contexte 44	Ouveze amont	Salmonicole	X						X		X			
	OUBEZE2-26.45-I	Contexte 45	Ouveze mediane	Intermédiaire	X	X	X				X	X	X			
	AFFOUVMED-26.46-S	Contexte 46	Affluents Ouveze médiane	Salmonicole	X		X				X		X			
Méouge (DU_13_17)	MEOUGE1-26.47-S	Contexte 47	Méouge amont	Salmonicole	X	X	X				X	X	X			
TOTAL (nb de contextes concernés)					36	34	25	6	12	8	37	32	40	6	10	15
TOTAL (nb de contextes concernés / nb de contexte total) en %					80.00%	75.56%	55.56%	13.33%	26.67%	17.78%	82.22%	71.11%	88.89%	13.33%	22.22%	33.33%

Annexe 7. Synthèse programmes d’actions

Sous-bassin Versant	Code Contexte Piscicole	Numero Contexte	Libellé contexte	Vocation piscicole	Programmes d'actions					
					Groupe d'actions	Problématique concernée	Code action	Priorité	MO préssentie	Libellé action
/	RHONE-26-07.01-C	Contexte 01	Rhône (Drôme - Ardèche)	Cyprinicole	/	/	/		/	/
Bièvre-Liers- Valloire (RM_08_03)	VALLOIRE-26.03-S	Contexte 03	Valloire	Salmonicole	Groupe 1	M	M1-03	2	CCPDA	Réaliser une restauration morphologique de grande ampleur sur Oron et Collières
						M	M2-03	2	CCPDA	Réaliser une restauration morphologique de grande ampleur sur la Veuze suite à la régularisation de l'exploitation de la pisciculture Font Rome
					Groupe 2	C	C1-03	2	CNR, CCPDA	Restaurer la continuité écologique sur les Claires (3 ouvrages)
						C	C2-03	1	CCPDA, Canal Biel	Poursuivre la restauration de la continuité écologique du Régrimay (8 ouvrages)
					Groupe 3	H	H1	1	CCPDA	Mettre en place et en application un PTGE
						H	H2-03	1	DDT, Canal Biel, propriétaire	Régulariser la prise d'eau du canal du Biel et la prise d'eau des Bouyennes
					Groupe 4	Q	Q1-03	1	DDPP, pisciculteur	Régulariser la situation administrative de la pisciculture Font Rome à Manthes
					Groupe 5	PE	PE1-03	2	DDT	Régulariser et traiter les incidences des plans d'eau (Régrimay amont)
					Groupe 6	PG	PG1	1	Gémapiens, DDT, FDPMA26	Préserver et gérer durablement les réservoirs Biologiques
	BANCEL-26.04-S	Contexte 04	Bancel	Salmonicole	Groupe 1	M	M1-04	2	CCPDA	Poursuivre la restauration morphologique de type R1 sur le Bancel
						M	M2-04	2	CCPDA	Réaliser une restauration morphologique de grande ampleur sur l'Argentelle
					Groupe 2	C	C1-04	1	CCPDA, mairie Aneyron, AAPMA	Restaurer la continuité écologique de l'Argentelle amont (9 ouvrages)
						H	H1	1	CCPDA	Mettre en place et en application un PTGE
					Groupe 3	H	H2-04	1	DDT, CCPDA, mairie Aneyron	Régulariser la prise d'eau amont de la RD161 (ROE54826) sur l'Argentelle amont
						H	H3-04	1	DDT, propriétaire	Régulariser la prise d'eau du petit Bief (ROE19757) sur le Bancel amont
					Groupe 5	PE	PE1-04	1	DDT	Régulariser et traiter les incidences des plans d'eau (Argentelle amont)
					Groupe 6	PG	PG1	1	Gémapiens, DDT, FDPMA26	Préserver et gérer durablement les réservoirs Biologiques
Galaure (RM_08_06)	GALAURE1-26.05-S	Contexte 05	Galaure amont	Salmonicole	Groupe 1	M	M1-05	1	CCPDA	Réaliser une restauration morphologique de grande ampleur sur le Galaveyson
						M	M2-05	2	CCPDA	Réaliser une restauration morphologique de type R1 sur la Galaure amont
					Groupe 2	C	C1-05	1	CCPDA	Restaurer la continuité écologique sur la Galaure médiane et amont (7 ouvrages)
					Groupe 3	H	H1	1	CCPDA	Mettre en place et en application un PTGE
						H	H2-05	2	DDT, propriétaires	Régulariser les prises d'eau du canal du Pichat (ROE20027) et des Forges (ROE20026)
					Groupe 5	PE	PE1-05	1	DDT	Régulariser et traiter les incidences des plans d'eau (Galaveyson, Galaure)
					Groupe 6	PG	PG1	1	Gémapiens, DDT, FDPMA26	Préserver et gérer durablement les réservoirs Biologiques
	GALAURE2-26.06-S	Contexte 06	Galaure médiane	Salmonicole	Groupe 1	M	M1-06	1	CCPDA	Réaliser une restauration morphologique de grande ampleur sur la Galaure
						M	M2-06	2	CCPDA	Poursuivre la restauration morphologique de type R1 sur le Bion
						M	M3-06	2	CCPDA	Mettre en place un plan de lutte contre l'ensablement sur la Vermeille
					Groupe 2	C	C1-06	1	CCPDA	Restaurer la continuité écologique sur la Galaure médiane (3 ouvrages)
					Groupe 3	H	H1	1	CCPDA	Mettre en place et en application un PTGE
						H	H2-06	1	DDT, propriétaires	Régulariser la prise d'eau du canal Charinon (ROE19911)
					Groupe 5	PE	PE1-06	2	DDT	Régulariser et traiter les incidences des plans d'eau (Emeil)
					Groupe 6	PG	PG1	1	Gémapiens, DDT, FDPMA26	Préserver et gérer durablement les réservoirs Biologiques
	GALAURE3-26.07-I	Contexte 07	Galaure aval	Intermédiaire	Groupe 2	C	C1-07	1	CCPDA	Restaurer la continuité écologique sur la Galaure aval (5 ouvrages)
					Groupe 3	H	H1	1	CCPDA	Mettre en place et en application un PTGE
						H	H2-07	1	DDT, propriétaires	Régulariser les prises d'eau du canal Ferrandinière (ROE19831) et du barrage usine Dumont (ROE19841)
					Groupe 6	PG	PG1	1	Gémapiens, DDT, FDPMA26	Préserver et gérer durablement les réservoirs Biologiques

Drôme des Collines (ID_10_02)	HERBASSE1-26.08-S	Contexte 08	Herbasse amont	Salmonicole	Groupe 1	M	M1-08	2	SIABH	Réaliser une restauration morphologique de type R1 sur la Verne et le Valéré
					Groupe 2	C	C1-08	1	FDPMA26, SIABH	Reprendre deux aménagements d'ouvrages sur l'Herbasse (ROE37308 et 37336)
						C	C2-08	2	SIABH	Restaurer la continuité écologique sur le Valéré aval (2 ouvrages)
					Groupe 3	H	H1	1	CAVRA, ARCHE Agglo	Mettre en place et en application un PTGE
						H	H2-08	1	DDT, propriétaire	Régulariser la prise d'eau de la ferme Mottin sur le Valéré (ROE37332)
						H	H3-08	2	DDT, propriétaire	Régulariser la prise d'eau du plan d'eau du Martinet
					Groupe 5	PE	PE1-08	1	DDT	Régulariser et traiter les incidences des plans d'eau (Tête de bassin de l'Herbasse et Verne)
					Groupe 6	PG	PG1	1	Gémapiens, DDT, FDPMA26	Préserver et gérer durablement les réservoirs Biologiques
	HERBASSE2-26.09-I	Contexte 09	Herbasse aval	Intermédiaire	Groupe 1	M	M1-09	2	SIABH	Réaliser une restauration morphologique de grande ampleur sur l'Herbasse aval
					Groupe 3	H	H1	1	CAVRA, ARCHE Agglo	Mettre en place et en application un PTGE
					Groupe 6	PG	PG1	1	Gémapiens, DDT, FDPMA26	Préserver et gérer durablement les réservoirs Biologiques
	CHASAV-26.10-S	Contexte 10	Chalon et Savasse amont	Salmonicole	Groupe 1	M	M1-10	2	CAVRA	Réaliser une restauration morphologique de type R1 sur la Savasse amont
					Groupe 3	H	H1	1	CAVRA, ARCHE Agglo	Mettre en place et en application un PTGE
					Groupe 5	PE	PE1-10	1	CAVRA	Supprimer le lac de Montmiral et réhabiliter le site
					Groupe 6	PG	PG1	1	Gémapiens, DDT, FDPMA26	Préserver et gérer durablement les réservoirs Biologiques
	BROSAV-26.11-I	Contexte 11	Beal Rochas et Savasse aval	Intermédiaire	Groupe 1	M	M1-11	2	CAVRA	Réaliser une restauration morphologique de type R1 sur la Savasse aval
					Groupe 2	C	C1-11	1	CAVRA	Restaurer la continuité écologique sur la Savasse aval (13 ouvrages)
					Groupe 3	H	H1	1	CAVRA, ARCHE Agglo	Mettre en place et en application un PTGE
					Groupe 3	H	H2-11	1	DDT, propriétaire	Régulariser la prise d'eau du canal de Peyrins sur la Gèle
					Groupe 6	PG	PG1	1	Gémapiens, DDT, FDPMA26	Préserver et gérer durablement des réservoirs Biologiques
	JOYEUSE-26.12-S	Contexte 12	Joyeuse	Salmonicole	Groupe 1	M et C	MC1-12	1	CAVRA	Réaliser une restauration globale du cours d'eau : morphologie et continuité (9 ouvrages)
					Groupe 3	H	H1	1	CAVRA, ARCHE Agglo	Mettre en place et en application un PTGE
					Groupe 6	PG	PG1	1	Gémapiens, DDT, FDPMA26	Préserver et gérer durablement les réservoirs Biologiques
	VEAUBOU-26.13-S	Contexte 13	Veaune et Bouterne	Salmonicole	Groupe 1	M	M1-13	1	ARCHE Agglo	Poursuivre la restauration morphologique de grande ampleur sur la Veaune
						M	M2-13	2	ARCHE Agglo	Poursuivre la restauration morphologique de grande ampleur sur la Bouterne
					Groupe 3	H	H1	1	CAVRA, ARCHE Agglo	Mettre en place et en application un PTGE
						H	H2-13	1	DDT, propriétaire	Régulariser la prise d'eau de la Terrine (ROE54216) sur la Bouterne
					Groupe 4	Q	Q1-13	2	ARCHE Agglo	Limiter l'incidence du ruissellement pluvial du réseau autoroutier
Isère aval et Bas Grésivaudan (ID_10_03)	ISERE-26.02-I	Contexte 02	Isère	Intermédiaire		/	/	/	/	/
	AFFRGISERE-26.14-S	Contexte 14	Affluents rive gauche Isère	Salmonicole	Groupe 1	M	M1-14	2	CAVRA	Réaliser une restauration morphologique de type R1 sur le Charlieu et la Serne
					Groupe 2	C	C1-14	1	CAVRA	Réaliser un inventaire des obstacles à l'écoulement sur le Charlieu, la Serne, le Riousset et la Béaure
					Groupe 6	PG	PG1	1	Gémapiens, DDT, FDPMA26	Préserver et gérer durablement les réservoirs Biologiques
Vercors (ID_10_07)	BOULYO-26.15-S	Contexte 15	Bourne aval et Lyonne	Salmonicole	Groupe 1	M et C	MC1-15	1	SYMBHI	Réaliser une restauration globale de la Lyonne : morphologie et continuité (3 ouvrages)
					Groupe 2	C	C1-15	1	SID	Reprendre les dispositifs de franchissement du barrage d'Auberives (ROE37970)
						C	C2-15	1	SYMBHI et SID	Restaurer la continuité écologique sur la Lyonne (5 ouvrages)
						C	C3-15	1	SYMBHI	Restaurer la continuité écologique sur le Cholet (3 ouvrages)
					Groupe 3	H	H2-15	1	SID	Limiter l'incidence des éclusées de la Bourne, liées aux barrages de Choranche et d'Auberives
						H	H3-15	1	SID	Privilégier l'alimentation du canal de la Bourne par les eaux de l'Isère et réduire voire supprimer les prélèvements sur la Bourne
						H	H4-15	2	DDT, propriétaire	Régulariser la prise d'eau du seuil Tardy (ROE37832) sur la Lyonne
	VERNAISON1-26.16-S	Contexte 16	Vernaison amont	Salmonicole	Groupe 6	PG	PG1	1	Gémapiens, DDT, FDPMA26	Préserver et gérer durablement les réservoirs Biologiques
					Groupe 2	C	C1-16	2	SYMBHI	Restaurer la continuité écologique sur la Vernaison amont (ROE37814)
					Groupe 3	H	H2-16	2	DDT, propriétaire	Régulariser la prise d'eau du canal des Grands Goulets (ROE37814)
	VERNAISON2-26.17-S	Contexte 17	Vernaison aval	Salmonicole	Groupe 6	PG	PG1	1	Gémapiens, DDT, FDPMA26	Préserver et gérer durablement les réservoirs Biologiques
					Groupe 2	C	C1-17	1	Pisciculteurs	Restaurer la continuité écologique sur la Vernaison aval (5 ouvrages)
					Groupe 3	H	H2-17	1	DDT, pisciculteurs	Régulariser les exploitations piscicoles de la Vernaison (Guinguette, Borel)

Véore - Barberolle (ID_10_06)	BARBEROLLE-26.18-S	Contexte 18	Barberolle	Salmonicole	Groupe 1	M	M1-18	1	CAVRA	Réaliser une restauration morphologique de grande ampleur sur la Barberolle aval et médiane
					Groupe 3	H	H1	1	CAVRA	Mettre en place et en application un PTGE
						H	H2-18	1	DDT, propriétaires	Régulariser les prises d'eau du Canal Chiron (ROE65176) et de l'ancienne usine kaolin (ROE22973)
					Groupe 6	PG	PG1	1	Gémapiens, DDT, FDPPMA26	Préserver et gérer durablement les réservoirs Biologiques
	CANVAL-26.19-S	Contexte 19	Canaux de Valence	Salmonicole	Groupe 1	M	M1-19	1	FDPPMA26	Réaliser une restauration morphologique de type R1 sur Grande Marquise et Malcontents Sud
						M	M2-19	2	Mairie Valence	Réaliser une restauration morphologique de grande ampleur sur l'Epervière et le canal des Iles
	VEORE1-26.20-S	Contexte 20	Véore amont	Salmonicole	Groupe 1	M	M1-20	2	CAVRA	Réaliser une restauration morphologique de type R1 sur la Véore amont et la Lierne
					Groupe 2	C	C1-20	1	CAVRA	Restaurer la continuité écologique sur la Véore amont et la Lierne (4 ouvrages)
					Groupe 3	H	H1	1	CAVRA	Mettre en place et en application un PTGE
						H	H2-20	1	DDT, propriétaire	Régulariser la prise d'eau du canal des Faucons (ROE53267) sur la Véore
						H	H3-20	2	DDT, propriétaire	Régulariser le captage des sources de Matras et du captage AEP des Tuffes sur la Lierne
						H	H4-20	1	DDT, propriétaire	Créer une restitution d'eau de l'ASA de la Martinette dans le Béal de Cors
						H	H5-20	2	DDT, propriétaire	Régulariser la prise d'eau du canal d'arrosage de St-Vincent-la-Commanderie sur la Boisse
					Groupe 6	PG	PG1	1	Gémapiens, DDT, FDPPMA26	Préserver et gérer durablement les réservoirs Biologiques
	VEORE2-26.21-I	Contexte 21	Véore aval	Intermédiaire	Groupe 1	M	M1-21	2	CAVRA	Poursuivre la restauration morphologique de grande ampleur sur la Véore aval et l'Ozon
					Groupe 2	C	C1-21	1	CAVRA, mairie d'Etoile	Restaurer la continuité écologique sur la Véore aval (2 ouvrages)
					Groupe 3	H	H1	1	CAVRA	Mettre en place et en application un PTGE
						H	H2-21	1	CAVRA	Reprendre le dispositif de fonctionnement du bras de décharge de la Véore (ROE10589)
Drôme (ID_10_07)	DROME1-26.22-S	Contexte 22	Drome amont	Salmonicole	Groupe 2	C	C1-22	1	SMRD	Restaurer la continuité écologique de la prise d'eau du canal des Clèches (ROE65288)
					Groupe 3	H	H1	1	SMRD	Mettre en place et en application un PTGE
						H	H2-22	1	DDT, propriétaire	Régulariser la prise d'eau du Canal des Clèches (ROE65288)
					Groupe 6	PG	PG1	1	Gémapiens, DDT, FDPPMA26	Préserver et gérer durablement les réservoirs Biologiques
					Groupe 7	A	A1-22	3	SMRD	Encadrer les activités sportives de loisirs d'eau vive
	DROME2-26.23-I	Contexte 23	Drome aval et Roanne aval	Intermédiaire	Groupe 1	M	M1-23	1	SMRD, CNR	Réaliser une restauration morphologique de grande ampleur de la Drôme à la confluence avec le Rhône
					Groupe 2	C	C1-23	1	SMRD, CNR	Restaurer la continuité écologique sur la Drôme aval (5 ouvrages)
					Groupe 3	H	H1	1	SMRD	Mettre en place et en application un PTGE
						H	H2-23	1	DDT, propriétaire	Régulariser la prise d'eau et le fonctionnement du canal du Moulin à Livron
						H	H3-23	2	DDT, propriétaire	Régulariser la prise d'eau du canal Ravit
					Groupe 6	PG	PG1	1	Gémapiens, DDT, FDPPMA26	Préserver et gérer durablement les réservoirs Biologiques
					Groupe 7	A	A1-23	3	SMRD	Encadrer les activités sportives de loisirs d'eau vive
						A	A2-23	2	FDPPMA26	Réaliser une étude thermique sur la basse Drôme
	BES-26.24-S	Contexte 24	Bes	Salmonicole	Groupe 2	C	C1-24	1	SMRD	Restaurer la continuité écologique sur le Bes (3 ouvrages)
					Groupe 3	H	H1	1	SMRD	Mettre en place et en application un PTGE
						H	H2-24	1	DDT, propriétaire	Régulariser les deux prélèvements sur le Bès à Chatillon-en-Diois
						H	H3-24	1	DDT, propriétaire	Régulariser la prise d'eau des Gats (ROE38862) sur le Rau de Borne
					Groupe 6	PG	PG1	1	Gémapiens, DDT, FDPPMA26	Préserver et gérer durablement les réservoirs Biologiques
	ROANNE-26.25-S	Contexte 25	Roanne médiane et amont	Salmonicole	Groupe 7	A	A1-24	3	SMRD	Encadrer les activités sportives de loisirs d'eau vive
					Groupe 1	M	M1-25	2	SMRD	Réaliser une restauration morphologique de type R1 sur la Roanne
					Groupe 3	H	H1	1	SMRD	Mettre en place et en application un PTGE
					Groupe 6	PG	PG1	1	Gémapiens, DDT, FDPPMA26	Préserver et gérer durablement les réservoirs Biologiques
					Groupe 7	A	A1-25	3	SMRD	Encadrer les activités sportives de loisirs d'eau vive

Drôme (ID_10_07) Suite	AFFDROMED-26.26-S	Contexte 26	Affluents Drome mediane	Salmonicole	Groupe 2	C	C1-26	1	SMRD	Restaurer la continuité écologique sur la Sure aval (2 ouvrages)
					Groupe 3	H	H1	1	SMRD	Mettre en place et en application un PTGE
						H	H2-26	1	DDT, propriétaire	Régulariser la prise d'eau du canal des Fondeaux et de la microcentrale de la Roche
					Groupe 6	PG	PG1	1	Gémapiens, DDT, FDPPMA26	Préserver et gérer durablement les réservoirs Biologiques
	GERVANNE1-26.27-S	Contexte 27	Gervanne amont	Salmonicole	Groupe 7	A	A1-26	3	SMRD	Encadrer les activités sportives de loisirs d'eau vive
					Groupe 1	M	M1-27	2	SMRD, AAPPMA	Réaliser une restauration morphologique de type R1 sur la Gervanne amont
					Groupe 3	H	H1	1	SMRD	Mettre en place et en application un PTGE
					Groupe 6	PG	PG1	1	Gémapiens, DDT, FDPPMA26	Préserver et gérer durablement les réservoirs Biologiques
	GERVANNE2-26.28-S	Contexte 28	Gervanne aval	Salmonicole	Groupe 7	A	A1-27	3	SMRD	Encadrer les activités sportives de loisirs d'eau vive
					Groupe 1	M	M1-28	1	SMRD, AAPPMA	Réaliser une restauration morphologique de type R1 sur la Gervanne aval
					Groupe 2	C	C1-28	1	SMRD	Restaurer la continuité écologique sur la Gervanne aval (5 ouvrages)
					Groupe 3	H	H1	1	SMRD	Mettre en place et en application un PTGE
						H	H2-28	1	DDT, propriétaire	Réaliser une étude globale DMB sur la Gervanne aval et régulariser les prélèvements
					Groupe 4	H / Q	HQ1-28	1	DDPP, DDT, Pisciculteur	Régulariser la situation de la pisciculture Font Rome (Prélèvement, rejet)
					Groupe 6	PG	PG1	1	Gémapiens, DDT, FDPPMA26	Préserver et gérer durablement les réservoirs Biologiques
	AFFDROAVA-26.29-S	Contexte 29	Affluents Drome aval	Salmonicole	Groupe 7	A	A1-28	3	SMRD	Encadrer les activités sportives de loisirs d'eau vive
					Groupe 1	M	M1-29	2	SMRD	Réaliser une restauration morphologique de type R1 (Grenette, Saleine, Villeneuve, Sye)
					Groupe 2	C	C1-29	1	SMRD	Poursuivre la restauration de la continuité écologique sur la Grenette (5 ouvrages)
						C	C2-29	1	SMRD	Restaurer la continuité écologique sur la Saleine aval (2 ouvrages)
					Groupe 3	H	H1	1	SMRD	Mettre en place et en application un PTGE
						H	H2-29	2	DDT, propriétaire	Dresser un bilan règlementaire des 5 prises d'eau sur la Sye
					Groupe 5	PE	PE1-29	1	DDT	Régulariser et traiter les incidences des plans d'eau (Grenette amont, Lambres amont)
Roubion - Jabron (ID_10_05)	OLATEYLEY-26.30-S	Contexte 30	Olagnier, Teyssonne et Leyne	Salmonicole	Groupe 6	PG	PG1	1	Gémapiens, DDT, FDPPMA26	Préserver et gérer durablement les réservoirs Biologiques
					Groupe 1	M	M1-30	2	SMBRJ	Réaliser une restauration morphologique de type R1 sur la Teyssonne
					Groupe 3	H	H1	1	SMBRJ	Mettre en place et en application un PTGE
						H	H2-30	1	DDT, Propriétaires	Dresser un bilan règlementaire des 5 prises d'eau sur la Teyssonne
	ROUBION1-26.31-S	Contexte 31	Roubion amont	Salmonicole	Groupe 2	C	C1-31	1	SMBRJ	Restaurer la continuité écologique sur le Roubion amont (ROE35718)
					Groupe 3	H	H1	1	SMBRJ	Mettre en place et en application un PTGE
						H	H2-31	1	DDT, Propriétaires	Régulariser 3 prises d'eau sur la Vèbre aval (ROE35689, 35669 et 35649)
					Groupe 6	PG	PG1	1	Gémapiens, DDT, FDPPMA26	Préserver et gérer durablement les réservoirs Biologiques
	ROUBION2-26.32-I	Contexte 32	Roubion aval	Intermédiaire	Groupe 1	M	M1-32	2	SMBRJ	Poursuivre la restauration morphologique de grande ampleur sur le Roubion aval
					Groupe 2	C	C1-32	1	SMBRJ	Restaurer la continuité écologique sur le Roubion aval (4 ouvrages)
						C	C2-32	1	SMBRJ	Restaurer la continuité écologique sur le Jabron aval (3 ouvrages)
					Groupe 3	H	H1	1	SMBRJ	Mettre en place et en application un PTGE
	JABRON-26.33-S	Contexte 33	Jabron	Salmonicole	Groupe 6	PG	PG1	1	Gémapiens, DDT, FDPPMA26	Préserver et gérer durablement les réservoirs Biologiques
					Groupe 1	M	M1-33	2	SMBRJ	Réaliser une restauration morphologique de type R1 sur le Jabron
					Groupe 2	C	C1-33	1	SMBRJ	Restaurer la continuité écologique sur le Jabron médian (7 ouvrages)
					Groupe 3	H	H1	1	SMBRJ	Mettre en place et en application un PTGE
						H	H2-33	2	DDT, Propriétaires	Régulariser la prise d'eau du canal d'Espeluche (ROE120404) sur la Citelles
					Groupe 4	Q	Q1-33	1	SMBRJ	Identifier les problématiques qualitatives sur le bassin (Jabron, Vermonen)
					Groupe 5	PE	PE1-33	1	DDT	Régulariser et traiter les incidences des plans d'eau (Affluents du Jabron)
					Groupe 6	PG	PG1	1	Gémapiens, DDT, FDPPMA26	Préserver et gérer durablement des réservoirs Biologiques

Berre (ID_10_08)	RIAILLE-26.34-S	Contexte 34	Riaille	Salmonicole	Groupe 3	H	H1	1	SIABHVA	Mettre en place et en application un PTGE
	BERRE1-26.35-S	Contexte 35	Berre amont	Salmonicole	Groupe 3	H	H1	1	SIABHVA	Mettre en place et en application un PTGE
						H	H2-35	1	DDT, Propriétaires	Dresser un bilan règlementaire des prises d'eau sur la Vence
					Groupe 6	PG	PG1	1	Gémapiens, DDT, FDPPMA26	Préserver et gérer durablement les réservoirs Biologiques
	BERRE2-26.36-I	Contexte 36	Berre aval	Intermédiaire	Groupe 2	C	C1-36	1	SIABHVA	Restaurer la continuité écologique sur la Berre aval (4 ouvrages)
					Groupe 3	H	H1	1	SIABHVA	Mettre en place et en application un PTGE
	LAUZON-26.37-S	Contexte 37	Lauzon et Echaravelles	Salmonicole	Groupe 1	M	M1-37	2	SIABHVA	Réaliser une restauration morphologique de grande ampleur sur le Lauzon
					Groupe 3	H	H1	1	SMBRJ	Mettre en place et en application un PTGE
					Groupe 6	PG	PG1	1	Gémapiens, DDT, FDPPMA26	Préserver et gérer durablement les réservoirs Biologiques
Lez (DU_10_04)	LEZ1-26.38-S	Contexte 38	Lez amont	Salmonicole	Groupe 1	M	M1-38	2	SMBVL	Réaliser une restauration morphologique de type R1 sur le Lez amont
					Groupe 2	C	C1-38	1	SMBVL	Restaurer la continuité écologique sur le Lez amont (4 ouvrages)
					Groupe 3	H	H1	1	SMBVL	Mettre en place et en application un PTGE
					Groupe 6	PG	PG1	1	Gémapiens, DDT, FDPPMA26	Préserver et gérer durablement les réservoirs Biologiques
	LEZ2-26.39-S	Contexte 39	Lez médian et Coronne	Salmonicole	Groupe 1	M	M1-39	2	SMBVL	Réaliser une restauration morphologique de type R1 sur le Lez médian
					Groupe 2	C	C1-39	1	SMBVL	Restaurer la continuité écologique sur le Lez médian (4 ouvrages)
					Groupe 3	H	H1	1	SMBVL	Mettre en place et en application un PTGE
						H	H2-39	2	DDT, Propriétaire	Dresser un bilan règlementaire du canal de l'Aulière
					Groupe 6	PG	PG1	1	Gémapiens, DDT, FDPPMA26	Préserver et gérer durablement les réservoirs Biologiques
	LEZ3-26.40-I	Contexte 40	Lez aval et Hérein	Intermédiaire	Groupe 1	M	M1-40	2	SMBVL	Réaliser une restauration morphologique de type R1 sur le Lez aval
						M	M2-40	2	SMBVL	Réaliser une restauration morphologique de type R1 sur l'Hérein aval
					Groupe 2	C	C1-40	1	SMBVL	Restaurer la continuité écologique sur le Lez aval (3 ouvrages)
						C	C2-40	1	SMBVL	Restaurer la continuité écologique sur l'Hérein aval (2 ouvrages)
					Groupe 3	H	H1	1	SMBVL	Mettre en place et en application un PTGE
					Groupe 6	PG	PG1	1	Gémapiens, DDT, FDPPMA26	Préserver et gérer durablement les réservoirs Biologiques
Eygues (DU_11_02)	EYGENN-26.41-S	Contexte 41	Eygues amont et Ennuye amont	Salmonicole	Groupe 1	M	M1-41	2	SMEA	Réaliser une restauration morphologique de type R1 sur l'Æygues amont
					Groupe 2	C	C1-41	1	SMEA	Restaurer la continuité écologique sur l'Ennuyé amont (4 ouvrages)
					Groupe 3	H	H1	1	SMEA	Mettre en place et en application un PTGE
					Groupe 5	PE	PE1-41	1	DDT	Régulariser et traiter les incidences des plans d'eau (Ennuyé amont)
					Groupe 6	PG	PG1	1	Gémapiens, DDT, FDPPMA26	Préserver et gérer durablement les réservoirs Biologiques
	AFFEYGMED-26.42-S	Contexte 42	Affluents Eygues médian	Salmonicole	Groupe 1	M	M1-42	2	SMEA	Réaliser une restauration morphologique de type R1 sur les affluents de l'Æygues
					Groupe 2	H	H1	1	SMEA	Mettre en place et en application un PTGE
					Groupe 6	PG	PG1	1	Gémapiens, DDT, FDPPMA26	Préserver et gérer durablement les réservoirs Biologiques
					Groupe 7	A	A1-42	3	SMEA	Encadrer les activités sportives de loisirs d'eau vive
	EYGOULENN-26.43-I	Contexte 43	Eygues médian, Oule aval et Ennuye aval	Intermédiaire	Groupe 1	M	M1-43	2	SMEA	Réaliser une restauration morphologique de type R1 sur l'Ægues, l'Oule et l'Ennuyé aval
					Groupe 2	C	C1-43	1	SMEA	Restaurer la continuité écologique sur l'Æygues médian (5 ouvrages)
						C	C2-43	1	SMEA	Reprendre un aménagement d'ouvrage sur l'Oule aval (ROE81526)
						C	C3-43	1	SMEA	Restaurer la continuité écologique sur l'Ennuyé aval (ROE103530)
					Groupe 3	H	H1	1	SMEA	Mettre en place et en application un PTGE
						H	H2-43	1	DDT, Propriétaires	Régulariser les prises d'eau du canal des Comtes (ROE12914), du Canal des Moulins (ROE12144) et de l'ASA de la DIM à Nyons
					Groupe 6	PG	PG1	1	Gémapiens, DDT, FDPPMA26	Préserver et gérer durablement les réservoirs Biologiques

Ouvèze Vauclusienne (DU_11_08)	OUVEZE1-26.44-S	Contexte 44	Ouveze amont	Salmonicole	Groupe 1	M	M1-44	2	SMOP	Réaliser une restauration morphologique de type R1 sur l'Ouvèze amont
					Groupe 3	H	H1	1	SMOP	Mettre en place et en application un PTGE
					Groupe 6	PG	PG1	1	Gémapiens, DDT, FDPPMA26	Préserver et gérer durablement les réservoirs Biologiques
	OUVEZE2-26.45-I	Contexte 45	Ouveze mediane	Intermédiaire	Groupe 1	M	M1-45	2	SMOP	Réaliser une restauration morphologique de type R1 sur l'Ouvèze médiane
					Groupe 2	C	C1-45	1	SMOP	Restaurer la continuité écologique sur l'Ouvèze médiane (4 ouvrages)
					Groupe 3	H	H1	1	SMOP	Mettre en place et en application un PTGE
						H	H2-45	1	DDT / Propriétaire	Régulariser la prise d'eau du canal du Moulin à Buis-les-Baronnies (ROE33643)
					Groupe 6	PG	PG1	1	Gémapiens, DDT, FDPPMA26	Préserver et gérer durablement les réservoirs Biologiques
	AFFOUMED-26.46-S	Contexte 46	Affluents Ouveze médiane	Salmonicole	Groupe 3	H	H1	1	SMOP	Mettre en place et en application un PTGE
						H	H2-46	1	DDT / Propriétaire	Dresser un bilan règlementaire des prises d'eau sur le Menon et le Rau d'Alauzon
					Groupe 6	PG	PG1	1	Gémapiens, DDT, FDPPMA26	Préserver et gérer durablement les réservoirs Biologiques
Méouge (DU_13_17)	MEOUGE1-26.47-S	Contexte 47	Méouge amont	Salmonicole	Groupe 1	M	M1-47	2	SMIGIBA	Réaliser une restauration morphologique de type R1 sur la Méouge amont
					Groupe 2	C	C1-47	1	SMIGIBA	Réaliser un inventaire des obstacles à l'écoulement sur les affluents de la Méouge
						C	C2-47	1	SMIGIBA	Restaurer la continuité écologique sur l'Auzance aval (ROE62553)
					Groupe 3	H	H2-47	1	DDT / Propriétaire	Régulariser la prise d'eau du canal de Lachau (ROE60133) sur l'Auzance
						H	H3-47	2	DDT / Propriétaire	Régulariser la prise d'eau du canal des Iscles sur le Rau de Lébrières
					Groupe 6	PG	PG1	1	Gémapiens, DDT, FDPPMA26	Préserver et gérer durablement les réservoirs Biologiques